

NAC
203

1991 AGM Reference Materials



Inside...

Map, Campaign Proposals, Report on
Organizational Change, 1991 Lobby, Resolutions,
Constitution and more!!!

SOLIDARITY & DIVERSITY

**NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN
19th Annual General Meeting**

June 14-16, 1991

Carleton University

Ottawa, Ontario

Printing courtesy Public Service Alliance of Canada.



1991 AGM Reference Materials



Inside...

Map, Campaign Proposals, Report on
Organizational Change, 1991 Lobby, Resolutions,
Constitution and more!!!

SOLIDARITY & DIVERSITY

**NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN
19th Annual General Meeting**

June 14-16, 1991

Carleton University

Ottawa, Ontario

Printing courtesy Public Service Alliance of Canada.



Recycled paper
Papier recyclé

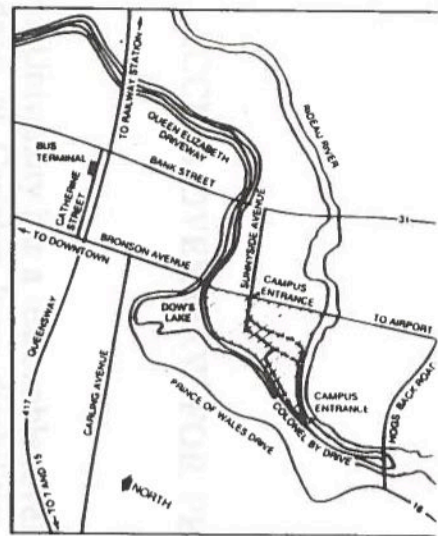
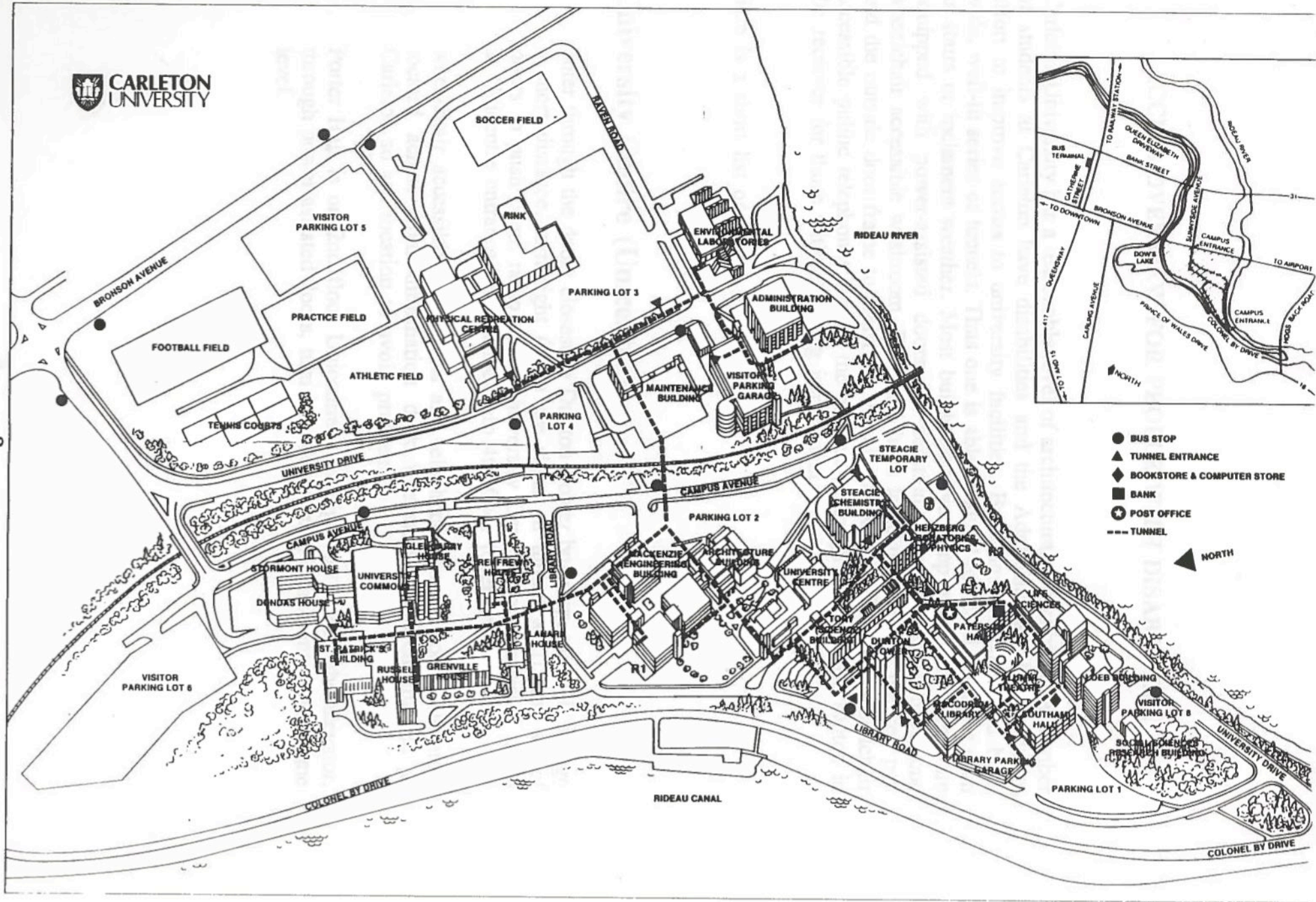
TABLE OF CONTENTS

Thanks	2
Map	3
Access Overview	4
NAC Lobby 1991	6
1990-91 NAC Executive Committee	8
1991-92 Biographies	9
Procedures for Business Meetings at the NAC AGM	15
Executive Account to the Membership	17
NAC Campaign Proposals	22
Report on Organizational Change	26
Resolutions	36
Constitution	49
1990 AGM Minutes	59

THANK YOU TO OUR SUPPORTERS

The Conference "Solidarity & Diversity" and the 19th Annual General Meeting of the National Action Committee on the Status of Women would not have been possible without the generous support of:

Canada Council
City of Ottawa
Federation of Women Teachers Associations of Ontario
Graduate Student Union, University of Toronto
Inniskillin Wines Inc.
Mature & Part Time Students Centre, Carleton University
NAC Charitable and Educational Trust
Public Service Alliance of Canada
Secretary of State Women's Program
Status of Women Office, Carleton University
Women's Centre, Carleton University



- BUS STOP
- ▲ TUNNEL ENTRANCE
- ◆ BOOKSTORE & COMPUTER STORE
- BANK
- ★ POST OFFICE
- TUNNEL



ACCESS OVERVIEW FOR PEOPLE WITH DISABILITIES

Carleton University has a reasonable level of architectural accessibility. A number of students at Carleton have disabilities and the Administration has made an effort to improve access to university facilities. Buildings are connected by a wide, well-lit series of tunnels. Thus one is able to avoid overland obstacles such as stairs or inclement weather. Most buildings have ramp access and some are equipped with power-assisted doors. In addition, most buildings have one wheelchair accessible washroom. Elevators have large numbers by the key pad and the outside door frame to assist the visually impaired. There are wheelchair accessible public telephones around the campus although none with a switch in the receiver for those with a hearing impairment.

Here is a short list of access tips...

University Centre (Unicentre)

- : enter through the doors closest to Dunton Tower bus stop, turn left and go a short distance, turn right (there are signs on tunnel wall), one set of doors to push open, ramp up to University Centre, power-assisted doors at Unicentre entrance from tunnel into 4th floor foyer area
- : wheelchair accessible washrooms and telephones on all floors, elevators located across from information desk (elevators not well marked at Carleton so ask location to avoid problems)
- : Porter Hall is on 2nd floor Unicentre, turn right on exiting the elevator, through power-assisted doors, turn left. Peppermill Restaurant on the same level.

University Commons

- : best entrance (from outside) is on the north side next to the parking lot in front of St. Patrick's Building. Through door, turn right and then left to enter 1st floor. Oasis cafeteria and vending machines on the same level;
- : to get to second floor lobby area and access to residences take the elevator (again ask directions). Elevator also necessary to get to dining rooms on the 3rd level;
- : wheelchair accessible washroom on 2nd floor, telephones on 1st and 2nd levels;
- : tunnel entrance is on 1st level, easy access through power-assisted doors.

Dunton Tower

- : best entrance tunnel level closest to Dunton Tower bus stop, once inside turn left, steep sloping ramp, no power-assisted doors. 4 elevators only one set of which access the 2nd, 3rd, and 4th floors. Classrooms present no problems, washrooms on each floor but the only wheelchair accessible washroom and telephone are on the 20th floor.

St. Patrick's Building

- : If you are in the Commons Building got to the power-assisted doors on the 1st level at tunnel entrance turn right and follow signs. Doors at St. Patrick's Building not power-assisted, has small elevator. Washrooms on 1st, 2nd, and 4th levels have wide stalls but no grab bars, no wheelchair accessible telephone, recommend using telephone in Commons.

NAC LOBBY 1991

As usual, NAC has asked Members of Parliament and Senators from all three federal parties to meet with us on the Monday following our Annual General Meeting. Here is an overview of the Annual Lobby preparation and procedures for this year.

SUBJECTS OF LOBBY QUESTIONS

In recent years, NAC has found itself with more and more areas being raised in the Lobby with the party caucuses. This was a healthy development since it meant that NAC's spheres of interest were constantly growing, but it has also led to our having insufficient time to explore the responses of the political parties on many key issues. Last year, therefore, we asked 12 questions and this gave more time for the question, the reply and any supplementary question or wrap-up statement.

Following last year's initiative, the NAC executive is providing more direction this year on both the number of questions and the subject areas to be addressed. Given that we have about 45 minutes with each political party and that we have allowed 20 minutes for each question area, it means limiting ourselves to about 4 matters.

The Executive recommends the following issues be addressed at the Lobby this year:

1. Funding to the Women's Programme
2. Male Violence Against Women
3. Social Programmes
4. Aboriginal Self-Government

In addition, the incoming NAC President, as co-chair of the Lobby, will review other issues dealt with during the year and will in closing pose two short questions to the parties.

LOBBY PREPARATION SESSION

The Lobby preparation session will take place on Sunday evening, June 16th starting at 7:30 p.m. This session will include:

- (a) a brief introduction to the lobby;
- (b) division into small working groups, reflecting the different issues to be addressed, to prepare the questions; and
- (c) a quick rehearsal of the questions developed/finalized in the working groups.

Tickets for admittance to the Lobby will be distributed at the Sunday evening session. Be sure to obtain one.

**The lobby preparation session is closed to the media and politicians
(and their staff/advisors).**

THE LOBBY

1. Buses taking us to Parliament Hill will leave from Stormont House at 8:00 a.m. on Monday. A room for luggage (probably Room 228) will be available at the House of Commons for those who need it.
2. The Lobby will take place in Room 200, West Block. Seating, which follows the order of the questions asked, will be arranged beginning at 8:30 a.m. NAC's President, who co-chairs the Lobby, will be responsible for keeping things on schedule.
3. Notetakers for each subject must hand in their notes as soon as the Lobby with the Progressive Conservative caucus ends.
4. Issue spokespersons must meet immediately after the Lobby to organize the **Post-Lobby Press Conference**, which will take place at 1:00 p.m. in Room 130-S in the Centre Block.
5. The Lobby has been scheduled as follows:

9:30 a.m. - Liberals

10:30 a.m. - NDP

11:30 a.m. - Progressive Conservatives

12:30 p.m. - End of Lobby, hand in notes

1:00 p.m. - Press conference by Issue Spokespersons in Room 130-S, Centre Block.

QUESTION PERIOD

6. Anyone who wishes to stay for the Question Period in the House of Commons from 2 - 3 p.m. is welcome to do so. Some tickets for this will be available at the Lobby Preparation session.

AFTER 3:00 P.M. - PRIVATE LOBBYING OF MPs

7. Participants are responsible for making their own appointments.

NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN
1990-91 EXECUTIVE

PRESIDENT	Judy Rebeck	Toronto, Ontario
PAST PRESIDENT	Lynn Kaye	Newmarket, Ontario
VICE-PRESIDENTS	Jacqui MacDonald	Ottawa, Ontario
	Marion Mathieson	Sydney, N.S.
	Anne McGrath	Calgary, Alberta
SECRETARY	Priscilla Settee	Winnipeg, Manitoba
TREASURER	Janet Maher	Toronto, Ontario

MEMBERS-AT-LARGE

Marguerite Andersen	Toronto, Ontario
Flora Fernandez Oretga	Montréal, Québec
Judy Hughes	Flin Flon, Manitoba
Salomé Loucas	Toronto, Ontario
Donalda Viaud	New Westminster, B.C.

REGIONAL REPRESENTATIVES

NEWFOUNDLAND/LABRADOR	Jane Burnham	St. John's
PRINCE EDWARD ISLAND	Leti Larosa	Charlottetown
NOVA SCOTIA	Hope Fraser	Wolfville
NEW BRUNSWICK	Rita Gauvin	Moncton
QUEBEC	Madeleine Parent	Montréal
SOUTHERN ONTARIO	Jane Walsh	Toronto
NORTHERN ONTARIO		
MANITOBA	Sandra Delaronde	The Pas
SASKATCHEWAN	Nayyar Javed	Saskatoon
ALBERTA	Yvonne Stanford	Calgary
NORTHWEST TERRITORIES	Reanna Erasmus	Yellowknife
SOUTH/CENTRAL B.C.	Donna Cameron	Penticton
NORTHERN B.C./YUKON	Jan Wood	Whitehorse
	Patricia St. Thomas	Terrace

NANCY ADAMSON
Vice-President

As we head into the '90's and I approach my twentieth year of active involvement in the grass-roots women's movement, it is increasingly clear to me that an organization like NAC has a crucial role to play. While I continue to believe that community organizations like women's centres and shelters form the heart of the women's movement, it's increasingly clear to me that NAC is the necessary instrument to amplify the voices of women across the country into a chorus that governments ignore at their peril.

I've been active in the grass-roots women's movement since the mid-1970's, first in the Lesbian Organization of Toronto and subsequently in organizations such as the International Women's Day Committee, the March 8th Coalition, and the Ontario Coalition of Abortion Clinics, among others. In 1979 I became one of the co-founders of the Canadian Women's Movement Archives/Archives canadiennes du mouvement des femmes, and I remain active in the Archives. I've taught women's studies at the University of Toronto and from 1988 to 1990 worked as U of T's first Sexual Harassment Officer. A recent move to Ottawa as part of my ongoing pursuit of bilingualism has me between jobs, and writing a book on sexual harassment in Canada.

In the early 1980's I got together with some friends to discuss our sense of disappointment at the slow pace of change; the huge societal changes feminists had predicted at the beginning of the second wave just hadn't happened. We had a number of discussions, and the article or two we thought we might write turned into a book. The result was Feminist Organizing for Change: The Contemporary Women's Movement in Canada, written with Linda Briskin and Margaret McPhail and published in 1988. Along the way I was repeatedly reminded of the strength and diversity of the women's movement and of the important role NAC can play in drawing it together.

The next few years will be challenging ones for NAC. My primary goal is to see that the organization survives government cutbacks, and is strengthened through the completion of the reorganization we have been discussing for the past few years. NAC also needs to continue to be a strong voice to the federal government and the media on women's concerns and to work in coalitions with other groups to achieve our goals. I would welcome the opportunity to serve on the Executive.

JUDI JOHNNY
Member-at-Large

I've been involved in several committees and boards both locally and nationally. I've been a board member of DAWN Canada for about one year. I am serving on the Teegatha Oh Zeh board of directors. My main job is advocacy for people with disabilities. My hobbies are Native arts and crafts.

I was born in Smith's Inlet, British Columbia. My tribe is Kwakwaka'wakw and my language is Kwakwaka'wakw. My Indian names are Ksa Nolas (Moving Heart of the Sunlight Spirit) and Atje (Little Woman, Big Heart).

My disabilities are cerebral palsy and epilepsy. My education is up to grade 11 and some post secondary training in Native Family Support Work.

JUDY REBICK
President

I am pleased to be running for a second term as President of NAC. The last year has been incredibly busy and very rewarding. I have been able to visit most provinces and meet hundreds of women active in the women's movement and the labour movement in large urban centres and small towns. The strength and the breadth of the women's movement in this country is truly amazing and over the next two years I hope that NAC can play a critical role in turning our massive social power into political power.

When I was elected last year, I said that a major priority for me as President was to reach out to women who have been traditionally excluded from the "mainstream" women's movement and make NAC a truly representative organization. While we still have a long way to go, I am particularly pleased that the Executive is submitting a series of constitutional resolutions, including a mandatory affirmative action proposal for elections, reflecting this orientation. I believe these measures will accelerate the transformation of NAC into a more inclusive and representative organization that better reflects the real leadership of the women's movement.

I am also particularly pleased with some of the changes we have been able to make in the functioning of the Executive to make meetings both more effective and more pleasant. I am very committed to the ongoing process of reorganization to root NAC much more in the regions and enable us to work at a grass roots level more effectively.

I believe NAC and the women's movement as a whole can and must play a central role in resisting the drive towards a "lean, mean" dog eat dog economy and society. As feminists we have always fought for a more caring society where justice and equality are values we demand to see in government policy.

The last year has been a tremendous challenge both for me as an individual and for NAC as an organization. We are in the process of a transformation that I believe will forge a more powerful and united women's movement.

BACKGROUND

I am an African woman, born in Trinidad and Tobago, and have lived in Quebec for almost thirty (30) years. I am multilingual: Kiswahili, English, French and Spanish. I arrived in Canada knowing the latter three languages (having the ability to read, write and speak them fluently).

I am the mother of four children (three girls and one boy) who were born in Quebec. Our attitude towards Quebec and French Canada is reflected in our decision to send our children to French schools (kindergarten and CEGEP) long before the advent of Bill 22, to say nothing of Law 101. My children are all adults and are contributing to the growth and development of this country in their respective fields of endeavour where they are all gainfully employed. In preparation for a second career, I am nearing the end of my studies in law at the Université du Québec à Montréal.

COMMUNITY INVOLVEMENT

I have had a keen interest in community development work, with special reference to the Black community. To this end I have been involved in or instrumental in founding several community groups and initiating many other community development projects. Among these are the following:

- The Negro Community Centre, President '82 - '84, former secretary and Programme Director;
- The South Shore Black Women's Collective, founding member and President;
- Afro-Can, founding member;
- The Garvey Institute, founding member;
- The National Immigrant Women's Follow-Up Committee, delegate for Québec and Chair '82 - '85;
- The Québec Task Force on Immigrant and Visible Minority Women, founding member and Delegate for Québec, to NIWFC;
- The Afro Canadian, founding member;

I have also done research for and advocacy with the Black Nurses' Association of Québec in their struggle against discrimination in the work place in the hospitals of Québec.

PRESENT CONCERNS

- Education in terms of community development with respect to the important, major and outstanding contributions made by immigrant and visible minority communities to the country;
- Heritage culture studies for visible minorities and the wider Canadian community;
- The maintenance of sanctions against South Africa by the Canadian government because there have been no substantive changes in that country since Nelson Mandela had himself freed from detention.

CONCLUSION

My many years of education, including schooling and community development work, have enabled me to develop interests and competencies in areas such as training and development, advocacy and networking.

ANN ROWAN
Treasurer

I have a variety of experience, both paid and unpaid, as a financial officer for different peace and environmental groups including: Financial Controller for Greenpeace Canada (January '90 to June '91); Finance Committee member for the Toronto Disarmament Network (May '86 to June '91); Accountant for Energy Probe Research Foundation (May '87 to May '88). In addition I worked as a bank examiner in the U.S. right after I graduated from university.

While I have experience in finances and certainly understand the technicalities of accounting and the responsibilities of a treasurer, my real interest is economics. I have a Masters in Economics and have been an economics teacher for different community colleges. My experience and interest are a good blend for a treasurer because I am interested in trying to project an organization's financial position against the bigger economic picture. For example, the preparation of the 1991 Greenpeace budget involved research into how the GST would affect us, a non-profit organization, in a reporting and financial sense.

I would be interested as a member of the Executive in contributing to the economic analysis NAC has demonstrated in the past and will need to develop in the future to effectively challenge the Tory agenda. I believe that there will be more and more discussion about the conversion of our economy and I believe that my experience in the peace and environmental movements could be useful in this regard.

I have been accepted into the Geography programme at Simon Fraser University (focusing on the market and environmental implications of water usage), so I will be living in Vancouver beginning this fall.

Why do I want to be NAC Treasurer? I have put most of my political and volunteer energy into peace and environmental issues in the past but I want to become more involved in the women's movement because I think it is a very critical time for the women's movement. During this economic downturn and the current political environment, we will have to struggle to maintain and extend the minimal rights and economic independence Canadian women have obtained. My background means that I could help that struggle by working as the NAC Treasurer.

FELY VILLASIN
Member-at-Large

Fely is currently the Coordinator of the Toronto Organization for Domestic Workers' Rights and in this capacity advocates on behalf of domestic workers, particularly foreign domestic workers, for changes in government regulations and legislation to obtain equal rights and improved protection for this sector of working women.

Fely has been active in the past years in both women's issues and Filipino community immigrant rights issues. For many years she led organizing and education to oppose the Marcos dictatorship through the Coalition Against the Marcos Dictatorship (CAMD) and since 1983 was one of two national coordinators centring this work in both Canada and the U.S.A. As an activist on this issue, Fely did organizing work at the same time around Canada-based issues that affected minority and immigrant communities, such as opposing Bill C-24 that sought to limit the rights of immigrants in this country; opposing Ku Klux Klan activities in the Toronto Parkdale area; helping in establishing the Kababayan Community Centre, an immigrant settlement agency for Filipino residents of Parkdale; and advocating for access to professions and trades, just among a few to mention.

Fely participated in initial organizing in the early 80's among immigrant and visible minority women that has now led to the present high profile of this organization today. At present, she serves on the advisory committee of a project: Sexual Assault Education for Immigrant, Visible Minority, Refugee and Women of Colour, an Ontario-wide project funded by the Ministry of Health.

Fely believes that the women's movement must reflect and espouse the struggle of the most disadvantaged among us and this means that the barriers of class and race must be confronted head-on and very objectively. In this effort, care must be given to avoid tokenism and lip-service.

NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN
19th Annual General Meeting, June 14-16, 1991

PROCEDURES FOR BUSINESS MEETINGS AT THE NAC AGM

Dear Delegate:

We are enclosing Robert's Rules of Order at a Glance in this package so that you can familiarize yourself with the procedures that will be used during the business meetings at the NAC AGM.

Many women when they are first learning the process, find working with formal rules in a large group unfamiliar and cumbersome. The experience of women who have worked with groups that are as large as the NAC General Assembly, tells us that a set of common understandings about how we make decisions together is both useful and necessary. Perhaps most importantly common rules and procedures allow minority voices to be heard. In the NAC setting for instance, the use of the microphones allows for simultaneous translation and makes sure that whoever wishes to speak is heard and understood by all present. For these reasons we encourage you as a delegate to be familiar with the rules we will be using for this AGM.

We want to emphasize there will be times during the AGM when you can ask for clarification or learn more about our rules of procedure. During the business meetings themselves, we encourage you to feel free to ask our Parliamentarians to clarify procedure questions.

We look forward to your full participation in the business of NAC.

The AGM Committee



ROBERT'S RULES OF ORDER AT A GLANCE

	DEBATABLE	AMENDABLE	REQUIRES A SECOND	VOTE REQUIRED	IN ORDER WHEN ANOTHER IS SPEAKING	CAN BE RECONSIDERED
Time of next meeting	NO	YES	YES	MAJORITY	NO	NO
Adjourn	NO	NO	YES	MAJORITY	NO	NO
Recess	NO	YES	YES	MAJORITY	NO	NO
Question of Privilege	YES	YES	YES	MAJORITY	YES	YES
Appeal	NO	NO	YES	MAJORITY	YES	YES
Point of Order	NO	NO	NO	-	YES	NO
Objection to Consideration of Question	NO	NO	NO	2/3	YES	YES
Withdrawal of Motion	NO	NO	YES	MAJORITY	NO	YES
Suspension of rules	NO	NO	YES	2/3	NO	NO
Lay on the Table	NO	NO	YES	MAJORITY	NO	NO
Call the Question	NO	NO	YES	2/3	NO	YES
Limit/Extend Limits on Debate	NO	YES	YES	2/3	NO	YES
Postpone to a definite time	YES	YES	YES	MAJORITY	NO	YES
Refer	YES	YES	YES	MAJORITY	NO	YES
Postpone indefinitely	YES	YES	YES	MAJORITY	NO	YES
Amend amendment	YES	NO	YES	MAJORITY	NO	YES
Amend	YES	YES	YES	MAJORITY	NO	YES
Main motion	YES	YES	YES	MAJORITY	NO	YES
Reconsideration	YES	NO	YES	MAJORITY	YES	NO
Rescind	YES	YES	YES	MAJORITY	NO	YES

EXECUTIVE ACCOUNT TO THE MEMBERSHIP
MAY 1991

Delegates at the 1990 AGM adopted four priority campaigns in the context of a struggle for democracy. The introduction to the Executive Priority Recommendations states:

"We recognize that we are engaged in a struggle for democracy - a struggle to: stop the erosion of feminists' access to policy making and programs; ensure that our elected officials are responsive and responsible to women's concerns; and oppose the growing number of attempts to silence the voice of independent advocacy groups,"

The campaigns were:

- Budget Cuts
- Violence Against Women
- The Future of Women's Employment
- Defending Canada's social support network

Unfortunately our concern that the federal government was moving to erode democracy in this country has proven to be very well founded. The year began with 11 white men trying to make fundamental decisions for all of us during Meech Lake. Then the use of troops in Oka without Parliamentary debate; the headlong rush into the Gulf War despite majority popular opposition; and the stacking of the Senate to ram through the most unpopular tax in history made most Canadians feel we had lost all control of our government. Additional cuts to advocacy organizations; an ideological attack against "special interest groups"; and proposed new rules for the House that will seriously restrict citizens' access to Parliamentary committees - are further distancing the government from the concerns of women and others fighting for social change.

Nevertheless, during this year NAC has significantly increased our media presence, expanded our membership and our funding base to ensure that NAC's voice will not be silenced.

Over the year we have learned a lot about what campaigns are and how to organize them. This is reflected, we hope, in more specific proposals for next year's campaigns. It became clear that national campaign committees must be centred in one city in order to function. Through carrying out the campaigns, we have been better able to identify the areas where we need further organizational development, particularly at the regional level. Proposals are presented in the Report on Organizational Change. It has been an incredibly intense and busy year. Two emergency campaigns relating to Canadian political reality, Oka and the Gulf War also required tremendous effort from NAC. Nevertheless significantly greater resources were allocated to the campaigns than to the policy committees reflecting the priorities adopted by the AGM. In addition, every executive meeting devoted significant agenda time to campaigns. In general we took on too much this year. While we still have a lot to learn about making clear priorities, we have made a lot of progress.

Budget Cuts

Last year's AGM followed the tremendous struggle of the women's movement to reinstate funding to women's centres and national publications and research groups. NAC was criticized for not getting involved quickly in street actions and not responding fast enough to the initiative of the Newfoundland occupation. This points to our weakness in organizing

action at the grass roots level--a weakness we are trying to correct through some of the organizational change proposals. NAC did play a significant role in building solidarity and consensus among women's centres and national women's organization strengthening this network and focussing national press attention on the cuts.

Over the summer a network of national women's groups organized the "Banner Project" as a way of continuing the public expression of the movement's concern about issues facing Canadian women and the resources needed to deal with them. A phenomenal 170 groups produced a wonderful range of creative and quite beautiful banners that expressed the diversity of the women's movement. The event itself in Ottawa was less successful in large part because of the weather.

Much of NAC's preparation for and response to the 1991 Federal Budget has been done in conjunction with other national women's groups. Intensive lobbying and education has been done to prevent further cuts to the women's program. We still do not know whether there will be further cuts this year.

NAC invested more staff time and financial resources in this campaign than any other this year. The experience has taught us a considerable amount about what role NAC can play when our members mobilize around an issue. In particular we have learned about what kind of resources are necessary (telephone, staff, printed materials) to strengthen communication networks across the country, how to help give a campaign greater visibility, and what kind of country-wide coordination is appropriate when action initiatives are local. The mobilization among women's groups was a remarkable success: funding for women's centres was reinstated and the solidarity around concerns for the future of the Women's Program remains strong. We feel we have been part of building an important network among national and grass roots women's organizations that will stand us in good stead for the struggles ahead.

Violence Against Women

The major focus of the Violence Against Women campaign was the development of December 6 as a Women's Remembrance Day. NAC called on the Prime Minister to declare December 6 an official day of commemoration in remembrance of the 14 women killed at Ecole Polytechnique and all other victims of male violence against women. Despite tremendous support across the country and around the world, the government decided against the proposal. Nevertheless women in almost every community in the country organized vigils and other commemorations. In many communities NAC executive members and member groups were central to organizing these events but the effort went far beyond NAC. We were able to raise financial resources to have staff co-ordinators and to give the events more visibility in the media. Not only were the December 6 events very broad but even more importantly the campaign to make December 6 an official day of commemoration helped to raise public awareness of the grave crisis of growing male violence against women. The federal governments' pre-budget announcement of the "Family Violence Initiative," despite its problems was in part due to the influence of this campaign.

The rest of the year, the campaign committee focused on a variety of issues including support for a Royal Commission on Violence Against Women; support for stronger gun control; a presentation to a Parliamentary sub-committee on violence against women. Over the past year, NAC has succeeded in becoming a strong voice on the violence issue. While NAC and other organizations have policy on specific issues concerning male violence against women, it seems to us that a more united overall strategy that comes from the experience of the women's movement is needed.

Both the funding cuts and the December 6 campaign increased collaboration between women's groups in Quebec and the rest of Canada providing a model of common work.

The Future of Women's Work

This year has been a planning year for the Future of Women's Work campaign. The campaign committee has focused on developing a campaign that will promote discussion and strategy development at a local level, and facilitate the drawing together of local work into a broader plan of action. It has also begun considering how to generate the resources necessary to carry out this work.

The committee will be presenting a proposal for a campaign called "Taking Care of Canada: the future of women's work" at the AGM. The proposed campaign will focus on the nature of and changes in women's service work (both paid and unpaid) and their relationship to shifts in the economy. It will address both the lack of economic and social recognition of "women's work", the specific ways this is currently being played out in Canada, and the strategies we can use locally, regionally, and nationally. It will use a popular education model to build a base for this work in the coming year and in the years to come.

The campaign committee has developed an important process for organizing discussion at a grass roots level based on women's experience. It is a new direction for building a NAC campaign, and the committee is looking forward to implementing the campaign in the coming year.

Maintaining and Defending the Social Security Net

This campaign committee at the 1990 Annual General Meeting had two objectives: to stop the cap on CAP (the Canada Assistance Plan) and to raise the alarm of the threat to Canadian women of the incremental trends toward devolution and decentralization of national social programs.

In the course of the year, we made significant progress in cementing coalitions with other national advocacy and social service organizations to oppose Bill C-69 (which cut transfer payments including capping CAP). NAC presented briefs to both Commons and Senate Committees reviewing the legislation, took a leading role in organizing opposition to the Prime Minister's role in the World Summit for Children in September 1990, and assisted in the development of a tabloid on Bill C-69 produced by the Canadian Council on Social Development.

Our efforts to mount a significant public education and mobilization campaign were restricted by the shortage of resources to produce popular materials and the difficulty in getting public attention on the complex issue of transfer payments. This also meant that the campaign was carried out primarily at the national level.

Ongoing Campaigns:

The AGM also voted to continue the campaigns in opposition to Bill C-43 (abortion) and the GST. Efforts continued, although at a reduced level to defeat Bill C-43. NAC participated with CARAL in an intensive lobby of MPs and presented a brief to the Senate Committee.

We also encouraged member groups to participate in the October Day of Action for Choice across the country and were a strong voice against recriminalization of abortion in the media. The Choice committee was unable to function on a regular basis this year so activities were not as well co-ordinated as in the previous year. The women's movement accomplished an historic victory with the defeat of C-43.

NAC continued participation in the Pro-Canada Network (now the Action Canada Network) and encouraged member groups to participate in the cross-Canada people's referendum against the GST where more than 2 million signatures were collected. NAC also participated in meetings with the Liberal caucus of the Senate to encourage their opposition to the GST.

Emergency Campaigns:

OKA

In response to requests from the Assembly of First Nations and the Native Women's Association of Quebec, NAC devoted considerable effort over the summer to organizing solidarity with the Mohawk people at Kanestake and Kahnawake. In collaboration with Greenpeace and the Canadian Peace Alliance we organized a full-page ad in the Globe and Mail that had considerable impact. In coalition with CPA we organized demonstrations of solidarity in several centres. In addition, we helped to organize solidarity coalitions, press conferences and demonstrations in a number of cities across the country. In Quebec we assisted with the very important work of the Native Women's Association in supporting people in the communities. We were invited to speak at every major rally organized by the AFN. This campaign built much stronger links with the aboriginal movement in general, and aboriginal women in particular. Because of the emergency nature of the campaign, we were unable to consult sufficiently across the country on action and thus activities were very uneven from region to region. This solidarity campaign reflected our ongoing focus on issues of concerns to doubly oppressed women.

Gulf War

NAC was able to raise a strong feminist voice of protest during the Gulf War. We worked closely with the Arab Canadian Women's Network, a NAC member group, in developing our political approach and with Voice of Women in a number of actions. The long standing work of the Survival Committee in building a strong network of activists across the country paid off in this campaign by providing an organizing centre in every region that was able to work with NAC Executive members and women's groups to organize occupations, women's coalitions, women's contingents in peace marches and other activities. The work also strengthened our alliance with peace groups across the country and our collaboration with the Canadian Peace Alliance and Greenpeace. In this campaign, we were able to develop a detailed action plan in the Executive which helped to ensure that the Women's Day of Action Against the War was a success in almost every region.

Other Highlights of the Year

As directed by the AGM, the NAC Executive devoted one day of every meeting to discussing NAC's reorganization. Representatives of the BC working group who presented a series of proposals to last year's AGM participated in these meetings. We arrived at agreement on a number of significant issues which are reflected in the Organizational Change Report to be presented to the 1991 AGM.

There has been a major improvement this year in NAC's alliance with the labour movement. NAC officers spoke at women's conferences of the Canadian Labour Congress, the Newfoundland and B.C. Federations of Labour, and the Canadian Union of Public Employees as well as conventions of the Canadian Autoworkers, and the Canadian Union of Postal Workers and the Alberta Federation of Labour. A number of unions have joined NAC and the labour movement has significantly increased its financial support.

NAC has made significant progress in our funding campaign to offset the cuts in government funding. Our direct mail appeal to the public has been very successful. We are already receiving \$30,000 a year through pre-authorized checking donations after only 6 months. Our appeal to larger members for support has also met with terrific response. The Canadian Labour Congress is mailing an appeal to 15,000 unions on our behalf. While we continue to fight for government funding, we must build a financial base among our members and supporters to ensure that NAC can survive; however severe the cutbacks.

We also launched a new publication this year. **ACTION NOW**, a monthly bulletin, highlighting NAC's campaign activities and other important cross-country actions has been well received by the membership and is an important support to our campaigns.

NAC has been more actively involved in the struggle for lesbian and gay rights, acting as an intervenor in the Brian Mossop case and participating in the campaign to amend the Human Rights Code to include sexual orientation.

The framework for all of our work has been our ongoing focus on the issues of doubly oppressed women. This focus has helped us to establish priorities and to politically orient our work. We need to continue to strengthen our work in this direction. International work in solidarity with women's groups around the world is an area that requires more attention over the next years.

Finally we produced two documents this year that were widely publicized and widely read. The *1991 Review of the Situation of Women in Canada*, which documents the deteriorating economic and social conditions facing women in 1991 in Canada is an invaluable resource. The Brief NAC submitted to the Royal Commission on the New Reproductive Technologies raised the debate to a national media and brought more public attention to this critical issue.

NAC CAMPAIGN PROPOSALS

The Executive is proposing three campaigns to focus the work of NAC over the coming year. Most of NAC's resources at the national and regional level will be devoted to carrying out these campaigns. The process of discussion at the AGM will be to break into workshops to elaborate the campaigns and root them in the reality of various regions and constituencies of the organization.

THE 52% Solution

PURPOSE: To mobilize the women's movement in the development of a caring alternative to the Tory agenda.

MOTIVATION: Much of what the women's movement has accomplished over the past twenty years is being put into jeopardy by the Tory agenda and the rise of right-wing forces like the Reform Party. Tory economic policies, social service and voluntary sector cutbacks, defense policies and constitutional proposals for devolution of most federal powers to the provinces pushing women backwards in our fight for equality. We can no longer afford to fight issue by issue. What is needed is an alternative vision. The 52% Solution campaign incorporates last year's budget cuts and social security net campaigns.

ACTIVITY:

A: Present the feminist alternative:

NAC has a series of policies on economic, social, non-military security and constitutional issues that form a basic coherent alternative to neo-conservative policies. A discussion paper based on existing policy will be distributed to member groups over the summer and developed in large and small discussion groups over the fall period in every region. A guide to organizing the discussion will be provided. Early in the new year, we will publicly launch a popular pamphlet based on the results of these discussions. Member groups will be encouraged to participate in Constitutional discussions, Citizen's Inquiry into Peace and Security and other discussions on the kind of Canada we want on the basis of this document.

B: Building a women's movement for change:

Using the discussions of the feminist alternative as a starting point, NAC will reach out beyond our member groups to others in the women's movement and to women in various communities and regions. The campaign committee will generate strategies for achieving this outreach both nationally and regionally. We will further build the feminist network created by the struggle to save the women's centres and national organizations and against the Gulf War so that our response to further cutbacks or other attacks can be more effective.

C: Making the links:

NAC will participate in efforts to build a people's movement against the Tory agenda, ensure that a feminist perspective is central to these efforts and encourage member groups to get involved at the local level.

- working with women's groups and others in fighting cuts to advocacy groups;
- participating in Action Canada Network at the national level;
- reaching out to equality seeking groups who are not yet included in the Network;
- building coalitions at the local level through common action and through addressing barriers to women's participation in these coalitions;
- mobilizing women's groups as part of Ontario Coalition for Social Justice's protest at Tory National Convention
- participating in October 26 Day of Action against Tory policy.

RESOURCES:

The 52% Solution will be NAC's major priority in the coming year and this will be reflected in both staff and Executive resources. The new organizer will focus her activity here. Special funding will be sought for the publication of the 52% Solution booklet and wherever possible resources will be shared with coalition partners.

UNITED AGAINST MALE VIOLENCE

PURPOSE: To strengthen the national voice of women fighting violence against women.

MOTIVATION: Almost one-third of NAC member groups are active on the front lines in the struggle against violence against women. For all of us increasing violence against women has placed the issue central on the agenda. While local organizing against violence is strong, we struggle to speak with a united feminist voice at a national level.

ACTIVITY:**A: National Actions**

Last year events on December 6 made it a true Women's Remembrance Day. NAC will continue efforts to pressure the government to declare December 6 an official day of commemoration of women victims of male violence and encourage our member groups to organize events in all cities. Here too NAC can raise the national visibility of the events through media and member groups.

B: Pressure Federal Government

A lobby and organizing campaign to pressure Justice Minister Kim Campbell to bring in mandatory judicial education and disciplinary procedures for judges who make sexist remarks or judgements.

NAC will lobby various federal government departments to press for funding for national meetings for Transition Houses and the Canadian Association of Sexual Assault Centres.

C: A united feminist strategy to end violence against women

NAC will facilitate discussions with representatives from the various sectors of the women's movement involved in violence issues including: transition house and rape crisis centre workers; survivors of violence; immigrant and visible minority women; disabled women; aboriginal women; union women; legal workers etc to discuss a common strategy to significantly reduce violence against women. We will produce a strategy document for adoption at the next AGM and a basis for intervention in the Royal Commission on Violence should it be established.

RESOURCES: Activities will be funded out of our yearly budget. Staff and Executive resources will be needed particularly around December 6 events.

TAKING CARE OF CANADA: THE FUTURE OF WOMEN'S WORK

PURPOSE: To engage women across the country in discussion on the future of women's work and to use these discussions as a basis for analysis and the development of strategies to meet women's needs.

MOTIVATION: There has been an intensification of women's labour in both the paid and unpaid workforce in the 1980's. The lowest paid women are disproportionately bearing the costs of economic change. The privatization of the public sector has the potential to divide women. There is a need to develop new strategies for women's economic equality given changes in the economy; the continuing lack of economic and social recognition of "women's work"; and the experience of the women's movement over the last two decades.

ACTIVITIES:

A: Develop a package of popular education materials that include background information on some major "focusing issues" as well as suggested techniques and resources for guiding discussion and generating strategies;

B: Provide support and develop resources for 3 pilot forums to be organized locally by one or more NAC member groups using these materials;

C: Compile the results of these forums and revise the popular education materials into a manual that can be used by groups across the country to organize similar discussions and promote and distribute the manual.

RESOURCES: Significant special funding will be required to implement the plan for this campaign. Inability to find such funding including a staff coordinator will mean significantly scaling down the scope of the campaign.

CAMPAIGN CALENDAR

The calendar below lists those events for which we can plan. The campaigns are flexible enough to permit increasing or reducing commitment on certain actions eg. October 26, depending on other demands and events. There are ongoing activities like coalition building and outreach, presentations to committees on the Constitution or parliamentary committees that are not listed here.

This calendar is simply a planning tool as we cannot accurately predict timing for all these activities which are dependent on political events nationally and regionally. The attempt is to provide as much regional flexibility as possible.

CAMPAIGN CALENDAR

<u>June</u>	<u>July</u>	<u>August</u>
<ul style="list-style-type: none"> -AGM -begin organizing for Tory convention -possible fight against budget cuts -begin search for special funding 	<ul style="list-style-type: none"> -holidays -possible native solidarity work -prepare 52% Solution draft 	<ul style="list-style-type: none"> -TO office move -Tory convention -PSAC strike
<u>September</u>	<u>October</u>	<u>November</u>
<ul style="list-style-type: none"> -distribute 52% Sol. draft -Citizens' Inquiry into Peace and Security begins -Exec Meeting -begin AGM plans 	<ul style="list-style-type: none"> -Oct 26 Day of Action -begin organizing for December 6 -mtgs on 52% Sol. -decision on proceeding with Violence Roundtable and Future of Women's Work (FWW) 	<ul style="list-style-type: none"> -organizing Dec 6 -mtgs on 52% Sol.n -begin prep for FWW and Roundtable
<u>December</u>	<u>January</u>	<u>February</u>
<ul style="list-style-type: none"> -Dec 6 Women's Remembrance Day -compile info from 52% Sol. mtgs 	<ul style="list-style-type: none"> -Exec. meeting -begin organizing local FWW forums (timing of forums regional) 	<ul style="list-style-type: none"> -Public release of 52% Sol. pamphlet -Violence Roundtable -possible federal budget
<u>March</u>	<u>April</u>	<u>May</u>
<ul style="list-style-type: none"> -IWD events -major outreach 52% solution -possible cutbacks fightback -Exec meeting; -FWW forums 	<ul style="list-style-type: none"> -preparation of AGM -FWW Forums 	<ul style="list-style-type: none"> -preparation of AGM -possible coalition action

JUNE 1992:NAC 20TH ANNIVERSARY AGM

NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN

REPORT ON ORGANIZATIONAL CHANGE 1991

1. MANDATE FROM 1990 AGM

Delegates at the 1990 AGM directed the Executive to continue the process of organizational change by working with the principles and recommendations put forward by the B.C. Working Group on Organizational Review.

In response to the B.C. group's recommendation for implementation, the Executive added an extra day to each of its meetings to make decisions about changes in the budget and structure of the organization. Debra Lewis and Marcy Cohen, representatives from the B.C. Working Group, attended each of these sessions, as well as participating in numerous planning sessions in between.

This is the fifth year that the organization has engaged in a study of its structure and made changes in its operations. There was general agreement this year that a backlog of recommendations and agreements in principle needed to be transformed into practical and budgetary changes, and that the best body to do this was the Executive and staff as a whole.

The discussions took place in the context of NAC making a critical transition from being a government-funded to a member-supported organization. We had to work with an already bare-bones operating budget which meant that making changes involved actually dropping some of the existing activities with which NAC is identified and doing things differently.

The Executive organized its work around a review of eight areas which need discussion and change. They include:

- * NAC and the Women's Movement
- * Campaign and Policy Committees
- * Regional Organization
- * Diversity in NAC
- * Membership and Decision Making
- * Fundraising and Finances
- * Paid President
- * Staffing

The primary result of the year's work is a set of recommendations which will strengthen our LONG TERM PLANNING capabilities. The long term plan we recommend here will shift the organization away from being one that largely conducts short term lobbying and reacts to crises. We feel that it will build an organization that has the capacity to conduct COUNTRY WIDE CAMPAIGNS ACTIVE IN EACH REGION. We propose that this year resources be allocated to hire the first of a number of NAC ORGANIZERS to strengthen our abilities to do country wide organizing. We also make a number of recommendations that will make the organization more accessible, including: AFFIRMATIVE ACTION on the Executive, CHANGING THE SITE OF THE AGM, clarifying INDIVIDUAL NON-VOTING MEMBERSHIP, and providing an HONORARIA FOR THE PRESIDENT.

2. NAC AND THE WOMEN'S MOVEMENT

In 1988 the membership agreed that the organization needed to develop a balance between providing leadership in policy development and public education, and leadership in developing processes which strengthened our membership and their capacity to participate in NAC. Delegates at the 1990 AGM agreed on a further set of principles which should guide any changes that we make, including: NAC should be part of the women's movement as a whole; NAC should provide a forum to prioritize and have access to the work being done by its members; and NAC should not be expected to do it all - that we consider the work done by its members as NAC work.

The last two Executives have felt that it was critical to re-define NAC's internal and public image to reflect the changes that have taken place over the past 4 or 5 years. It is no longer accurate to say, for instance, that NAC is only a lobbying organization. We have made significant efforts to become a much more activist, campaign oriented organization. To begin with, our Constitution must reflect this change in our intent and practice. See Resolutions Booklet, *Resolution # 3* for the recommended change.

3. CAMPAIGNS AND POLICY COMMITTEES

Over the last five years a number of recommendations have been made about how NAC should organize its policy development, mobilizing and public education efforts. The organization has been learning how to mobilize across the country in ways that rely on and develop from the strengths and diversity of the membership. While some policy committees have been very active and successful, the policy committee structure has been unwieldy, mostly centred around committee chairs and structurally not responsible to the membership. And, we have been struggling with how to set priorities - learning to most effectively use the limited resources we have.

Since 1989 a number of methods of setting priorities and amalgamating policy committees have been tried. None of these changes have been completely successful.

Our current proposal is to provide staff support to NAC's campaign work, to insist that all campaign and policy committees submit a plan of action before receiving any NAC funding and to lengthen the planning process to allow for earlier involvement of member groups.

3.1 PAID ORGANIZERS - LONG TERM PLAN

The Executive spent considerable time discussing the range of activities that NAC has to date considered Campaign work and how to support it. This range includes:

- i) emergency campaigns in response to particular political events (eg. Gulf War)
- ii) "event" campaigns around a particular date (eg. Dec. 6)
- iii) long term campaigns (eg. The Future of Women and Work)
- iv) issue campaigns (eg. Violence, Social Programs, Funding Cuts)
- v) coalition work

Like everything else we do, effective country-wide organizing requires a set of skills and knowledge, not available to everyone involved in NAC. Providing consistent staff support to campaigns will support the growth of our collective ability to mobilize across regions.

In 1990-91 NAC spent approximately \$10,000 from the Committee budget on a number of contract organizers to support various campaigns. We find that we are always better off when we do not have to re-train people, re-introduce them to the complex network of NAC. With consistent personnel, we will be better able to learn and build from campaign to campaign.

The Executive decided that over the next several years NAC hire five (5) organizers to work on campaigns and regional development, with regional representatives and members. We will begin this process by hiring one organizer in 1991-92. The second person to be hired will be a part time organizer in Quebec.

In order to make this financially possible in 1991-92, the Executive will reduce the number of times it meets during the year by one meeting, we will approach charitable sources for partial funding for the Information Officer and the Committees budget will be reduced.

3.2 SETTING PRIORITIES AND MAKING CHOICES

NAC volunteers, Executive members, staff currently take on more than can they can reasonably handle with the current level of resources. We adopted the following framework for making choices that will take into account both the political priorities of NAC and the reality of resources available (money, staff time, demands on regional representatives, other executive and members).

PRIORITY SETTING FRAMEWORK

i) NAC will undertake no more than two (2) major campaigns in any given time period. Generally, one of these will be a long term campaign and the other a more immediate campaign. (Another campaign may be in the planning stage.) Adding a campaign may mean cancelling or postponing another. This will be done by constructing a timeline to ensure that the intensive work periods in each campaign do not overlap.

ii) Each piece of NAC work being proposed must be accompanied by a workplan, budget and completed "Checklist" (see APPENDIX "A") before a decision is made. **NO WORKPLAN/BUDGET/CHECKLIST, NO APPROVAL.**

iii) A determination of where resources are going to come from must be made before a campaign/committee proposal/other action is approved.

iv) All NAC work - and in particular work NAC does in coalition with other groups - must have an established mechanism for reporting/accountability to NAC.

v) Executive members and member groups must be provided with the details of this procedure.

3.3 POLICY COMMITTEES

The Executive has decided, in keeping with the above framework for priority setting, that policy committees will exist only after the submission of a work plan and a budget. That is, there will be no 'standing' policy committees of NAC that automatically receive a budget. Every committee must develop a proposal before they receive money from NAC or are considered an active committee during that year.

3.4 ELECTING CAMPAIGN CHAIRWOMEN

The proposal to elect campaign chairs was first made in 1988, and was re-iterated in the B.C. proposals made in 1990.

The executive recommends that up to three campaign chairwomen be elected for one year terms at each AGM. In order not to significantly increase the number of women on the executive, we propose that the past president no longer be an executive member and that the number of members at large be reduced to 4. If this is adopted by the members, the first election of campaign chairs will take place at the 1992 AGM. It is possible that one of the three campaigns could include an administrative committee chair woman, for instance, the Fundraising Campaign chair. See *Resolutions #4, 5, 6, and 7.*

4. REGIONAL ORGANIZATION

Since 1981 the Executive and membership have repeatedly endorsed the principle that NAC members meet at least once in each region each year. In 1988 the membership directed NAC to figure out how to strengthen regional structures. In 1989 Regional Representatives were encouraged to form regional committees to support their work and were directed by the membership to hold elections for regional representatives in each region.

The 1990 meeting also directed us to assess the number of regions formally represented in the organization, to look at methods to improve internal and external communication, and to explore possible new relations with provincial women's organizations.

The Executive discussed the question of why regional meetings have not taken place with any consistency, the inconsistency of communication with member groups, and the apparent difficulty of creating regional committees. This year's work mostly focused on improving support for regional representatives on the Executive.

We have already implemented the following recommendations, including: that regional representatives have a significant time to meet at Executive Meetings, and that orientation for regional representatives be improved.

We recommend for future discussion during 1991-92:

- That staff support be provided to regional representatives (see Section 3.1, Organizers)
- That each regional representative consult with her members and prepare an outline of what regional structure would work best in their region. This could include changing formal relations or patterns of consultation with regional organizations, where they exist.
- Defining the mandate of the regional representatives and develop guidelines for representatives' participation in local activities, in the work of NAC members and in other local women's groups. The guidelines will ensure that local members are empowered, that their autonomy is promoted and that public platforms are shared.

- Design a mechanism will be designed to deal with situations where difficulties arise between elected reps and members.
- that NAC conduct outreach to build grass roots, with efforts made to include visible minority, disabled and aboriginal women.

5. MEMBERSHIP AND DECISION MAKING

5.1 ANNUAL GENERAL MEETING

Delegates at the 1990 AGM directed the Executive to consider substantial changes to our annual meeting. These included moving the national meeting out of Ottawa and holding a Biennial Pan-Canadian meeting and annual regional meetings.

The Executive recognized that the possibility of hosting the AGM in different regions could create increased regional interest and access to the organization. Some members feel however that the practice of NAC delegates meeting with MPs in Ottawa is too important to abandon, and were not prepared to recommend a permanent move away from Ottawa. Others felt that our most effective lobbying will be carried out in the course of a campaign, and that the annual meeting with MPs was not a strong enough reason to keep the event in Ottawa. The proposal below is a compromise. In discussing the biennial meeting proposal, we considered NAC's Constitution, the staggered terms of the Executive members, the consequent need to hold yearly elections and the difficulty of holding elections by mail. More importantly, the Executive decided that the membership needs to provide annual formal direction for the organization because of the speed with which conditions and issues for women change.

We recommend that NAC hold an annual AGM, but that its location be alternated. One year it will be held in Ottawa, the next year in another city, and then back to Ottawa.

We propose that the bidding process for the city/region outside of Ottawa to hold the next year's AGM be conducted at the AGM, and that the decision is made by delegates at the AGM. The first bidding process would take place at the 1992 AGM, and the first AGM in another region would be in 1993.

5.2 INDIVIDUAL MEMBERSHIP

The question of individual membership has been raised in organizational change discussions since 1988.

We recommend that the existing Friends of NAC be considered non-voting individual members. They will be treated by the organization as individuals interested in the political work of NAC. They will pay an annual fee and will receive all NAC publications and be encouraged to attend the NAC AGM through special observer rates.

Further, we recommend that the relationship between the regional representatives and Friends of NAC be considered in next year's discussion of regional structures. Each regional representative will be supplied with a contact list of the Friends of NAC in her region.

5.3 COLLECTIVE MEMBERSHIP: NATIONAL GROUPS

Since 1989 organizational change committees have recommended that NAC re-consider its relationship with other national organizations. This year we began series of meetings of meetings with larger national women's groups including NOIVM, the National YWCA, the Canadian Advisory Council, the CLC Women's Committee, the United Church, etc. about increased communications, and increased involvement and support for NAC. One national group suggested that we consider an incentive for national groups to encourage their local affiliates to join NAC. The executive agreed to propose a category of Collective Membership where, if more than 50% of a national or provincial organization's locals join NAC they will be offered a reduction (no less than 75%) of their membership fees. See *Resolution # 11*.

5.4 COMMUNICATIONS

In order to carry out our campaigns, we need to be certain that we are communicating as effectively as possible, both between the membership and executive and within the executive.

The Executive decided that communications with the membership minimally consist of: continuing FAF and Action NOW; a visit to each region once a year by the President or her designate; a regional FAX/Phone tree organized by the regional representative; and a new one page update sent to the membership after each Executive meeting. We also recommend that NAC consider producing a NAC Journal, a once a year publication of all briefs and substantive presentations.

To facilitate communications between Executive members we have adopted a number of administrative procedures including: exploring means of communicating other than meetings (conference calls, FAX, electronic conferencing - recognizing the disadvantages and barriers of electronic mail); appointing one staff person as the executive contact person; continuing monthly updates from the executive coordinator to the executive; improving orientation for new executive members by changing the manual, setting up a 'partnering' system between old and new executive members, producing a video, clarify roles and responsibilities; and developing campaign 'kits' for Executive members.

6. DIVERSITY IN NAC

In 1987 the membership agreed that the Executive examine systemic barriers preventing the participation of certain groups of women, and directed NAC spokespeople to represent all the diverse groups within NAC. Acceptance of the Quebec organizational review report in 1988 ensured that all events at the AGM would have quality translation, that all social and cultural events would be bilingual and that all correspondence with the membership would be in both languages. In 1989 a proposal was made to designate seats on the Executive as chairs of different constituencies, but this was seen as a structure that could continue to marginalize women from these constituencies. Delegates that year directed the Executive to come up with an affirmative action plan that included goals and timetables.

Last year's delegates emphasized again that "NAC has to work to become truly representative of women in Canada, particularly of those groups who have been traditionally excluded, including aboriginal women, women with disabilities, racial and audible minorities, immigrant women, lesbians, poor and working class women, and geographically isolated women."

The Executive has proposed amendments to NAC's constitution reflecting its changing membership. See *Resolutions #1 and 2*.

We also recommend changing the structure of the elected Executive by designating one Vice President and four Member At Large positions as affirmative action positions. We expect this will encourage the broader participation of women from previously excluded groups. See *Resolution # 7*.

The Executive also recommends that a mechanism be established by the September 1991 Executive meeting to deal with charges made within our organization of racism, homophobia or bigotry against disabled people.

7. FUNDRAISING AND FINANCES

In 1990-91 close to 40% of NAC's income was raised from sources other than government. Last year's Fundraising Strategy directed the organization to develop funding sources that are the least politically constraining, and to conduct kinds of fundraising that are educational and tied to our political campaigns. The Strategy recommended that we develop agreements with our larger member groups about the kinds of monetary and in-kind support they are prepared to provide.

In 1991-92 over 60%, or approximately \$500,000 will have to be raised from non-government sources. This is the year when support from our members and supporters replaces government funding as our primary source of income. This means changing the financial management of the organization to one that is much more reliant on an uneven cash flow. The work in the office will continue to change to service labour intensive sources of funding like small grants and individual solicitations. The Fundraising Plan for the year stretches to tap all the sources that we are aware of. Any proposals for new spending must be accompanied by equivalent cuts from elsewhere in the budget - as opposed to proposals for more fundraising. In this financial context, all proposals for change mean that we have to make hard decisions.

8. HONORARIA FOR THE PRESIDENT

As it exists, the position of the NAC President is not accessible to any woman who is holding a full time job, or who is not otherwise supported economically. The demands on the President can be the equivalent of a full time job. Our Constitution prohibits any kind of remuneration for NAC Executive work. The Executive proposes changing the Constitution to enable us to provide an honorarium for the President. See *Resolutions # 8 and 12*.

It is the intention of the Executive to find resources for honoraria equivalent to a half-time position in 1991-92.

The Executive will review a job description which will focus on the President's public presence: media work, public speaking, meeting with NAC members and fundraising.

8.1 SPEAKING FOR NAC - POLICY GUIDELINES

At the same time as we realized the need for providing honoraria for the president, we could see that this would create an increased tendency for there to be one principal spokesperson

for the organization. Further, we recognized that NAC's increasing visibility may mean that NAC has more power to attract the media than many of our member groups, and that mechanisms need to be developed in order to ensure that this power is used strategically according to the wishes of local members.

With NAC's increasing visibility problems may occur if the media, other organizations, etc. come to identify NAC exclusively with one person (most likely to be the President), or with one person in each region. This is a difficult issue to deal with, given the media's tendency to want to focus on one person rather than our goal as feminists to demonstrate that we attempt to share responsibility for all of the work. We agreed to the following policy guidelines:

- all campaign and committee workplans should include a list of the spokeswomen for this area of work;
- every effort should be made to rotate the spokeswomen at NAC press conferences;
- spokeswomen for campaigns and policy committees indicate their availability for speaking to groups outside their regions and that efforts be made to utilize them.

We recommend that this issue be reviewed in the 1991-92 organization change discussions, with particular attention to the success of our efforts from April 1991 and the issue of unequal access to the media between NAC and our members.

9. STAFF

The 1990 AGM directed the Executive to discuss the impact of organizational changes on the existing staff. Staff members were part of all organizational change discussions this year.

NAC staff have taken on an increasing number and range of responsibilities in the last three years, in part as a result of Executive decisions to re-allocate responsibilities from volunteer workers to paid staff. The only increase in staff over the same period has been in the labour intensive area of finding and managing new sources of funding. The current staff includes three and a half positions which focus on policy, media relations, information distribution and support to members and the Executive; one financial administrator; and two fundraising positions. The existing staff are carrying a maximum work load. All increased activity, the success of our campaigns, increased public presence and any new staff members generate increased work for the existing staff.

Much of this increased work comes in the form of requests from the public, member groups, media, and government for information. Providing the President with an honoraria and therefore enabling her to increase NAC's public presence, plus hiring an Organizer will increase the workload of an already over-extended core staff.

The Executive intends to increase the size of the staff group by a part time administrative assistant. The reallocation of existing resources to make this possible will be discussed at the June Executive meeting.

We agreed that the National Office, Ottawa Office, and Executive membership and Committee Chairs will develop a better information management process and a stronger referral system over the next year.

10. RECOMMENDATIONS FOR 1991-2 ORGANIZATIONAL CHANGE WORK

10.1 That at least a half-day per executive meeting be devoted to further organizational change issues in 1991-2.

10.2 That the issues to be addressed in 1991-2 include:

a) Regional structures for NAC:

- In consultation with groups in her region, each regional representative will be asked to submit an outline of what regional structure would work best in their region. This could include changing formal relations or patterns of consultation with regional organizations, where they exist.
- The mandate of the regional representatives will be defined and guidelines will be developed for representatives' participation in local activities, in the work of NAC members and in other local women's groups. The guidelines will ensure that local members are empowered, that their autonomy is promoted and that public platforms are shared.
- In the context of increased support for regional representatives, a mechanism will be designed to deal with situations where difficulties arise between elected reps and members.

NOTE: there is a particular set of issues that need to be worked out in Southern Ontario because of the number and diversity of the member groups in that region.

- b) The structure of the executive (ie. hierarchical vs. flatter, more collective structure).
- c) Establish a mechanism by the September 1991 Executive meeting to deal with charges made within our organization of racism, homophobia or bigotry against disabled people.
- d) Developing better public information management and a stronger referral system.
- e) Process for dealing with emergency issues and campaigns (including reference to how this relates to the regions).
- f) Mechanisms for turning away demands.
- g) Review media representation with particular attention to the success of our efforts from April 1991 and the issue of unequal access to the media between NAC and our members.

10.3 That 2 non-executive members with experience in organizational review, specifically Marcy Cohen and Jacqui McDonald, be included in these organizational change discussions.

APPENDIX "A"

The Checklist

The following are political criteria, resource questions and an accountability mechanism that must be resolved in deciding on any significant piece of NAC work. They won't provide a simple yes or no answer to any particular piece of work, but will provide a basis for comparison among pieces of work, facilitate priority setting, and give a basis from which to say "yes" to some work and "no" to others within the context of available resources. This list should be added to or revised according to what is learned through using it.

Political Criteria

- a) How is this campaign/committee proposal/action related to NAC's ongoing work (including previously set priorities, NAC's mission statement, the inclusion of doubly oppressed women, etc.)
- b) How will it build NAC as an organization?
- c) What (or how much) difference will it make to what happens and how it happens?
- d) Are there other groups who can do or are already doing this work?
- e) Is it feasible to implement this proposal in the regions?
- f) What are the costs of not doing it?

Resource Questions

Here, we have to answer both what is needed and where it will come from (that is, what we won't do in order to transfer resources to this work). These resources must also be looked at in context of the overall work of NAC.

- a) Staff time (who, how her work will be shifted to accommodate this, etc.). This must be presented after consultation with the staff before the proposal is presented.
- b) Money (what's needed, where it will come from).
- c) Demands on executive members, table officers.
- d) Demands on regional reps for work in the regions.

Accountability and responsibility

- a) How will this work be reported to/accountable to the executive? This is especially important for coalition work.
- b) Who will motivate this work, that is who will take responsibility for seeing that it is carried through?
- c) Who are NAC's spokeswomen for this work?

MEMORANDUM FROM THE RESOLUTIONS COMMITTEE

Like all NAC Annual General Meetings, this NAC AGM has a two short days to deal with a large number of resolutions of great importance to the Canadian women's movement. We are aware that AGM delegates may at times find the time restrictions frustrating. We hope that the processes outlined here will facilitate the business of the AGM.

The Resolutions Committee would like to take this opportunity to outline the four different categories of resolutions which AGM delegates will be voting on, and indicate how each category will be dealt with over Saturday and Sunday, June 15 and 16.

(1) Organizational Change (Including Amendments to the NAC Constitution)

These will be introduced at the end of the plenary session scheduled for Saturday morning between 9:30 and 10:30. Delegates will then go into Organizational Change Workshops for discussion of the Report and Constitutional Amendments. The proposals will come back to the plenary for further discussion and a vote on Sunday at 10:30 to 12:30.

(2) Priority Campaign Resolutions

Proposals for three priority NAC campaigns for the upcoming year will be presented to the Annual General Meeting in a plenary session between 2:00 and 2:15 on Saturday afternoon. Delegates will then break into one and a quarter hour workshop sessions to discuss the general direction of these proposals and how they might work in each region. The vote on the priority campaign resolutions will be held between 10:00 and 10:30 on Sunday morning.

(3) Policy Resolutions

Delegates will discuss and vote on policy resolutions submitted by member groups prior to the AGM in plenary sessions scheduled for 3:45 to 5:30 on Saturday afternoon and for 2:30 to 4:30 on Sunday afternoon.

If there are emergency resolutions, they will also need to be dealt with on Sunday afternoon.

Many of the resolutions will be non-controversial and the delegates will be able to deal with them quickly. Others, however, consist of new or old but complex areas of policy which require more discussion. Delegates who participate in the Friday NAC Conference will have an opportunity to spend time exploring some of these policy areas.

The Resolutions Committee would like to ask for the help of delegates in dealing with the Policy Resolutions. Specifically, we ask the following:

- (1) If any delegates plan to propose MAJOR AMENDMENTS to the resolutions submitted by another member group, we would urge them to inform the Resolutions Committee as much in advance as possible. The Committee will try to bring representatives of the member groups concerned together to agree on a change to the resolution or on the most constructive way to present the differences to the plenary;*

- (2) If any MAJOR DIFFERENCES OF OPINION which might affect proposed policy resolutions emerge out of the Friday Conference, the Resolutions Committee would also appreciate being informed so that efforts can be made to facilitate the plenary discussion.

Contact the Resolutions Committee before the AGM c/o the NAC Office in Toronto, or during the AGM at the Conference Office.

(4) Emergency Resolutions

There are very specific rules governing what qualifies as an emergency resolution. Delegates considering submitting an emergency resolution should consult these rules. Any emergency resolutions submitted will need to be dealt with in the Sunday afternoon plenary session, along with Policy Resolutions from member groups. The deadline for Emergency Resolutions will be 12 noon, Saturday, June 15, 1991.

Emergency Resolutions refer to issues or events:

- (i) that have arisen within the 60 days preceeding the AGM, and,
- (ii) upon which NAC has insufficient or no existing policy; or
- (iii) requiring action before the next Executive Committee meeting.

The format requirements are the same as for ordinary policy resolutions with the following additions:

- (i) When the issue arose;
- (ii) Whether there is existing NAC policy on the issue, and if so, why it is insufficient to deal with the matter;
- (iii) If sufficient NAC policy exists, why the matter cannot wait until the next Executive Meeting;
- (iv) Why the issue is an emergency.

Wherever possible, provide your emergency resolution in both languages.

A Final Note

The past experience of NAC Annual General Meetings is that it is easier to negotiate differences, whether big or little, in smaller groups outside of the plenary sessions. When differences come out on the floor of the plenary, the AGM sometimes gets tied up in rules of procedure, which have a tendency to magnify divisions rather than promote consensus.

The Resolutions Committee would therefore like to recommend that delegates take full advantage of all opportunities for small group discussion, both the formal workshops and informal discussions, to explore issues and to identify and resolve any differences.

Thanks for your co-operation.

Barbara Cameron and Yvonne Stanford, Co-chairs of the Resolution Committee

I. CONSTITUTIONAL AMENDMENTS - NAC

1. ARTICLE III: TYPE OF ORGANIZATION
Section 4

Current Wording

"4. NAC shall conduct its affairs in a manner free from bias with regard to political or religious affiliation, national origin, ethnic origin, race, geography, age, marital status, social position, sexual orientation, and cross disability."

BE IT RESOLVED THAT Article III, Section 4 of the NAC Constitution be amended to read as follows:

"4. NAC shall conduct its affairs in a manner free from bias with regard to political or religious affiliation, national origin, ethnic origin, race, geography, age, marital status, social position, sexual orientation, and cross disability. NAC shall work to become truly representative of women in Canada, particularly isolated women."

2. ARTICLE III: TYPE OF ORGANIZATION
Section 5

Current Wording

"5. NAC shall be non-sectarian and non-partisan."

BE IT RESOLVED THAT Article III, Section 5 of the NAC Constitution be amended to read as follows:

"5. NAC strives for equality and justice for all women and works in Canada for the removal of barriers to women's full economic, social, cultural, legal and political participation. NAC emphasises the concerns of minority and poor women, and recognizes that social, political and economic systems affect different women in different ways. We believe that these systems must change in order to achieve social and economic justice. NAC opposes militarism, and works in ways which are anti-sexist, anti-racist, anti-heterosexist and which preserve feminist principles and the dignity of women. NAC shall be non-sectarian and non-partisan. "

3. ARTICLE III: TYPE OF ORGANIZATION
New Section 6

BE IT RESOLVED THAT Article III of the NAC Constitution be amended by adding Section 6. The new Section 6 would read as follows:

"6. NAC is a broad coalition of feminist groups and works with individuals and other organizations in alliances and coalitions. We believe that women are the experts on their own lives and we draw on the knowledge and resources of our membership. NAC works for social change by shaping public opinion, influencing decision makers and mobilizing its membership and the Canadian public."

4. ARTICLE VIII: MANAGEMENT
Section 2 - COMPOSITION OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
Subsection (a)(ii)

Current Wording

"2.(a) (ii) Five (5) Members-at-Large."

BE IT RESOLVED THAT Article VIII, Section 2.(a)(ii) of the NAC Constitution be amended to read as follows:

"2.(a) (iv) Four (4) Members-at-Large."

5. **ARTICLE VIII: MANAGEMENT**
Section 2 - COMPOSITION OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
Subsection (a)(iv)

Current Wording

"2.(a) (iv) The immediate Past President."

BE IT RESOLVED THAT Article VIII, Section 2.(a)(iv) of the NAC Constitution be amended to read as follows:

"2.(a) (iv) Up to three (3) Campaign Chairwomen."

6. **ARTICLE VIII: MANAGEMENT**
Section 2 - COMPOSITION OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
Subsection (b)(ii)

Current Wording

"2.(b)(ii) in odd numbered years,
1 Vice President
Treasurer
3 Members-at-Large
6 Regional Representatives
will be elected for one (1) year terms.

BE IT RESOLVED THAT Article VIII, Section 2.(b)(ii) of the NAC Constitution be amended to read as follows:

"2.(b)(ii) in odd numbered years,
1 Vice President
Treasurer
2 Members-at-Large
6 Regional Representatives
will be elected for one (1) year terms.

7. **ARTICLE VIII: MANAGEMENT**
Section 2 - COMPOSITION OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
Subsection (b)
Proposed new subsections (iii) and (c)

BE IT RESOLVED THAT Article VIII, Section 2 of the NAC Constitution be amended by adding new subsections as subsections 2(b)(iii) and 2(c). The new subsection 2(b)(iii) and 2(c) read as follows:

"2.(b)(iii) Campaign chair women are elected for a one (1) year term every year.

(c) Affirmative action principles shall be applied in elections for all other positions. The four (4) members at large and one Vice-President shall be designated as affirmative action positions and must be filled by a woman from an under-represented constituency specifically: visible minority, immigrant, disabled and/or aboriginal women."

8. **ARTICLE VIII: MANAGEMENT**
Section 3 - DUTIES AND POWERS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
Subsection (h)

Current Wording

"3.(h) No member of the Executive Committee shall accept remuneration for services rendered to NAC."

BE IT RESOLVED THAT Article VIII, Section 3, Subsection (h) of the NAC Constitution be amended to read as follows:

"3.(h) No member of the Executive Committee shall accept remuneration for services rendered to NAC, save the President."

9. **ARTICLE VIII: MANAGEMENT**
Section 5 - TERMS OF OFFICE
Subsection (d)

Current Wording

"5.(d) Membership on the Executive Committee shall be limited to four (4) consecutive years, except in the case of a candidate for President."

BE IT RESOLVED THAT Article VIII, Section 5, Subsection (d) of the NAC Constitution be amended to read as follows:

"5.(d) Membership on the Executive Committee shall be limited to six (6) consecutive years, except in the case of a candidate for President."

CONSTITUTIONAL REGULATIONS

The following Constitutional Regulations were approved by the Executive Committee in January, 1991. They can either be defeated, or accepted by the Membership, but not amended.

10. **CONSTITUTIONAL REGULATIONS: ARTICLE IV - MEMBERSHIP**
Section 4 - FRIENDS OF NAC
Subsection (a)

Current Wording

"4.(a) The annual fee for Friends of NAC shall be not less than \$40.00."

BE IT RESOLVED THAT Article IV, Section 4, Subsection (a) of the NAC Constitutional Regulations be amended to read as follows:

"4.(a) The annual fee for Friends of NAC shall be set from time to time by the Executive Committee and shall include a reduced rate for the low waged or unwaged."

11. **CONSTITUTIONAL REGULATIONS: ARTICLE VI - FEES**
Section 1 - MEMBERSHIP FEE
Proposed New Subsection 1(b)

BE IT RESOLVED THAT Article VI, Section 1, Subsection (b) of the NAC Constitutional Regulations be amended by adding a new subsection as subsection 1(b), with the existing subsections (b) and (c) to be re-lettered (c) and (d). The new subsection 1(b) would read as follows:

"1.(b) A collective membership at a reduced fee will be offered to national or provincial organizations and their chapters or sections when more than fifty per cent (50%) of their local groups join NAC. This will be called a "Collective Membership". The reduced fee shall be no less than seventy-five per cent (75%) of what they would have paid normally."

12. **CONSTITUTIONAL REGULATIONS: ARTICLE VII - MANAGEMENT**
Section 5 - TERMS OF OFFICE
Proposed New Subsection (b)

BE IT RESOLVED THAT Article VII, Section 5 of the NAC Constitutional Regulations be amended by adding a new subsection 5(b). The new Subsection 5(b) would read as follows:

"5.(b) Any remuneration for the President will be determined by the Executive Committee on the basis of a per diem honorarium, up to a maximum of the full-time salary of the Executive Coordinator. The Executive Committee will determine the job description of the President."

II. POLICY RESOLUTIONS

HUMAN RIGHTS AND THE CONSTITUTION

13. Be it resolved that NAC supports the creation of a new political relationship among the national communities which make up Canada: Quebec, the First Nations, and the rest of Canada.

Be it also resolved that this new political relationship should be based on the principle of the right of self-determination of each of the national communities.

Be it further resolved that the National Action Committee supports the demand of the First Nations for self-government, which is the form of self-determination chosen by them.

Submitted by Women for a New Canada

14. Be it resolved that a new political relationship among Quebec, the First Nations and the rest of Canada be the result of a process which:

- (a) permits Quebec, the First Nations and the rest of Canada to each develop democratically its own proposals for a new political relationship;
- (b) involves the negotiation of a new political relationship on the basis of equality by representatives of each of Quebec, the First Nations and the rest of Canada.

Be it also resolved that in Canada outside of Quebec, the forum for the development of proposals for a new political relationship be a constituent assembly, composed of representatives elected specifically for the purpose and not by legislators or delegations selected by legislators;

Be it further resolved that there be guaranteed representation in this constituent assembly of "equality delegations" representing women, visible minorities, people with disabilities, minority francophones, racial and ethnic minorities and that these equality representatives be determined by the groups they represent and have the same powers in the constituent assembly as other delegations.

Background

In 1981, the National Action Committee adopted policy opposing First Ministers' Conferences as the method of arriving at constitutional reform and recommended instead a constituent assembly which would include a representative number of women. Since that time, Quebec and the First Nations have proceeded to develop their constitutional proposals through the political institutions they control. This resolution calls for a constituent assembly for the rest of Canada to develop in a democratic, representative way its constitutional position, followed by negotiations on the basis of equality between representatives of Quebec, First Nations and the rest of Canada.

Submitted by Women for a New Canada

15. Be it resolved that the National Action Committee on the Status of Women endorse a strong role for the federal government in policies affecting Canada outside of Quebec in areas such as social, economic regional equalization and cultural policy and the protection of fundamental rights, including equality and language rights, through the Charter of Rights and Freedoms. NAC supports the democratization of federal political institutions, to allow fairer representation, not their dismantling.

Be it further resolved that NAC opposes proposals which would decentralize and provincialize Canada outside of Quebec by extending to all provincial governments the powers uniquely required by Quebec.

Background

The same business interests and academics who promoted the Free Trade Agreement and economic integration of Canada with the United States are now advocating the decentralization of federal powers to the provincial or regional level. They see this as a way of creating a more "efficient" federalism, which means one without regional equalization policies and universal social programs. They are hiding behind the legitimate aspirations of the Quebec people for more power for the Quebec government as an excuse for foisting a right-wing business agenda on all Canadians.

Submitted by Women for a New Canada

VIOLENCE

16. Be it resolved that NAC organize a national campaign against violence against women, and make it a central issue in the next federal election campaign, with the following components:

- a) NAC pressure the federal political parties to make concrete and specific commitments to address the issue;
- b) NAC continue to pressure the federal government to declare December 6th an annual Day of Commemoration for the 14 women killed at the Ecole Polytechnique and for all victims of male violence against women;
- c) NAC initiate a petition campaign to the federal government re December 6th and that NAC support and work for countrywide vigils, commemorations etc.;
- d) NAC lobby the federal Justice Minister to institute mandatory judicial education to be provided in part, for consultation fees, by grassroots women's services;
- e) NAC lobby for the removal from the bench of judges who make sexist remarks during sentencing as a justification for lighter sentences for offenders;
- f) NAC encourage lobby efforts on local school boards to institute the Canadian Teachers' Federation project "Thumbs Down: A Classroom Response to Violence Towards Women";
- g) NAC undertake an evaluation of Bill C-53 (Sexual Assault legislation) and Bill C-15 (Canada Evidence Act) and recommend changes;
- h) NAC lobby to make changes in the statute of limitations for incest cases;
- i) NAC oppose the use of disciplinary panels in self-regulating professions to subvert women's charges of victimization and sexual exploitation by professionals;
- j) NAC propose changes to the health care system that will ensure that particular attention is paid to the health concerns of abused women and children;
- k) NAC pressure the federal government to initiate treatment programs for sexually abused women in federal penitentiaries.

Submitted by the NAC Violence Committee

17. Be it resolved that NAC take a high profile leadership role and design and launch a major campaign in 1992 to fight violence against women in our homes, work places, and communities; and that NAC involve all its member groups, labour, and women's committees to stop violence against women in our society:

Background

Violence against women is a serious issue and an ever increasing problem within our homes, work places, and communities. This violence affects the lives of NAC members and their families. NAC has made a commitment to address issues that affect women and to network with women's groups and labour.

Submitted by the Ontario Public Service Employees' Union, Provincial Women's Committee

HEALTH NEEDS AND SERVICES

18. Be it resolved that NAC lobby Roussel Canada Inc. to apply to the federal government for permission to release RU 486 for testing in Canada.

Be it further resolved that NAC lobby the federal and provincial governments to ask Roussel Canada Inc. to release to release the pills for testing in Canada.

Background

RU 486, in combination with a prostaglandin is a breakthrough anti-progestin preparation which will terminate pregnancies of less than seven weeks duration without surgical intervention. After 10 years of clinical trials, women in France and within the next year, in Britain, have access to these pills. RU 486 and the prostaglandin are administered under a doctor's supervision and require three visits by the woman.

Submitted by CARAL

19. Be it resolved that NAC urge the federal government to place an immediate moratorium on all pre-implantation diagnosis until such time as a full physical and social evaluation of these techniques has been accomplished;

Be it further resolved that the NAC Annual General Meeting instruct the incoming Executive to prepare and circulate a discussion paper/brief on genetic experimentation and technologies for the preparation of policy resolutions at the 1992 AGM.

Background

Pre-implantation diagnosis of human embryo cells has been banned in Germany and France. This technology modified the germ cells (original cells out of which all tissues and organs are composed) without evidence of safety of such a procedure. It opens the door to full-scale eugenic selection and genetic engineering. An Ontario University is already planning to open such a program.

The implications of transferring existing techniques of genetic manipulation of plants and animals to the human species are truly alarming on a number of levels ranging from health and safety consequences of ignorant genetic intervention to the social level where eugenic values are encouraged and potentially institutionalized. Because of the focus on IVF neither the women's movement nor the Royal Commission has had the opportunity to examine and discuss these technologies.

Submitted by the NAC Health Committee

20. Be it resolved that NAC calls on governments to prohibit the licensing of clinics specializing in sex selection;

Be it further resolved that NAC calls on governments to ban commercial contract motherhood and until such legislation is created and enforced, all commercial motherhood contracts be made legally unenforceable.

Background

The practice of sex selection, in the context of patriarchal social relations, is virtually always used to eliminate female embryos or fetuses. NAC finds this practice misogynist and abhorrent.

Commercial contract motherhood represents an extension of the exploitation of women and the ascendancy of property and contract law over the rights of the gestating mother. In this way, the interests of affluent men and women are validated over those of poor women, often women of colour. It also accelerates the process of the commodification of both children and women's reproductive capacities.

Submitted by the NAC Health Committee

21. Be it resolved that NAC call on federal and provincial governments to halt further expansion of IVF facilities, and place existing facilities under rigorous scrutiny along with lines suggested by the World Health Organization in 1990;

Be it further resolved that NAC demand significant resources be devoted to infertility prevention campaigns which can be combined with existing prevention issues such as AIDS and STD prevention, workplace health and safety and patient information.

Background

Many women's organizations internationally have concluded that IVF is a highly risky and generally unsuccessful procedure, with negative social consequences as well as physical danger. Moreover, access to IVF procedures are limited and in most provinces available only to the affluent. Rather than spend huge sums on a procedure that will assist a tiny minority of women, governments should be devoting resources to prevention of infertility to assist the majority of women who will suffer from infertility.

Submitted by the NAC Health Committee

22. Be it resolved that the Secretary of State, designated as the Minister Responsible for the Status of Disabled Persons, using a model similar to the 1983-84 Canadian Health and Disability Survey done by Statistics Canada, conduct a study to include those left out of that study, i.e., those with mental health problems and learning disabilities especially the invisible ones, such as dyslexia, dyslasia, etc., in adult women.

Be it further resolved that, in keeping with the results of the aforementioned study, the Minister Responsible for the Status of Disabled Persons, continue the disability supplement to the above cited persons after the age of majority, to assist them with tutorial programmes, learning materials, etc.

Background

The Secretary of State has been designated Minister Responsible for the Status of Disabled Persons, but in the Regional Survey studies on adult persons having dyslexia, dyslasia and mental health problems have been left out. There is a result of a supplement that is payable to people with learning disabilities determined by psychological testing. This supplement is not longer available, in some cases, to disabled persons when they have attained the age of eighteen years, who are left with no other recourse but to seek social assistance.

Submitted by the Women's Committee, Barbados Association of Canada

EMPLOYMENT AND THE ECONOMY

23. Be it resolved that NAC continue to work for the repeal of the Free Trade Agreement with the United States and vigorously oppose the renegotiation of the agreement to include Mexico.

Be it further resolved that NAC work with women's groups in Mexico and the U.S. to develop strategies on trade and development which advance the interests of women and to find ways to work together to oppose free trade initiatives.

Be it finally resolved that NAC extend its efforts to include women in Central and South American countries who are threatened by the U.S. "Enterprise America's" free trade agenda.

Background

The U.S./Canada Free Trade Agreement has had devastating effects on women in Canada. The extension of this agreement to include Mexico will considerably worsen the employment, economic and social circumstances of women.

Submitted by the NAC Employment Committee

24. Be it resolved that NAC oppose the deregulation of the telecommunications industry by opposing Unitel's bid to enter the long-distance market.

Background

Because local telephones are considerable subsidized by long-distance rates, the attempt by Unitel to enter the market by providing only long-distance services will considerably undermine the accessibility of telephone service to poor people and those in rural areas.

Submitted by the NAC Employment Committee

25. Be it resolved that NAC urge the Federal Transport Minister to abandon its goal of airline free trade (Open Skies) with the US and instead update the existing airline bilateral treaty with more city pairs to that Canada gets a fairer share of routes for Canadian Carriers.

Background

The Federal Government has begun talks with the US leading to an airline free trade (Open Skies) deal. This ignores the unanimous report of the special parliamentary committee on Open Skies which warned that wide open competition between the US and Canada could devastate our national airline industry. Job losses resulting from Open Skies will affect mostly women.

Submitted by the Canadian Auto Workers Canada

26. Be it resolved that NAC supports the full access of women, persons with disabilities and visible minorities to training programs whether funded by employers or by government;

Be it resolved that the National Action Committee on the Status of Women opposes ongoing federal policies aimed at privatizing training and press the federal opposition parties to insist on the reinstatement of federal government contributions to the Unemployment Insurance Programme.

Be it resolved that NAC supports the principle that the cost of training employed workers should be the responsibility of employers, to be paid for out of a National Training Tax in the form of a levy on payroll.

Be it finally resolved that the National Action Committee considers training programmes to be an integral part of, and not a substitute for, economic policies aimed at ensuring full employment.

Background

Despite the rhetoric about training, the federal government is cutting back training and privatizing it. The federal government eliminated its contribution to the Unemployment Insurance Fund and in the February 1991 budget slashed \$100 million from the Canada Jobs Strategy. Unless there is new money introduced into the training system through a payroll tax, money currently directed toward training women and young people entering or re-entering the workforce or the unemployed will be channelled to employers to cover the costs of training already employed workers.

Submitted by the NAC Employment Committee

27. Be it resolved that the Minister Responsible for the Status of Disabled Persons look into the entire empowerment of adult disabled females to assist them in enriching their lifestyles, i.e., by providing academic, vocational and job-strategy training, developed according to their individual needs; and that right to self-determination of persons with disabilities be respected along with their right to remain in school and learn at their own pace.

Background

There is a tendency on the part of professionals in social and educational institutions to pressure disabled people to attend workshops that are not necessarily beneficial to them, in order to enable the disabled person to qualify for social assistance. Often there is no serious attempt to identify the specific needs of people with invisible disabilities, eg. dyslexia. These people very often end up in programmes that are not designed for their particular disability.

Submitted by the Women's Committee, Barbados Association of Canada

28. Be it resolved that adult females with learning disabilities be entitled to the same educational benefits as a regular student who has to leave the province or the country to continue their studies at a university or college.

Background

There are cases of women who have had to leave the province or the country in order to receive training specific to their needs. Some have qualified for benefits, others have not. When compared with students in regular programmes, people with learning disabilities experience difficulty in receiving loans and bursaries in their programmes. It should be pointed out that disabilities do not disappear on the

attainment of age 18. If needs be, life-long assistance should be available to the disabled.

Submitted by the Women's Committee, Barbados Association of Canada

29. Be it resolved that NAC urge the federal government to expand the terms of reference of the Federal Contractors Employment Equity Program to require employers who are subject to the Program to have in place policies addressing sexual and racial harassment in the work place.

Background

Under Canada's Employment Equity Act, employers (with over 100 employees) who want to bid on federal government contracts in excess of \$200,000 must demonstrate a commitment to employment equity. At present inequity is maintained not only through employment policies and practices, but also through harassment (acts of punishment and threat that are often sexually and/or racially linked and whose intent is the reinforcement of undervaluation and segregation).

Submitted by the University of Toronto Staff Association

INTERNATIONAL AFFAIRS

30. Be it resolved that NAC member groups support and participate in the Citizens' Inquiry into Peace and Security facilitated by the Canadian Peace Alliance.

Background

The experience of the Gulf War has shown clearly that women see Canada's role in preventing war and preserving peace in a much different way from their government. Since 1980 the military budget has risen by 42% to \$12.7 billion in 1990. Does this expense make you feel safe? The Citizens' Inquiry gives women a chance to be heard and NAC is a co-sponsor of the Inquiry.

Submitted by the NAC Survival of the Planet Committee

31. Be it resolved that NAC endorse and support the Coalition to Oppose the Arms Trade (COAT) and others who promote economic conversion from military production to that which is socially useful and environmentally friendly, thereby providing alternatives to the war economy.

Background

The costs of industrial conversion to civilian uses could be drawn from the funds currently devoted to the Defence Industry Productivity Programme, Ottawa's subsidy of the military industry. From 1980 DIP programmes expanded by more than two and a half times to \$300.9 million in 1990.

Submitted by the NAC Survival of the Planet Committee

32. Be it resolved that NAC demand that the federal government cease its organization of, and participation in, trade exhibitions for defence and defence-related industry, and funding of Canadian companies' participation in such trade shows abroad;

Be it further resolved that NAC urge its member groups to do the same.

Background

The Department of External Affairs and International Trade currently makes no moral distinction between military and civilian trade goods. It organizes biennial arms bazaars in Canada, and funds participation in such events abroad. The end result, war and repression, is ignored in the pursuit of gain. These funds should be directed to important programs (eg. women's centres) that promise real security for Canadians.

Submitted by the NAC Survival of the Planet Committee.

33. Be it resolved that NAC condemn Canada's role in the Gulf War, and strongly recommend that the Canadian government actively work toward global peace.

Background

Because the January 16, 1991 U.S. attack on Iraq violated UN Charter article 33 which requires that all avenues for a peaceful solution to an international conflict be exhausted before other actions are taken, and because Canada has a history as peace keeper in the world, the WILPF strongly condemns the

Canadian government's involvement in the Gulf War.
Submitted by the Women's International League for Peace and Freedom

34. Be it resolved that NAC urge the Canadian government to provide ongoing financial aid to the innocent victims of the Gulf War, namely women and children.

Background

By playing an active role in the Gulf War, the Canadian government was party to the destruction of many lives, and therefore is morally obligated to provide direct aid to these innocent victims, many of whom are women and children.

Submitted by the Women's International League for Peace and Freedom

35. Be it resolved that NAC urge the Canadian government to call for public disclosure of the processes that led to UN Resolution # 678, which authorized the use of "all necessary means" to force Iraq out of Kuwait.

Background

It appears that the Security Council was manipulated by the US government which still has the ability to pressure other countries through economic ploys. The US used the UN to create the impression of legitimacy for its military intervention while still owing \$750 million in UN dues. This dangerous manipulation by one power seriously undermines the role of the UN.

Submitted by the Women's International League for Peace and Freedom

SOCIAL SERVICES - HOUSING

36. Be it resolved that NAC: (a) endorse the Draft Declaration of the Right to adequate Housing (recognizing that such declaration will be finalized in accordance with input from widespread community consultation) and (b) lobby the federal government to amend the Charter of Rights and Freedoms to explicitly provide for a right to housing; (c) lobby the federal government to provide adequate funding to allow women's community groups to identify how the right to housing can best be carried out in their communities.

Submitted by the NAC Housing Committee

37. Be it resolved that NAC lobby the federal government to (a) fund initiatives which address the gender specific meaning of "secure housing"; and (b) require all recipients of government funding earmarked for housing initiatives to address the gender specific meaning of "secure housing".

Background

The reality of women's lives includes the prevalence of violence against women, the feminization of poverty within the continuum of women's economic deprivation, and women's disproportionate assumption of childbearing responsibilities. Such gendered realities give rise to a gendered meaning of secure housing.

Submitted by the NAC Housing Committee

ENVIRONMENT

38. Be it resolved that NAC formally demand: (1) that the Government of Canada carry out a full and independent environmental impact assessment of all proposed hydroelectric development of the James Bay/Hudson's Bay area, including the Great Whale project and its infrastructure (roads, airports, etc); (2) that the Government of Quebec (a) appoint an independent commission to undertake a full, open, public inquiry into the environmental, social and economic effects of hydroelectric development in Quebec and (b) declare a moratorium on all such development until the commission has completed its work.

Background

Since the early 1970s, hydroelectric development in the ancestral lands of the aboriginal peoples of the James Bay region of northern Quebec has flooded large areas of their traditional hunting grounds, destroying the natural habitat of many species of wildlife and resulting in high levels of mercury contamination of the water and food chain. As fetuses are especially vulnerable to mercury poisoning, women of child bearing age living in the region are now advised not to eat any fish at all.

Submitted by Voice of Women/Voix des femmes - Quebec

EDUCATING THE PUBLIC

39. Be it resolved that NAC urge the CRTC to increase its involvement in the assessment of broadcasting industry performance and enforce the condition of licence on gender stereotyping.

Background

On December 28, 1990, the CRTC published the findings of a 1988 study by Erin Research on the portrayal of gender on Canadian radio and television. In an earlier, 1984 content analysis, Erin concluded that women were not shown in their diversity of age, race, class and physical appearance. Four years later, virtually nothing has changed. The findings reveal the extent to which women continue to be discriminated against in the Canadian broadcasting system.

Submitted by Mediawatch

NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN

CONSTITUTION WITH REGULATIONS APPENDED

I NAME

The name of the organization shall be THE NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN/LE COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME. It may be designated by the initials NAC/CCA.

II PURPOSES AND OBJECTIVES

The purposes and objectives of NAC shall be to initiate and work for improvements in the status of women by:

1. actions designed to change legislation, attitudes, customs and practices;
2. evaluating and advocating changes to benefit women, including measures proposed by the Royal Commission on the Status of Women, and those adopted by NAC;
3. encouraging the formation of, and communication and cooperation among, organizations interested in improving the status of women in Canada;
4. exchanging information with member organizations and other interested persons or groups, and providing information to the public about the current status of women and recommended changes for improvement.

III TYPE OF ORGANIZATION

1. NAC shall be a non-profit organization incorporated under Part II of the Canada Corporations Act.
2. NAC shall be an organization operating throughout Canada, and recognizing the two official languages of Canada.
3. NAC shall be without share capital and without purposes of financial profit for its members. Any profits or other accretions to NAC shall be used in promoting its purposes and objectives.
4. NAC shall conduct its affairs in a manner free from bias with regard to political or religious affiliation, national origin, ethnic origin, race, geography, age, marital status, social position, sexual orientation, and cross disability.
5. NAC shall be non-sectarian and non-partisan.

IV LOCATION OF THE OFFICE(S)

The head office of NAC shall be located in the City of Toronto, in the province of Ontario. In addition, NAC may establish and maintain other offices elsewhere as needed.

V MEMBERSHIP

1. COMPOSITION; ELIGIBILITY; RIGHTS AND OBLIGATIONS

- (a) NAC shall be composed of member organizations.

A member organization – is an organization with ten (10) or more members which, by its stated objectives, demonstrates that one of its primary purposes is to advance the status of women in Canada. A member shall subscribe to the purposes and objectives of NAC, and shall pay the annual membership fee. It shall be entitled to attendance with voting and speaking privileges at the Annual Meeting and other general meetings. It shall receive the publications and communications of NAC.

- (b) Other organizations may also participate in the activities of NAC/CCA as co-operating organizations.

A co-operating organization – is an organization which endorses the purposes and objectives of NAC in order to co-operate with NAC towards achieving common goals. Upon making an agreement to co-operate with NAC, an organization shall be entitled to receive the publications and communications of NAC in exchange for its own, and to attend the Annual Meeting and other general meetings as an observer.

- (c) Members may include autonomous women's organizations and the women's branch/ program/issue components of other organizations or institutions.

- (d) Government departments and agencies, and any part(s) thereof, shall not be eligible for membership.

2. ADMISSION

- (a) An organization applying to be a member or co-operating organization shall be recommended by a member of NAC in good standing, or by the Membership Committee.
- (b) Admission as a member organization shall be subject to and effective upon the approval of the Executive Committee and payment of the annual membership fee. Acceptance as a co-operating organization shall be subject to and effective upon approval of the Executive Committee.
- (c) An organization that is accepted for membership thirty (30) days in advance of the Annual Meeting or a special meeting shall be entitled to attend and vote at that meeting.

3. SEVERANCE: Revocation; Withdrawal; Reinstatement

- (a) Severance of membership may be by revocation or withdrawal.
 - (b) **Revocation**
 - i) The Executive Committee, should it deem advisable, may revoke the membership of an organization that:
 - (1) contravenes the Constitution or Regulations;
 - (2) acts in violation of the purposes and objectives of NAC; or
 - (3) is in arrears of fees for more than one year.
 - ii) The Executive Committee shall give written notice to a member organization that such action is being considered thirty (30) days in advance of the Executive Committee meeting which will consider the matter. The organization shall have the right to make representation to the meeting in person or in writing, to show cause why its membership should not be revoked.
 - iii) Revocation shall be by a two-thirds vote at the designated meeting of the Executive Committee.
 - iv) An organization whose membership is revoked by the Executive Committee shall have the right to appeal the decision to the next Annual Meeting. A two-thirds vote of the delegates shall be required to ratify the Executive Committee's decision.
 - (c) **Withdrawal**

An organization may withdraw from membership by presenting notice to the President of NAC in the form of a letter of withdrawal signed by at least two (2) of the organization's officers. Withdrawal shall take effect thirty (30) days after the sending of the notice, unless the notice is rescinded within the 30 days.
 - (d) **Reinstatement**

After the lapse of one year from the date on the notice of severance, an organization may apply for reinstatement. The Executive Committee shall act upon the application within three (3) months of receiving it.
- ## 4. FRIENDS OF NAC
- (a) An individual who endorses the purposes and objectives of NAC and pays the required fee shall be designated as a "Friend of NAC". A Friend of NAC shall be entitled to receive NAC publications and to attend the Annual Meeting and other general meetings as an observer.

VI FINANCES

1. FISCAL YEAR

The fiscal year shall commence on April first and end on March thirty-first of each calendar year.

2. CUSTODY OF FUNDS AND PROPERTY

- (a) NAC annual budgets shall be submitted every year to delegates to the General Annual Meeting for discussion and approval.
- (b) NAC shall make proper provision for the disposition and protection of all funds and property belonging to NAC.
- (c) The Executive Committee shall keep proper books of account with respect to all sums of money received and spent by NAC and the matters in respect of which such receipts and expenditures take place, all sales and purchases by NAC, the assets and liabilities of NAC and all other transactions affecting the financial position of NAC.
- (d) The books of account shall be kept at the head office of NAC or such other places permitted by law as the Executive Committee sees fit to designate and shall at all times be open to inspection by each of the members of the Executive Committee.

- (e) In the event of dissolution or wind-up of NAC, the Executive Committee is empowered to distribute those assets which remain after payment of liabilities, to one or more charitable organizations serving women in Canada.

3. AUDIT

- (a) An auditor or auditors shall be appointed at each Annual Meeting, and at the end of each fiscal year shall submit to the Executive Committee a certified financial report which shall be presented to the Annual Meeting.

4. FUNDING

- (a) Funding of NAC is by membership fees, donations, money-raising projects, and grants.

5. INDEMNITIES TO EXECUTIVE COMMITTEE MEMBERS AND OTHERS

All Executive Committee members or officers of NAC or other persons who have undertaken, or are about to undertake, any liability on behalf of NAC or any body controlled by it, and their heirs, executors and administrators, shall be indemnified and absolved from personal liability out of the funds of NAC, from and against:

- (a) all costs, charges and expenses whatsoever which such above-mentioned persons sustain or incur because of any action or proceeding which is brought, commenced or prosecuted against them because of any act or thing done by them in the course of their duties or actions as executive committee members or officers of NAC.
- (b) all other costs, charges and expenses which they sustain or incur in relation to the affairs of NAC, except for such costs, charges or expenses which occur through their own wilful neglect or default.

VII FEES

1. MEMBERSHIP FEE

- (a) Annual membership fees shall be set by the Executive Committee subject to the direction of the preceding Annual Meeting.

2. GROUPS IN GOOD STANDING - GROUP IN ARREARS

- (a) An organization that has paid its fees as prescribed in the Constitution and Regulations shall be deemed to be in good standing in NAC;
- (b) Notwithstanding these provisions, the Executive Committee may, in particular instances, extend the date of the payment of fees to a specified day beyond the due date, and may deem the group that pays its fees by that later date to be in good standing.

VIII MANAGEMENT

1. MANAGEMENT

- (a) The affairs, funds and property of NAC shall be administered by the board of directors, which shall be named the Executive Committee.

2. COMPOSITION OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

- (a) The Executive Committee shall consist of:
 - i) The Officers, namely the President, three (3) Vice-Presidents, Secretary, and Treasurer;
 - ii) Five (5) Members-at-Large;
 - iii) Thirteen (13) Regional Representatives, one each from:
 - Northern British Columbia and Yukon Territory
 - Alberta
 - Saskatchewan
 - Southern Ontario
 - Quebec
 - Prince Edward Island
 - Newfoundland and Labrador
 - South/Central British Columbia
 - Northwest Territories
 - Manitoba
 - Northern Ontario
 - New Brunswick
 - Nova Scotia

NAC will make possible a limited job-sharing regional representative structure for remote, northern areas where time and travel are prohibitive for one person.

- iv) The immediate Past President.

(b) The rotation of the Executive Committee members shall be as follows:

- (i) in even numbered years,
2 Vice Presidents
Secretary
2 Members-at-Large
7 Regional Representatives
will be elected for two (2) year terms.
- (ii) in odd numbered years,
President
1 Vice President
Treasurer
3 Members-at-Large
6 Regional Representatives
will be elected for one (1) year terms.

3. DUTIES AND POWERS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

- (a) The Executive Committee shall conduct the business of NAC in all respects with a view to implementing the purposes and objectives as stated in the Constitution, and in accordance with NAC policy as approved by Annual Meetings.
- (b) The Executive Committee shall be empowered to:
 - i) employ as it deems advisable, the services of staff members whose terms of employment an remuneration it shall determine and pay from the funds of NAC;
 - ii) pay reasonable expenses incurred by members of the Executive Committee when engaged on the business of NAC;
 - iii) pay honoraria to advisors or other non-members of the Executive Committee as it deems advisable;
 - iv) invite individuals from member organizations or other recognized experts to attend its meetings, to ensure adequate representation or expertise, as deemed necessary. They shall have no vote.
 - v) establish offices of NAC in any location in Canada it deems advisable; this power does not affect the location of the head office.
- (c) The Executive Committee may:
 - (i) borrow money upon the credit of the corporation;
 - (ii) limit or increase the amount to be borrowed.
- (d) The Executive Committee may delegate the borrowing powers described in (c) above to a sub-committee composed of a minimum of five of its own members.
- (e) The Officers may take action between Executive Committee meetings consistent with NAC policy. The President shall make a report on such action at each meeting of the Executive Committee.
- (f) At each Executive Committee meeting, the Treasurer shall present a financial report, including an account of funds received and disbursed. At the Annual General Meeting, the Treasurer shall present budget forecasts as part of the Annual Report.
- (g) Regional Representatives and Chairpersons of NAC committees shall report to the Executive Committee.
- (h) No member of the Executive Committee shall accept remuneration for services rendered to NAC.

4. VACANCIES

- (a) In the event of a position becoming vacant through the resignation, death, or removal of an Executive Committee member, vacancies shall be filled as follows:
 - i) President, Vice-President, Secretary, Treasurer:
through an election by and from those persons then serving on the Executive;
 - ii) Member-at-Large:
where possible, from the list of unsuccessful candidates for Member-at-Large, taken in order of their standing in the elections at the Annual Meeting;
 - iii) Regional Representative:
 - 1) where possible, from the list of unsuccessful candidates for Regional Representative, taken in order of their standing in the elections; or
 - 2) through a regional election, conducted by a representative of the NAC Executive, who shall be responsible for calling for nominations from the member organizations in the region, sending a list of candidates for voting to the regional member organizations, and ensuring that a proper regional election takes place within sixty (60) days of the vacancy.

5. TERMS OF OFFICE

- (a) The term of office of members of the Executive Committee and of all committees shall ordinarily be two years from the Annual Meeting at which they were elected.
- (b) Removal:
 - i) A member of the Executive Committee may be subject to removal from office if she:
 - 1) misses two (2) consecutive Executive Committee meetings;
 - 2) acts in violation of the purposes and objectives or policies and procedures of NAC; or
 - 3) acts in a manner detrimental to the organization.
 - ii) Consideration of removal shall be by the Executive Committee if it deems advisable, or upon request to the Executive Committee by fifteen percent (15%) of member organizations.
 - iii) The Executive Committee shall give written notice to the member of its intention to consider her removal thirty (30) days in advance of the meeting which will consider the matter. The member shall have the right to make representation to the meeting in person or in writing, to show cause why she should not be removed from office.
 - iv) Removal shall be by a two-thirds vote at the designated meeting of the Executive Committee.
 - v) An Executive Committee member who is removed from office shall have the right to make representation in person or in writing to the next Annual Meeting.
- c) No individual shall hold the office of President, Vice-Presidents, Secretary or Treasurer for more than two consecutive terms.
- d) Membership on the Executive Committee shall be limited to four (4) consecutive years, except in the case of a candidate for President.

6. LISTS

- (a) The list of candidates for office in order of their standing in the elections at the Annual meeting shall be retained at the NAC office until the elections of the next Annual Meeting when the list shall be destroyed.

7. SIGNING OFFICERS

- (a) All legal documents shall be signed by the President or her designate authorized by the Executive Committee, and at least one other officer.
- (b) All cheques, drafts and money orders shall be signed by the Treasurer or her designate authorized by the Executive Committee, together with the President or a Vice-President.

IX MEETINGS

1. EXECUTIVE COMMITTEE MEETINGS

- (a) Meetings of the Executive Committee shall be held not fewer than four (4) times a year upon the call of the Secretary at the times and places agreed upon by the President in consultation with the Executive Committee members. A Working Group including the officers, one representative of the Regional Representatives, and one representative of the Chairs of Issues Committees shall meet a minimum of four (4) times a year between Executive Committee meetings.
- (b) Notice of Executive Committee meetings shall be given in writing at least twenty-one (21) days prior to the date fixed for the meeting.
- (c) A majority (51%) of the members of the Executive Committee shall constitute a quorum.
- (d) Meetings of the Executive Committee shall be open to representatives from member organizations. Other individuals may attend upon agreement of the Executive Committee.

2. GENERAL MEETINGS: ANNUAL MEETINGS

- (a) An Annual Meeting shall be held in every calendar year and not more than fifteen (15) months after the preceding Annual Meeting, at such time and place as the Executive Committee shall determine.

- (b) Notice of the time and place of the Annual Meeting and the call for registration of delegates shall be communicated to the membership at least ninety (90) days prior to the date fixed for the meeting.
- (c) The Annual Meeting shall elect the members of the Executive Committee with the exception of Regional Representatives; receive the audited financial report; appoint auditor(s); receive reports from the President, Treasurer, and committees; approve policy resolutions, approve amendments to the Constitution, and ratify changes to the Regulations, as provided in the Constitution; and transact such other business as may properly come before the meeting.
- (d) The Presiding Officer shall decide whether an item of business raised is proper to come before the meeting, subject to a majority vote of the delegates.
- (e) One or more Parliamentarians shall be appointed by the Executive Committee to advise the Presiding Officer of procedures to be followed in conducting the meeting.

3. GENERAL MEETINGS: SPECIAL MEETINGS

- (a) Upon written request to the President by ten (10) members of the Executive Committee or fifteen percent (15%) of member organizations, a special meeting shall be called by the Executive Committee.
- (b) If the request is made at an Executive Committee meeting, notice shall go out immediately; otherwise, notice shall go out within one week of the Executive Committee meeting immediately following receipt of the request.
- (c) The notice shall be sent in writing by the Secretary to all member organizations and members of the Executive Committee not less than twenty-one (21) days in advance of the meeting date. It shall state the sponsors, time, date, place, and purpose of the meeting as outlined in the request.
- (d) A request for a special meeting may be withdrawn by the sponsors upon written notice to the President.
- (e) In the event that a majority (51%) of member organizations indicate in writing that they do not wish a meeting for the purpose requested, or if sponsorship falls below the level required, the Executive Committee may cancel a special meeting.

4. PROCEDURES AT GENERAL MEETINGS

- (a) The voting body shall consist of:
 - i) one voting delegate designated from each member organization in good standing, or in her absence an alternate. A delegate/ alternate shall be a member of the organization she represents, and duly selected as its representative in advance of the meeting;
 - ii) the members of the Executive Committee.
- (b) No delegate shall be designated to vote on behalf of more than one member organization. There shall be no proxy voting.
- (c) One delegate in attendance from not less than twenty-five percent (25%) of the member organizations in good standing shall constitute a quorum.
- (d) Voting at elections shall be by secret ballot; voting on other matters by voting card.
- (e) General meetings shall be open to representatives from member organizations, co-operating organizations, Friends of NAC and the public. The public may be excluded by a majority vote of the delegates.
- (f) When there is no provision for procedure in the Constitution and Regulations, Roberts' Rules of Order shall apply.

X. ELECTIONS

1. ELECTIONS

- (a) The members of the Executive Committee with the exception of Regional Representatives shall be elected by secret ballot at the Annual Meeting.
- (b) When there is only one candidate for an office, the candidate shall be declared elected by acclamation.
- (c) When there are more candidates than necessary to fill the office(s), the office(s) shall be filled by the candidate(s) leading the polls.
- (d) Voting for Regional Representatives shall be by region, with a delegate voting only for a candidate from the region in which both live. Regional Representatives shall be elected in the region prior to the Annual General Meeting.
- (e) In the event of a tied vote, the tie shall be broken by lot by the Presiding Officer.

2. NOMINATIONS

- (a) Nominations for the Executive Committee, except Regional Representatives, shall be submitted, together with the written consent of the nominee, by any member organization, to the Secretary forty-five (45) days prior to the opening date of the Annual Meeting, and in the manner stated by the Executive Committee.
- (b) The nominator shall indicate the office(s) for which the candidate is being nominated.
- (c) A candidate may be nominated for more than one office but shall hold only one, that being the highest office for which the candidate is elected. The order of offices shall be that set out in Article VIII, Section 2.
- (d) A candidate for Regional Representative shall be nominated by a member organization in the same region, according to proceduress set out in the Regulations.
- (e) There shall be no nominations from the floor at the Annual Meeting.

3. NOTICE

- (a) Notice of the nominations for the Executive Committee submitted in accordance with Article X, Section 2, shall be communicated to the membership at least thirty (30) days prior to the Annual Meeting.

4. HOURS OF VOTING

- (a) Polls shall be open during such hours as shall be determined by the Executive Committee.

5. LIST OF ACCREDITED VOTERS

- (a) Not less than two hours before the opening of the polls, the Secretary shall provide the scrutineers with a list of those entitled to vote.

XI COMMITTEES (other than the Executive Committee)

1. COMMITTEES

- (a) Each committee shall have a minimum of three members, one of whom shall be from the Executive Committee. In addition, the President shall be ex officio a member of all committees except the Nominations Committee.
- (b) Except where they are defined in this Article, the term of office, composition and duties of committees shall be prescribed by the Executive Committee.
- (c) All committees shall report to and be accountable to the Executive Committee and the Annual Meeting.

2. STANDING COMMITTEES

- (a) There shall be Standing Committees to carry out the duties of NAC; namely:

- (i) Finance
- (ii) Membership
- (iii) Editorial
- (iv) Annual Meeting
- (v) Personnel
- (vi) Resolutions
- (vii) Fundraising
- (viii) Media and Public Relations

- (b) They shall have chairpersons selected from the Executive Committee.

3. AD HOC COMMITTEES

- (a) Ad Hoc Committees may be constituted by the Executive Committee as it deems advisable.

XII AMENDMENT OF CONSTITUTION

1. AUTHORIZATION BY ANNUAL MEETING

- (a) The Constitution may be amended or repealed at the Annual Meeting by a two-thirds vote of the registered voting delegates, the changes to take effect immediately following the meeting at which they are approved.

2. SOURCE OF AMENDMENTS

- (a) Amendments may be proposed by a member organization in good standing, and by the Executive Committee.

3. NOTICE

- (a) Notice of amendments proposed by the Executive Committee shall be communicated to the membership at least ninety (90) days before the scheduled time of the Annual Meeting.
- (b) Amendments to these proposed changes and additional amendments proposed by the membership shall be received in writing by the NAC office at least sixty (60) days prior to the scheduled time of the Annual Meeting.
- (c) Amendments to the proposals of the Executive Committee and additional amendments received in writing by the NAC office sixty (60) days prior to the Annual Meeting shall be sent by the Secretary to the membership at least thirty (30) days prior to the Annual Meeting, and shall be presented to the Annual Meeting for voting. Those not so received shall not be circulated and shall not be considered at the Annual Meeting.

XIII REGULATIONS

- (a) The Executive Committee may enact, repeal or amend Regulations consistent with the Constitution, to deal with forms and procedures for implementing the latter.
- (b) Any newly enacted, repealed, or amended Regulations shall be submitted to the Annual Meeting, which may ratify or disallow but not amend them.
- (c) No change in Regulations that has been disallowed by the Annual Meeting shall be re-introduced until one year following its disallowance, but no action taken pursuant to it shall be rendered invalid.
- (d) The Regulations shall be appended to the Constitution.

XIV POLICY RESOLUTIONS

1. AUTHORIZATION BY ANNUAL MEETING

- (a) Policy resolutions may be enacted at the Annual Meeting by a majority of the delegates present and voting, to take effect immediately following the meeting at which they are approved.

2. SOURCE

- (a) Policy resolutions may be proposed by a member organization in good standing, by the Executive Committee and by a NAC Committee. Each may submit up to three (3) resolutions which shall receive priority at the Annual Meeting.

3. NOTICE

- (a) Notice calling for policy resolutions shall be communicated to the member organizations at least ninety (90) days before the scheduled time of the Annual Meeting.
- (b) Policy resolutions shall be received by the NAC office at least sixty (60) days prior to the scheduled time of the Annual Meeting.
- (c) Policy resolutions received at least sixty (60) days prior to the Annual Meeting shall be sent by the Secretary to the membership at least thirty (30) days prior to the Annual Meeting. Those policy resolutions not received at least sixty (60) days prior to the Annual Meeting shall not be circulated and shall not be considered at the Annual Meeting.

4. EMERGENCY POLICY RESOLUTIONS

- (a) Resolutions designated as "Emergency Policy Resolutions" may be initiated at the Annual Meeting.
- (b) An "Emergency Policy Resolution" is a policy resolution having regard to an issue, matter or event
 - (i) that has arisen within the 60 days preceding the Annual General Meeting; and
 - (ii) upon which NAC has insufficient or no existing policy; or,
 - (iii) that required action before the next Executive Committee meeting.
- (c) An "Emergency Policy Resolution" shall be given in writing to the Resolutions Committee.
- (d) An "Emergency Policy Resolution" shall be considered by the Annual General Meeting if two-thirds (2/3) of the delegates present and voting determine that it addresses an emergency or otherwise should be heard.
- (e) Notwithstanding paragraph 4(b), two-thirds (2/3) of the delegates present and voting may deem a proposed policy resolutions to be an "Emergency Policy Resolution".

CONSTITUTIONAL REGULATIONS

IV MEMBERSHIP

4. FRIENDS OF NAC

- (a) The annual fee for Friends of NAC shall be not less than \$40.00.

V FINANCES

2. CUSTODY OF FUNDS AND PROPERTY

- (a) The President, or in her absence a member of the Executive Committee designated by her, and the Treasurer, or in her absence a member of the Executive Committee designated by her, shall approve all accounts before they are paid.
- (b) The Budget and unanticipated non-budgetary expenditures shall be submitted to the Executive Committee for approval.
- (c) The Treasurer shall pay accounts as authorized by the Executive Committee.
- (d) Bonding:
The President, Treasurer, and such other signing officers and employees whom the Executive Committee deems advisable to include, shall be bonded by a Blanket Position Bond in the amount determined by the Executive Committee, and the premium shall be paid from the funds of NAC.

3. AUDIT

- (a) The audited financial statement shall be supplied to the individuals registered at the Annual Meeting in advance of the opening of the Annual Meeting.

VI FEES

1. MEMBERSHIP FEE

- (a) The annual membership fee shall ordinarily be:

- (i) \$20 for organizations with under 20 members
- (ii) \$50 for organizations with 20 - 50 members
- (iii) \$75 for organizations with 51 - 200 members
- (iv) \$150 for organizations with 201 - 1000 members
- (v) \$200 for organizations with 1001 - 5000 members
- (vi) \$300 for organizations with 5001 - 10000 members
- (vii) \$500 for organizations with over 10000 members

- (b) Annual membership fees are due and payable on January first of each calendar year.

- (c) For those groups who can't afford the fees, a reduced fee would be considered.

2. GROUP IN GOOD STANDING; GROUP IN ARREARS

- (a) An organization that has not paid its fees as prescribed by the last day of February, after adequate notice has been given, shall be deemed to be in arrears of fees and not in good standing in NAC.

VII MANAGEMENT

5. TERMS OF OFFICE

- (a) The Executive Committee shall notify a member who has missed two (2) consecutive meetings to inform her of the possible consequences of missing the third meeting.

6. LISTS

- (a) NAC shall make its membership address list available to member organizations on condition that they not make it available to outside individuals or groups.
- (b) The list of Friends of NAC shall not be made available, except on a regional basis to a member organization upon request and with the approval of the Executive Committee.

7. SIGNING OFFICERS

- (a) The Executive Committee may authorize a staff member to be a signer of cheques, drafts, money orders and other business.

VIII MEETINGS

1. EXECUTIVE COMMITTEE MEETINGS

- (a) Each member of the Executive Committee shall be entitled to cast one vote on each motion.
- (b) In the event of a tied vote, a motion is lost.
- (c) Minutes of the meetings of the Executive Committee shall be forwarded to member organizations upon request.

4. PROCEDURES AT GENERAL MEETINGS

- (a) Proxy voting means voting on behalf of a member organization by a person who is not a delegate/alternate of that organization.

IX ELECTIONS

1. ELECTIONS

- (a) There shall be no program of campaigning on behalf of candidates for election.
- (b) Campaigning includes flyers, posters, buttons, songs, parades, endorsements in letters or speeches, and other promotional methods; by member organizations, members of the Executive Committee, delegates, or observers.
- (c) A candidate found to be in violation of this regulation shall be disqualified from election by the Chief Returning Officer.

2. NOMINATIONS

- (a)
 - i) The deadline for receipt of nominations by the NAC office shall be no later than fourteen (14) days prior to the opening date of the Annual Meeting.
 - ii) Nominations received after that date shall not be accepted.
 - iii) The list of nominees, together with a list of the current Executive Committee, shall be placed in the kits of those individuals registered for the Annual Meeting.

3. HOURS OF VOTING

- (a) The hours of voting shall appear on the agenda of the meeting, and shall be announced at the opening session of each day and posted in the meeting room.

X COMMITTEES (other than the Executive Committee)

1. COMMITTEES

- (a) The chairpersons of committees shall be appointed by the President after consultation with the Officers and with the approval of the Executive Committee.
- (b)
 - i) The Executive Committee shall appoint a Nominations Committee and a Credentials Committee in advance of the Annual Meeting.
 - ii) The Executive Committee shall appoint a Resolutions Committee to present resolutions eligible for consideration to the Annual Meeting. It shall be chaired by a member of the Executive Committee.

2. STANDING COMMITTEES

- (a)
 - i) **FINANCE**
This Committee shall prepare and submit a budget to the Executive Committee, and make recommendations for maintaining a sound financial position.
 - ii) **MEMBERSHIP**
This committee shall:
 - (1) invite and encourage additional groups to join NAC;
 - (2) establish the eligibility of those applying to be member or co-operating organizations;
 - (3) consider and recommend to the Executive Committee the action to be taken on applications for membership, revocations, withdrawals, and reinstatements.
 - iii) **EDITORIAL**
This committee shall:
 - (1) act in all matters pertaining to the publication of a NAC magazine;
 - (2) promote wide distribution of NAC publications, including by subscription.
 - v) **PERSONNEL**
This committee shall:
 - (1) be composed of selected members of the executive and representation from the staff
 - (2) deal with matters of personnel

MINUTES OF THE 1990 ANNUAL GENERAL MEETING

Saturday May 12, 1990

Parliamentarians: Danielle Dionne, Kathleen Connors

A. Introductions

B. Presentation of Annual Report

C. Presentation of Priority Recommendations

D. Minutes

MOTION 1

Moved by Janet Maher, seconded by Rabab Naqvi and duly carried, THAT THE MINUTES OF THE 1989 ANNUAL GENERAL MEETING BE ACCEPTED.

E. Agenda

MOTION 2

Moved by Marguerite Anderson, seconded by Janet Maher, THAT THE AGENDA BE ACCEPTED.

Friendly Amendment:

That as the Employment and Economy Committee meeting will be dealing with the priority campaign issue The Future of Women's Employment on Sunday from 8:30 - 10:30, that there be 2 additional priority issue committee meetings held at that time, on Violence Against Women and on Defending the Social Support Network.

Business Arising:

1. Regarding referral of motion on pensions from 1989 AGM, "That N A C research government provision of pensions for all women aged sixty" - this motion was discussed by the Pensions Committee this past year. The committee resolution is #14.

2. Regarding referral of motion on "review of revenue and spending to increase cost-effectiveness," Finance Committee did consider this and noted in the Finance Committee Report.

MOTION 2 - duly carried.

F. Annual Report

MOTION 3

Moved by Janet Maher, seconded by Rabab Naqvi, THAT THE ANNUAL REPORT BE ACCEPTED.

Friendly Amendment: That the Organizational Review Report and Recommendations be dealt with separately from the Annual Report.

Amendment:

That the first priority action campaign be amended to read violence against women "and children." (Viaud/McWaters) DEFEATED.

Amendment:

That the 3rd priority campaign name be amended to insert "defending and" in front of "extending Canada's social support network." (MacDonald/ Mathieson) CARRIED.

MOTION 3 - duly carried.

G. Treasurer's Report

MOTION 4

Moved by Janet Maher, seconded by Anne McGrath, and duly carried, THAT THE FINANCIAL STATEMENTS FOR THE YEAR ENDING MARCH 31, 1990 BE ACCEPTED.

MOTION 5

Moved by Janet Maher, seconded by Marion Mathieson and duly carried, THAT KOSTER, SPINKS AND KOSTER BE APPOINTED AS AUDITORS FOR THE FISCAL YEAR 1990-91.

MOTION 6

Moved by Janet Maher, seconded by Rabab Naqvi, and duly carried, THAT THE RECOMMENDED 90-91 BUDGET FORECAST BE APPROVED.

ATTACHMENT 1

H. Budget Cuts Discussion

Chair: Amy Gottlieb

ATTACHMENT 2

MOTION 7

Moved by Patti Monroe, seconded by Emma Evans, and duly carried, THAT NAC ENGAGE IN A PRIORITY CAMPAIGN TO FIGHT PRESENT AND FUTURE CUTS TO THE SECRETARY OF STATE WOMEN'S PROGRAM, AND THAT NAC COORDINATE, IN CONSULTATION WITH A COMMITTEE REPRESENTING NATIONAL GROUPS AND WOMEN'S CENTRES, A NATIONAL STRATEGY TO ENSURE THE CONTINUATION OF FUNDING TO WOMEN'S GROUPS.

MOTION 8

Moved by Amy Gottlieb, seconded by Lynn Kaye, THAT THE FOLLOWING PRINCIPLES FORM THE BASIS OF NAC'S CAMPAIGN AGAINST FEDERAL BUDGET CUTS: THAT THE SECRETARY OF STATE WOMEN'S PROGRAM BE CONTINUED AS A BODY WHICH PROVIDES OPERATIONAL FUNDING TO NATIONAL AND REGIONAL WOMEN'S ORGANIZATIONS TO ASSIST THEM IN CARRYING OUT THEIR ON-GOING ACTIVITIES; THAT THE FEDERAL GOVERNMENT RESTORE ALL FUNDING CUT FROM THE SECRETARY OF STATE WOMEN'S PROGRAM IN 1989-90 AND 1990-91 AND RESTORE THIS MONEY TO ITS ORIGINAL RECIPIENTS; THAT FEDERAL FUNDING TO WOMEN'S ORGANIZATIONS BE INCREASED, PARTICULARLY TO GROUPS REPRESENTING MULTI-DISADVANTAGED WOMEN**; THAT RESTORATION OF FEDERAL FUNDS NOT COME AT THE EXPENSE OF OTHER EQUALITY-SEEKING GROUPS, SUCH AS ABORIGINAL AND VISIBLE MINORITY ORGANIZATIONS AND THAT THE GOVERNMENT COMMIT ITSELF TO REINSTATE FUNDING TO THOSE EQUALITY-SEEKING GROUPS THAT HAVE BEEN AFFECTED BY THE CUTS; AND FINALLY, THAT ALL CHARGES PENDING AGAINST PROTESTORS BE DROPPED AS A DEMONSTRATION OF GOODWILL.

Friendly amendment: to Motion 11 insert "**maintained and**" after "that federal funding women's organizations be....."

MOTION 8 - duly carried.

MOTION 9

Moved by Jackie Larkin, seconded by Donalda Viaud and duly carried, THAT THE CONFERENCE ORGANIZERS IMMEDIATELY ATTEMPT TO FIND QUALIFIED, TRAINED CHILD CARE WORKERS FOR THE CHILD CARE CENTRE.

** Written text submitted reads ABORIGINAL WOMEN, DISABLED WOMEN, IMMIGRANT WOMEN AND WOMEN OF COLOUR

Sunday May 13, 1990

Parliamentarians: Caroline Andrew, Denyse Côté

Resolutions Committee: Kerry McCuaig

MOTION 1

Moved and seconded by the Resolutions Committee, THAT THE AGENDA BE AS FOLLOWS:

11:00 - 12:30 POLICY RESOLUTIONS, EXECUTIVE
CONSTITUTIONAL AMENDMENTS,
FUND RAISING COMMITTEE
CONSTITUTIONAL AMENDMENTS

2:15 - 3:45 NAC ORGANIZATIONAL REVIEW
PROPOSAL FROM BC WORKING GROUP

4:00 - 5:30 REPORT BACK FROM ACTION
COMMITTEES, EMERGENCY RESOLUTIONS

MOTION 2

Moved by Pat Young, seconded by Janet Stevenson, THAT THE NAC ORGANIZATIONAL REVIEW PROPOSAL BE THE FIRST ITEM ON THE AGENDA.

MOTION 3

Moved by Janet Maher, seconded by Marguerite Pyron, and duly carried, THAT THE ELECTION BALLOTS BE DESTROYED.

MOTION 2 - withdrawn (documents required for discussion still in production at this time.)

MOTION 1 - duly carried.

PRIORITY POLICY RESOLUTIONS

HOUSING

1. Carried.

PEACE

2. Carried.

3. Carried.

Amendment: Append "to support meaningful proposals for a UN verification and monitoring agency at the July meeting of the UN Experts Group on Verification, and at the follow up meeting in September." (McEwan/Pyron) DEFEATED.

Amendment: Append "and to promote the conference on Security and Co-operation in Europe (CSCE) current logical replacement for NATO and the Warsaw Pact Treaty in negotiations leading to a secure and disarmed Europe." (McEwan/Pyron) DEFEATED.

4. Carried.

5. Carried as amended.

Amendment: Append "and further that NAC and its member groups urge the appropriate educational authorities to promote PEACE by encouraging teachers to take advantage of every opportunity within existing school programs to show that conflicts can be resolved by non-violent means." (Aimone/McDermott) CARRIED.

Note: French version should say "des" gouvernements.

6. Carried with friendly amendment.

Friendly Amendment: Insert after "ensure", "that underprivileged Canadians and Canadian women" and delete "Canadians."

EMPLOYMENT

7. Carried as replaced by original movers.

Replacement Motion: That NAC recognize the value of domestic and care-giving work and actively support equal rights for domestic workers in Canada; oppose any system of indentured service which restricts foreign domestic workers in their choice of employment, employers and residence; and support the entry of foreign domestic workers to Canada as landed immigrants. (LaRosa/Colley)

PORNOGRAPHY

8. Withdrawn.

HANDGUNS

9. Carried as amended.

Amendment: Append "and that NAC call upon the authorities for the immediate enactment of laws forbidding anyone in Canadian territory from having in his possession any military or para-military weapon, with the exception off members of the armed forces and law enforcement officers for the purpose of their duties." (Aimone/McDermott) Carried.

FUNDING TO WOMEN'S PROGRAMS

10. Considered on Saturday, May 12, 1990. See Budget Cuts Discussion.

11. Carried with friendly amendments.

Friendly amendment: Après femmes, ajouter "et les strategies prospectives d'action pour la promotion de la femme."

Friendly amendment: replace "federal" with "territorial."

HEALTH

12. Carried.

HUMAN RIGHTS

13. Carried.

PENSIONS

14. Carried with friendly amendment.

Friendly amendment: Replace "women" with "persons."

VIOLENCE AGAINST WOMEN AND CHILDREN

15. Carried with friendly amendment.

Friendly amendment: Insert after NAC, "in consultation with other anti-violence groups."

EMERGENCY POLICY RESOLUTIONS

Resolution No. 6 - BE IT RESOLVED THAT NAC warmly congratulate Monique Simard on her re-election and that we send her our best wishes for productive collaboration in the future.
Carried (Fernandez/Rose)

Resolution No. 2 - BE IT RESOLVED THAT NAC condemn the Immigration Department for administering drugs on deportees and the unwillingness of the Minister of Employment and Immigration, Barbara MacDougall, to acknowledge that there is anything wrong with this practice.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC insist that the government stop this practice immediately and ensure that no deportee will be sedated against his/her will in the future.
Carried (Lucas/Maher)

Resolution No. 3 - BE IT RESOLVED THAT NAC urge all its member groups to demonstrate publicly our opposition to Bill C-43, AN ACT RESPECTING ABORTION, by:

1. Organizing protest actions of whatever size or type aimed at federal offices - MPs offices, Tory party offices, post offices, in their town or city on May 25.
2. Organizing members to phone their MPs.
3. Participating in actions organized by pro-choice coalitions over the next two weeks.
4. Writing letters to the editor, calling phone-in shows and making public in any way possible women's opposition to Bill C-43.

Carried (Rebick/Jones)

Resolution No. 4 - BE IT RESOLVED THAT NAC demand a full and open inquiry into the events surrounding the massacre of 14 women in Montreal, December 6, 1989. Our demand will be communicated to the relevant ministries and the press by the NAC executive.
Carried (Ladenovic/McCormack)

Resolution No. 5 - BE IT RESOLVED THAT NAC demands of the government that the Official Languages Program of the Secretary of State ensure grants for translation services.
Carried (Ligue des femmes du Québec/Maher)

Resolution No. 6 - BE IT RESOLVED THAT NAC call for a halt to further development of the Forward Operating Locations (military bases) in the Northwest Territories until a full public review and public investigation of the Initial Environmental Evaluation (IEE) produced by the U.S. Strategic Aircommand and Department of National Defence.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC strongly urge the Government of the NWT to stand by its official policy against low level flights.
Carried (Levan/Whyte)

Resolution No. 7 - Whereas we have recently learned that the Department of External Affairs and International Trade and the Department of National Defence have almost finished reviewing security systems and defence structure without extensive public consultation and

WHEREAS the Canadian public, especially women and others suffering from severe social cutbacks, are vitally concerned with these policies.

BE IT RESOLVED THAT THE NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN STRONGLY URGES THAT FULL PUBLIC CONSULTATION ON SECURITY AND DEFENCE BE UNDERTAKEN BEFORE THE DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE AND THE DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE POLICY REVIEW IS FINALIZED.

This resolution was not dealt with in plenary; it was carried by the new Executive Committee at their first meeting on Sunday night.)

BC WORKING GROUP PROPOSAL

Chair: Debra Lewis

Procedural Motion:

Moved by Kerry McCuaig, seconded by Janet Maher, and duly carried, TO REPLACE THE CONSTITUTIONAL AMENDMENTS SUBMITTED BY THE WOMEN'S RESEARCH CENTRE ON BEHALF OF THE B.C. WORKING GROUP (IN RESOLUTIONS BOOK) WITH THE DOCUMENT SUMMARY NAC ORGANIZATIONAL REVIEW PROPOSAL 3

MOTION 1

Moved by Debra Lewis, seconded by Anne Frost, TO ADOPT SECTION I: PRINCIPLES OF ORGANIZATIONAL CHANGE AS A DIRECTION FOR NAC'S FUTURE WORK.

Friendly amendment:

Replace I. 6) with, "The reorganization of NAC should reflect the breadth of the women's movement. NAC has to work to become truly representative of women in Canada, particularly immigrant, Black, South East Asian, and other women of colour, indigenous, lesbian, working class women, and women with disabilities." (Jones/Gellatly)

Amendment:

Amend friendly amendment by deleting "immigrant, black, South East Asian, and other women of colour, indigenous, lesbian and working class women, and women with disabilities." and replace with "of those women who are doubly oppressed." (Alter/Williams) CARRIED.

(Note: Error in the french version: section 5 omitted and section 6 is numbered 5.)

Procedural Motion:

Moved by Marion Mathieson, seconded by Miriam Jones and duly carried, TO RECONSIDER AMENDMENT TO MOTION 1 AND ASK PLENARY FOR TIME FOR BRIEF CAUCUS OF WOMEN OF COLOUR.

Friendly amendment: Insert as PREAMBLE to Section I, "While we recognize the strengths of NAC in providing a national voice on issues of concern to women, we also feel that there is a strong need for organizational changes." (Rebick/Frost)

Caucus of Women of Colour: Presentation of amendment to Section I. 6)

MOTION 3

Moved by Fleurette Osborne, seconded by Drina McCormack, and duly carried, THAT I. 6) BE REPLACED BY "NAC HAS TO WORK TO BECOME TRULY REPRESENTATIVE OF WOMEN IN CANADA, PARTICULARLY OF THOSE GROUPS WHO HAVE BEEN TRADITIONALLY EXCLUDED, INCLUDING ABORIGINAL WOMEN, WOMEN WITH DISABILITIES, RACIAL AND AUDIBLE MINORITIES, IMMIGRANT WOMEN, LESBIANS, POOR AND WORKING CLASS WOMEN, AND GEOGRAPHICALLY ISOLATED WOMEN."

Amendment:

Amend Section I. 2) by inserting after debate issues, "develop policy, respond to issues as they arise, and to provide leadership in the women's movement." (McCuaig/Simon)
CARRIED.

Amendment:

Delete Section I. 3). (McCuaig/Whyte) DEFEATED.

Friendly amendment:

Amend Section I. 1) by adding 7) "That NAC assess its organizational effectiveness on a regular basis." (Simon)

MOTION 1 - duly carried as amended.

Procedural Motion:

Moved by Judy Rebick, seconded by Jessica Simon and duly carried, TO MOVE TO SECTION 3: IMPLEMENTATION AND END AT 5:20 IN ORDER TO SPEND 10 MINUTES ON FUND RAISING CONSTITUTIONAL AMENDMENTS.

Procedural Motion:

Moved by Lynn Kaye, seconded by Miriam Alter and defeated, TO AMEND THE AGENDA SUCH THAT LOBBY PREPARATION REMAINS ON THE AGENDA AT 5:30 AND THEN THE MEETING RECONVENES AT 8:30 TO CONTINUE DISCUSSING B.C. PROPOSAL. (REQUIRES 2/3 APPROVAL)

Friendly amendment:

That the mandate of the Organizational Change Working Committee include the recommendations in Section II, of a Biennial Pan Canadian Meeting and an Annual General Meeting, and the issues in section II along with section III.

Friendly amendment:

Amend part 3, point 3 by adding, "an examination of methods to improve internal and external Regional communication."

Friendly amendment:

That there be 3 members from the B. C. Organizational Review Working group on the Organizational Change Working Group.

Friendly amendment:

That the Organizational Review Committee be directed to report to the AGM next year and that the report come earlier on the agenda and that an adequate amount of time be allocated.

Question called: vote on calling question: carried.

Quorum called: quorum 86; voting delegates present 82.

Procedural Motion: (Kaye/Alter)

To adjourn for 5 minutes to look for additional voting delegates in attempt to find quorum.
CARRIED.

STRAW VOTE on Section III: Implementation (Rebick) CARRIED.

Matières de référence - AGA, 1991



SOLIDARITÉ ET DIVERSITÉ

COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME
19^e Assemblée générale annuelle du CCA

Dedans...

Carte, Priorités du CCA en matière de campagnes, Rapport sur les changements au niveau de l'organisation, Le lobby de 1991, Les propositions, Les statuts du CCA et plus!!!

les 14, 15 et 16 juin 1991

Université Carleton

Ottawa, Ontario

Impression - gracieuseté de l'Alliance de la
Fonction publique du Canada



Matières de référence - AGA, 1991



SOLIDARITÉ ET DIVERSITÉ

COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME
19^e Assemblée générale annuelle du CCA

Dedans...

Carte, Priorités du CCA en matière de campagnes, Rapport sur les changements au niveau de l'organisation, Le lobby de 1991, Les propositions, Les statuts du CCA et plus!!!

les 14, 15 et 16 juin 1991

Université Carleton

Ottawa, Ontario

Impression - gracieuseté de l'Alliance de la
Fonction publique du Canada



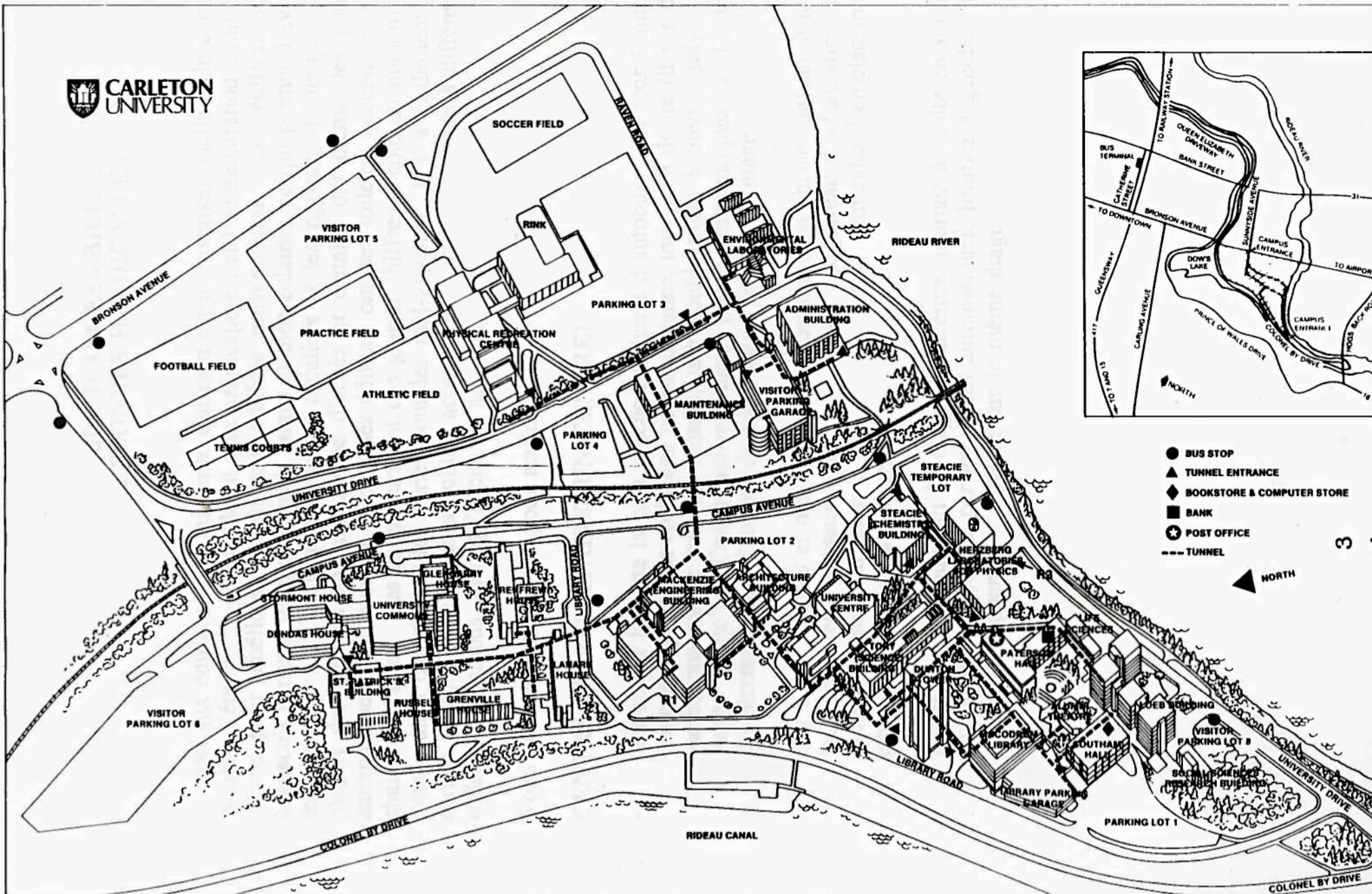
DOCUMENTATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Merci	2
Carte	3
Vue d'ensemble d'accessibilité	4
Lobby de 1991 du CCA	6
Le conseil de direction - 1990-91	8
Les notes biographiques	9
Procédures pour les séances de travail à l'AGA du CCA	15
Rapport de la direction aux membres	17
Priorités du CCA en matière de campagnes	23
Rapport sur les changements au niveau de l'organisation	27
Les propositions	38
Les statuts du CCA	52
Procès-verbal de l'AGA de 1990	62

MERCI À NOS AMI(E)S

Le congrès "Solidarité & Diversité" et la 19^e Assemblée générale annuelle du Comité canadien d'action sur le statut de la femme ont été rendus possibles grâce à la généreuse contribution des organismes suivants :

Conseil des Arts
Ville d'Ottawa
Fédération des associations des enseignantes de l'Ontario
Inniskillin Wines Inc.,
Mature & Part Time Students Centre, Université Carleton
Fondation du comité canadien d'action sur le statut de la femme
Alliance de la Fonction publique du Canada
Programme de promotion de la femme du secrétariat d'État
Status of Women Office, Université Carleton
Women's Centre, Université Carleton



- BUS STOP
- ▲ TUNNEL ENTRANCE
- ◆ BOOKSTORE & COMPUTER STORE
- BANK
- ⊕ POST OFFICE
- TUNNEL



VUE D'ENSEMBLE D'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'accès aux édifices de l'Université Carleton est relativement facile. Un certain nombre d'étudiant-e-s de Carleton sont handicapé-e-s et l'administration a fait des efforts pour améliorer l'accès aux édifices universitaires. Les édifices sont connectés par une série de tunnels larges et bien éclairés, ce qui permet d'éviter les obstacles à l'extérieur comme les escaliers et les rigueurs du temps. La plupart des édifices ont une rampe d'accès et certains ont même des portes automatiques. De plus, la plupart des édifices ont des toilettes accessibles aux chaises roulantes. Les ascenseurs ont des grands chiffres à côté du numéro de l'étage ainsi que devant les portes pour les mal-voyants. Il y a également un certain nombre de téléphones publics accessibles en chaise roulante à différents endroits du campus, bien qu'aucun ne soit équipé d'un audiophone.

Voici quelques indications pour accéder au :

CENTRE UNIVERSITAIRE (UNICENTRE)

- Entrez par la porte la plus proche de l'arrêt d'autobus de la tour Dunton, tournez à gauche et après une courte distance, tournez à droite (il y a des indications sur le mur du tunnel), une double porte à ouvrir, suivez la rampe jusqu'au Centre universitaire, portes automatiques à l'entrée d'Unicentre dans le tunnel donnant sur le hall du 4e étage.
- Il y a des toilettes et des téléphones accessibles en chaise roulante à tous les étages, les ascenseurs sont situés en face du bureau d'information (les ascenseurs sont difficiles à trouver à Carleton, demandez l'emplacement exact pour éviter les détours).
- Porter Hall se trouve au 2e étage d'Unicentre, tournez à droite en sortant de l'ascenseur, passez par les portes automatiques, tournez à gauche. Le restaurant Peppermill se trouve sur le même étage.

ÉDIFICE COMMONS

- La meilleure entrée de l'extérieur est sur le côté nord à côté du parc de stationnement devant l'Édifice St. Patrick. Entrez par les portes, tournez à droite puis à gauche pour entrer au 1er étage. La cafétéria Oasis et les distributeurs automatiques sont sur le même étage.
- Pour accéder au hall du 2e étage et aux résidences prenez l'ascenseur (demandez des indications sur son emplacement). Il faut également prendre l'ascenseur pour accéder aux salles à manger au 3e étage.
- Il y a des toilettes accessibles en chaise roulante au 2e étage, et des téléphones au 1er et au 2e étages.
- L'entrée du tunnel est au 1er étage et facilement accessible en passant les portes automatiques.

TOUR DUNTON

- La meilleure entrée est par le tunnel. Pour accéder au tunnel, entrez par la porte la plus proche de l'arrêt d'autobus devant la Tour Dunton, tournez à gauche. La rampe d'accès est à pic et il n'y a pas de portes automatiques. Quatre ascenseurs dont seulement un qui se rend au 2e, 3e et 4e étages. Les salles de classe sont accessibles. Il y a des toilettes à tous les étages, mais seule celle au 20e étage est accessible aux chaises roulantes. Les téléphones accessibles sont aussi au 20e.

ÉDIFICE ST. PATRICK

- Si vous êtes à l'Édifice Commons, rendez-vous aux portes automatiques au 1er étage. A l'entrée du tunnel tournez à droite et suivez les indications sur le mur du tunnel. Il n'y a pas de portes automatiques à l'Édifice St. Patrick, mais il y a un ascenseur. Les toilettes aux 1er, 2e et 4e étages ont des cabines larges, mais n'ont pas de barres fixes. Il n'y a pas de téléphone accessible; servez-vous de celui à l'Édifice Commons.

LOBBY DE 1991 DU CCA

Comme d'habitude, le CCA a demandé aux député-e-s, aux sénateurs et aux sénatrices des trois partis politiques fédéraux de venir nous rencontrer le lundi qui suit notre Assemblée générale annuelle. Voici un aperçu des préparatifs et de la marche à suivre de notre lobby cette année.

SUJETS QUI SERONT ABORDÉS AU COURS DU LOBBY

Au cours des dernières années, le CCA s'est intéressé à de plus en plus de domaines au cours de son lobby des caucus des partis politiques. C'était là une évolution saine, puisqu'elle témoignait de la multiplication de nos domaines d'intérêt. Mais cette évolution n'était pas sans inconvénient : nous n'avions pas assez de temps pour explorer les réponses des partis politiques sur des questions primordiales. L'an dernier, nous n'avons donc posé que 12 questions pour accorder plus de temps à la question, la réponse, une question supplémentaire ou une déclaration de notre position.

Pour donner suite à l'initiative de l'an dernier, le Conseil de direction a décidé d'orienter davantage le lobby en limitant le nombre de questions et de domaines. Comme nous n'avons que 45 minutes par parti politique et que nous avons décidé d'accorder vingt minutes à chaque question, nous devons nous limiter à quatre domaines.

Le Conseil de direction recommande que le lobby de 1989 porte sur les domaines suivants:

1. Financement du Programme de promotion de la femme
2. La violence masculine envers les femmes
3. Les programmes sociaux
4. L'autodétermination des peuples aborigènes

De plus, en tant que co-présidente du lobby, la nouvelle présidente du CCA passera en revue les autres domaines qui ont retenu notre attention au cours de l'année et conclura le lobby en posant deux brèves questions à chaque caucus.

SÉANCE DE PRÉPARATION DU LOBBY

La séance de préparation du lobby aura lieu le dimanche soir 16 juin à partir de 19 h 30. Cette séance comportera

- (a) une introduction succincte au lobby;
- (b) la division en petits groupes de travail, selon les domaines retenus, pour préparer les questions; et
- (c) une courte répétition des questions mises au point dans les groupes de travail.

Nous distribuerons alors des billets d'entrée au lobby. Assurez-vous d'en obtenir un.

Les journalistes, les politicien-ne-s, leur personnel et leurs conseiller-ère-s ne peuvent pas assister à la séance de préparation du lobby.

LE LOBBY

1. Les autobus qui nous conduiront au Parlement quitteront l'entrée de la résidence Stormont à 8 h 00 le lundi matin. Nous aurons un local à la Chambre des communes pour consigner les bagages (sans doute la salle 228).
2. Le lobby aura lieu dans la salle 200 de l'Édifice de l'ouest. Les places seront accordées dès 8 h 30 selon l'ordre des questions à poser. La présidente du CCA, qui co-présidera le lobby, veillera à faire respecter l'horaire.
3. Les femmes chargées de prendre les notes devront remettre leurs notes immédiatement après la fin de la séance avec le caucus conservateur.
4. Les porte-parole de chaque domaine discuté au cours du lobby doivent se rencontrer immédiatement après le lobby afin d'organiser la **conférence de presse sur le lobby**, qui commencera à 13 h dans la salle 130-S de l'Édifice du centre.
5. Voici l'horaire du lobby:

9 h 30	-	Parti libéral
10 h 30	-	Nouveau parti démocratique
11 h 30	-	Parti conservateur
12 h 30	-	Fin du lobby, remettez vos notes
13 h	-	Conférence de presse des porte-parole dans la salle 130-S, Édifice du centre

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

6. Si vous le désirez, vous pouvez assister à la période de questions dans la Chambre des communes qui a lieu de 14 h à 15 h.

APRÈS 15 H - LOBBY PERSONNEL AUPRÈS DES DÉPUTÉ-E-S

7. Les participantes doivent prendre leurs propres rendez-vous.

COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME
CONSEIL DE DIRECTION 1990-91

PRÉSIDENTE	Judy Rebick	Toronto, Ontario
PRÉSIDENTE-SORTANTE	Lynn Kaye	Newmarket, Ontario
VICE-PRÉSIDENTES	Jacqui MacDonald	Ottawa, Ontario
	Marion Mathieson	Sydney, N.E.
	Anne McGrath	Calgary, Alberta

SECRÉTAIRE	Priscilla Settee	Winnipeg, Manitoba
------------	------------------	--------------------

TRÉSORIÈRE	Janet Maher	Toronto, Ontario
------------	-------------	------------------

MEMBRES INDÉPENDANTS

Marguerite Andersen	Toronto, Ontario
Flora Fernandez Oretga	Montréal, Québec
Judy Hughes	Flin Flon, Manitoba
Salomé Loucas	Toronto, Ontario
Donalda Viaud	New Westminster, C.-B.

REPRÉSENTANTES RÉGIONALES

TERRE-NEUVE/LABRADOR	Jane Burnham	St. John's
ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	Leti Larosa	Charlottetown
NOUVELLE-ÉCOSSE	Hope Fraser	Wolfville
NOUVEAU-BRUNSWICK	Rita Gauvin	Moncton
QUÉBEC	Madeleine Parent	Montréal
ONTARIO SUD	Jane Walsh	Toronto
ONTARIO NORD		
MANITOBA	Sandra Delaronde	Le Pas
SASKATCHEWAN	Nayyar Javed	Saskatoon
ALBERTA	Yvonne Stanford	Calgary
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	Reanna Erasmus	Yellowknife
C.-B. SUD/CENTRE	Donna Cameron	Penticton
C.-B. NORD/YUKON	Jan Wood	Whitehorse
	Patricia St. Thomas	Terrace

NANCY ADAMSON
Vice-présidente

Alors que nous entrons dans les années 90 et que j'entreprends bientôt ma vingtième année d'activité au sein du mouvement populaire des femmes, il m'apparaît de plus en plus évident qu'un organisme comme le CCA a un rôle crucial à jouer. Je continue de croire que les organismes communautaires du genre centres pour femmes et maisons d'accueil pour femmes constituent le coeur même du mouvement des femmes, et en même temps, le CCA me semble être l'instrument privilégié pour amplifier la voix des femmes d'un bout à l'autre du pays et en faire un cri puissant, que les gouvernements ignoreront à leurs risques et périls.

Engagée activement dans le mouvement populaire des femmes depuis le milieu des années 70, tout d'abord au sein d'un organisme torontois regroupant les homosexuelles, et puis dans des organismes divers comme le comité de la journée internationale de la femme, la coalition du 8 mars, et la Coalition ontarienne pour les cliniques d'avortement, pour n'en nommer que quelques-uns. J'ai été, en 1979, l'une des co-fondatrices des Archives canadiennes du mouvement des femmes/Canadian Women's Movement Archives, et demeure active auprès de cet organisme. J'ai enseigné études féminines à l'université de Toronto où j'ai également été, de 1988 à 1990, la première personne à être nommée responsable en matière de harcèlement sexuel. Dans le but de continuer à parfaire ma maîtrise des deux langues officielles, j'habite depuis peu à Ottawa, où je suis présentement occupée à rédiger un ouvrage sur le harcèlement sexuel au Canada.

Au début des années 80, quelques amies et moi nous sommes rassemblées pour discuter du désappointement que nous ressentions face à la lenteur des changements; les vastes changements sociaux que prédisaient les féministes au début de la seconde vague n'ont simplement pas eu lieu. Nous nous sommes donc rencontrées à quelques reprises et les quelques articles que nous pensions écrire sont devenus un livre, Feminist Organizing for Change: The Contemporary Women's Movement in Canada, rédigé en collaboration avec Linda Briskin et Margaret McPhail et publié en 1988. Étaient constamment présents à l'esprit pendant la rédaction de cet ouvrage la force et la diversité du mouvement des femmes, de même que le rôle important d'unification que peut jouer le CCA.

Le CCA aura bien des défis à relever au cours des quelques années à venir. Mon objectif premier sera de voir à ce que l'organisme survive les compressions budgétaires du gouvernement et soit consolidé grâce à la restructuration envisagée depuis quelques années. Le CCA doit continuer à être une voix qui résonne fortement aux oreilles du gouvernement fédéral et des média pour faire connaître les désirs des femmes, et doit également continuer à collaborer avec d'autres groupes par le biais de coalitions diverses afin d'atteindre les buts fixés. Je serais heureuse de faire partie du conseil de direction.

JUDI JOHNNY
Membre indépendants

J'ai fait partie de nombreux comités et conseils, tant au niveau local que national. J'ai fait partie du conseil de DAWN Canada pendant une année environ. Je suis actuellement membre du conseil d'administration de Teegatha Oh Zeh. Mon travail consiste principalement à m'occuper de la défense des droits des personnes qui présentent une déficience. Dans mes temps libres, je m'intéresse aux arts et à l'artisanat autochtones.

Je suis née à Smith's Inlet, en Colombie-Britannique. Je suis de la tribu Kwakwiltl et ma langue maternelle est le Kwakwala. Mes noms indiens sont Ksa Nolas (Coeur mouvant de l'Esprit Soleil) et Atje (Petite femme, Grand coeur).

Je souffre de paralysie cérébrale et d'épilepsie. J'ai fréquenté l'école jusqu'en 11^e année et ait reçu une certaine formation post-secondaire dans le domaine du travail de soutien auprès des familles autochtones.

JUDY REBICK
Présidente

C'est avec plaisir que je présente pour un second mandat ma candidature au poste de présidente du CCA. L'année écoulée a été très occupée et très enrichissante. J'ai pu me rendre dans la plupart des provinces et rencontrer des centaines de femmes actives au sein du mouvement des femmes et du mouvement ouvrier, tant dans les grands centres que dans les petites villes. La force et l'amplitude du mouvement des femmes dans notre pays sont véritablement étonnantes. J'espère qu'au cours des deux prochaines années, le CCA pourra jouer un rôle vital dans la transformation de notre pouvoir social en un pouvoir politique.

J'ai précisé, au moment de mon élection l'an dernier, que l'une de mes priorités en tant que présidente serait de rejoindre les femmes qui ont été jusqu'ici exclues du courant principal du mouvement des femmes et de faire du CCA un organisme véritablement représentatif. Bien que nous ayons encore pas mal de chemin à faire, je suis très heureuse que la direction soit en mesure de soumettre à cet égard une série de propositions de résolutions sur la constitution, y compris une proposition d'action affirmative obligatoire en matière d'élections. Je suis persuadée que ces mesures accéléreront la transformation du CCA visant à faire de celui-ci un organisme qui inclue et représente toutes les femmes et reflète plus fidèlement le véritable leadership au sein du mouvement des femmes.

Je suis également très fière de certains changements apportés qui nous ont permis de rendre les réunions de la direction plus efficaces et plus agréables. J'ai fermement l'intention de poursuivre le processus de réorganisation afin de mieux enraciner le CCA dans les diverses régions et d'améliorer notre efficacité au niveau populaire.

Je crois que le CCA et le mouvement des femmes peuvent et doivent jouer un rôle primordial dans la lutte contre la tendance actuelle vers une économie et une société sans merci où les « loups se mangent entre eux ». En tant que féministes, nous avons de tout temps lutté pour une société qui ait du coeur et où la justice et l'égalité ne seraient pas étrangères aux politiques gouvernementales.

L'année écoulée a été un défi de taille, aussi bien pour moi en tant qu'individu que pour le CCA en tant qu'organisme. Nous sommes en pleine transformation et je suis convaincue que le sera un mouvement des femmes encore plus puissant et plus uni.

QUI SUIS-JE

Femme Africaine, née à la Trinité et Tobago, j'ai vécu pendant presque 30 ans au Québec. Je suis multilingue: Kiswahili, Anglais, Français et Espagnol. Je suis arrivée au Canada ayant pleine connaissance et l'habileté de lire, écrire et de parler ces trois dernières langues.

Mère de quatre enfants (trois filles et un fils) qui sont nés au Québec, notre attitude envers le Québec et le Canada Français se reflète dans notre décision d'enregistrer nos enfants aux écoles Françaises (École maternelles - Cégep) bien avant l'arrivée du Bill 22, la Loi 101. Mes enfants sont tou(te)s autonomes et ils contribuent à la croissance et au développement de ce pays dans leurs domaines respectifs d'expertise où ils travaillent. En préparation d'une deuxième carrière, j'approche la fin de mes études en Droit à l'Université du Québec à Montréal.

TRAVAIL COMMUNAUTAIRE

J'ai toujours exercé un intérêt très profond dans le développement du travail communautaire en ce qui concerne plus particulièrement la Communauté Noire. A cette fin, j'ai assisté à, ou j'étais membre fondatrice de, plusieurs organismes communautaires et au développement de projets communautaires. Parmi ceux-ci se trouvent les suivants:

- Le Centre Communautaires des Noir(e)s de Montréal, présidente 82-84;
- Le Collectif des femmes Noires de la Rive-Sud, membre fondatrice;
- Le Journal Afro-Can, membre fondatrice;
- Le Comité National de Suite des femmes immigrantes, déléguée pour Québec et présidente 1982-85;
- L'Institut Garvey Inc., membre fondatrice;
- Le Comité pour un Afrique du Sud libre, membre fondatrice et présidente;
- Le Comité de Suite de Québec des femmes immigrantes et des femmes appartenant aux minorités visibles, membre fondatrice et déléguée pour Québec au CSNFI;
- Le journal The Afro Canadian, membre fondatrice;

J'ai fait de la recherche ainsi que des plaidoyers en faveur de l'Association des infirmier(e)s Noir(e)s du Québec dans leur lutte contre la discrimination dans les hôpitaux du Québec.

CE QUI M'INTERESSE

- L'éducation en termes du développement communautaire en ce qui concerne les contributions majeures et importantes faites par les communautés des minorités visibles à ce pays;
- L'étude de la culture et du patrimoine pour les minorités visibles et la société en général;
- Le maintien des sanctions par le gouvernement Canadien contre le régime en Afrique du Sud parce qu'aucun changement substantif n'a été réalisé depuis que Nelson Mandela s'est libéré de détention.

CONCLUSION

Mes plusieurs années d'éducation, y compris scolarité, et mon travail au niveau du développement communautaire, m'ont permis de développer des intérêts et des compétences en ce qui concerne l'entraînement et le développement; la levée des fonds pour des projets; le plaidoyer en faveur d'une cause, l'ouvrage en réseau.

Traduction: Mary Robertson

ANN ROWAN
Trésorière

Je possède une expérience passablement diversifiée, tant bénévole que rémunérée, à titre de responsable financière pour différents groupes pour la paix et pour l'environnement, y compris les suivants : contrôleur financière auprès de Greenpeace Canada (de janvier 1990 à juin 1991); membre du comité des finances du Toronto Disarmament Network (réseau pour le désarmement de Toronto) (de mai 1986 à juin 1991); comptable auprès de l'Energy Probe Research Foundation (fondation de la recherche sur l'énergie) (de mai 1987 à mai 1988). J'ai également travaillé comme vérificatrice bancaire aux États-Unis à la fin de mes études universitaires.

Bien que possédant de l'expérience en finances et comprenant très bien les aspects techniques de la comptabilité ainsi que les responsabilités d'une trésorière, mon intérêt véritable se porte toutefois vers l'économie. Je possède une maîtrise en économie et j'ai enseigné cette matière dans plusieurs collèges communautaires. Mon expérience et mes intérêts constituent un mélange favorable pour une trésorière. En effet, je serais intéressée à tenter de projeter la situation financière d'un organisme sur le grand écran de l'économie en général. Par exemple, la préparation du budget de 1991 pour Greenpeace exigeait une recherche sur l'influence qu'aurait la TPS sur cet organisme sans but lucratif, des points de vue comptable et financier.

En tant que membre du conseil de direction, je serais intéressée à contribuer à l'analyse économique que le CCA a effectuée jusqu'ici et devra élaborer dans le futur s'il veut relever efficacement le défi que présente le programme des Conservateurs. Je suis d'avis que nous n'avons pas fini d'entendre parler de la conversion de l'économie et je crois que mon expérience au sein des mouvements pour la paix et pour l'environnement sera utile à cet égard.

J'ai été acceptée au programme de géographie de l'université Simon Fraser (programme portant sur les implications de l'utilisation de l'eau pour le marché et pour l'environnement), et je vivrai donc à Vancouver à partir de l'automne.

Pourquoi aimerais-je être trésorière du CCA? Jusqu'ici, j'ai consacré la plus grande partie de mes énergies politiques et bénévoles aux questions concernant la paix et l'environnement. Je veux maintenant m'engager davantage dans le mouvement des femmes parce que je crois que ce dernier vit actuellement un moment critique. Étant donné la situation économique et l'atmosphère politique actuels, il nous faudra lutter pour ne pas perdre le minimum de droits et d'indépendance économique acquis par les Canadiennes, et pour continuer de gagner du terrain. Mes antécédents me permettront d'aider dans cette lutte, à titre de trésorière du CCA.

FELY VILLASIN

Membre indépendants

Fely est actuellement coordonnatrice auprès de la Toronto Organization for Domestic Workers's Rights (organisme pour les droits des travailleurs domestiques de Toronto). Son travail consiste à défendre les droits des travailleurs domestiques, en particulier des travailleurs domestiques étrangers, et à tenter d'obtenir que le gouvernement établisse des règlements et une législation protégeant mieux ce groupe de travailleuses et leur accordant des droits égaux.

Fely est active depuis quelques années, tant en ce qui concerne les questions touchant les femmes en général que les questions de droits des immigrants de la collectivité philippine. Elle a participé, pendant de nombreuses années, à l'éducation du grand public et à l'organisation de la lutte contre la dictature des Marcos par le biais de la Coalition Against the Marcos Dictatorship (CAMD) (coalition contre la dictature de la famille Marcos) et, à partir de 1983, était l'une des deux coordonnateurs dirigeant ce travail au Canada et aux États-Unis. Fely a également participé à l'organisation de la lutte concernant les droits des minorités et des immigrants au Canada, par exemple en s'opposant au projet de loi C-24 qui cherchait à limiter les droits des immigrants au Canada; en s'opposant aux activités du Ku Klux Klan dans la région de Parkdale, à Toronto; en aidant à mettre sur pied le centre communautaire Kababayan à l'intention des résidents philippins de Parkdale; et en luttant pour l'accès aux professions et aux métiers, pour ne nommer que quelques-unes des activités qui l'ont occupée.

Fely a aidé, au début des années 80, les immigrantes et les femmes des minorités visibles à s'organiser en un groupe qui connaît aujourd'hui une ampleur considérable. Elle fait actuellement partie du comité consultatif d'un projet d'éducation en matière de harcèlement sexuel pour les immigrantes, les femmes des minorités visibles, les réfugiées et les femmes de couleur. Ce projet à l'échelle de la province est financé par le ministère de la Santé.

Fely est d'avis que le mouvement des femmes doit refléter et épouser la cause des plus démunies d'entre nous, et doit donc confronter directement et objectivement les barrières de classe et de race. Elle souligne l'importance d'éviter dans ce contexte les gestes symboliques et les belles promesses.

COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME
19^e Assemblée générale annuelle du CCA, 14-16 juin 1991

PROCÉDURES POUR LES SÉANCES DE TRAVAIL A L'AGA DU CCA

Chère déléguée,

Nous vous transmettons ci-joint un résumé visuel des règles de procédure de Robert de manière à ce que vous puissiez vous familiariser avec les procédures qui seront utilisées lors des séances de travail à l'AGA du CCA.

Beaucoup de nouvelles déléguées trouvent qu'il est difficile et fastidieux d'utiliser des règles formelles avec un groupe nombreux. L'expérience des femmes qui ont travaillé avec des groupes de la taille du CCA nous indique qu'un accord commun sur le mode de prise de décisions est à la fois utile et nécessaire. Ce qui est peut-être le plus important, des règles et procédures communes permettent aux voix des minorités de se faire entendre. Dans le cas du CCA par exemple, l'utilisation de microphones permet la traduction simultanée et assure à toute personne voulant prendre la parole d'être entendue et comprise par toutes les déléguées présentes. Pour ces raisons, nous vous encourageons en tant que déléguée à vous familiariser avec les règles que nous allons utiliser à cette AGA.

Nous vous rappelons que vous aurez l'occasion pendant l'AGA de demander des clarifications sur nos règles de procédure. Pendant les séances de travail proprement dites, veuillez vous sentir libres de demander à vos parlementaires de clarifier les questions de procédure.

Nous comptons sur votre pleine participation aux travaux du CCA.

Le Comité de l'AGA



RESUMÉ DES RÈGLES DE PROCÉDURE D'ASSEMBLÉ DE ROBERT

	DISCUTABLE	AMENDABLE	DOIT ÊTRE APPUYÉE	VOTE EXIGÉ	RECEVABLE LORSQU'UNE AUTRE A LA PAROLE	PEUT ÊTRE RECONSIDÉRÉE
Moment de la prochaine assemblée	NON	OUI	OUI	MAJORITÉ	NON	NON
Ajournement	NON	NON	OUI	MAJORITÉ	NON	NON
Suspension temporaire de l'assemblée	NON	OUI	OUI	MAJORITÉ	NON	NON
Question de privilège	OUI	OUI	OUI	MAJORITÉ	OUI	OUI
Appel d'une décision	NON	NON	OUI	MAJORITÉ	OUI	OUI
Appel au règlement	NON	NON	NON	-	OUI	NON
Objection à l'étude d'une question	NON	NON	NON	2/3	OUI	OUI
Retrait d'une proposition	NON	NON	OUI	MAJORITÉ	NON	OUI
Suspension des règles de procédure	NON	NON	OUI	2/3	NON	NON
Dépot sur le Bureau	NON	NON	OUI	MAJORITÉ	NON	NON
Question préalable	NON	NON	OUI	2/3	NON	OUI
Limitation ou prolongation des débats	NON	OUI	OUI	2/3	NON	OUI
Remise à un moment défini	OUI	OUI	OUI	MAJORITÉ	NON	OUI
Renvoi	OUI	OUI	OUI	MAJORITÉ	NON	OUI
Remise à un moment indéfini	OUI	OUI	OUI	MAJORITÉ	NON	OUI
Sous-amendement	OUI	NON	OUI	MAJORITÉ	NON	OUI
Amendement	OUI	OUI	OUI	MAJORITÉ	NON	OUI
Proposition principale	OUI	OUI	OUI	MAJORITÉ	NON	OUI
Reconsidération	OUI	NON	OUI	MAJORITÉ	OUI	NON
Rescision	OUI	OUI	OUI	MAJORITÉ	NON	OUI

RAPPORT DE LA DIRECTION AUX MEMBRES
MAI 1991

En 1990, les déléguées à l'assemblée générale annuelle ont adopté quatre campagnes prioritaires dans le contexte de la lutte pour la démocratie. Les recommandations de la direction en matière de priorités précisaient en introduction :

« Nous reconnaissons être engagées dans une lutte pour la démocratie -- une lutte pour stopper l'érosion de l'accès des femmes à l'élaboration des politiques et aux programmes, pour s'assurer que les dirigeants que nous élisons sont sensibilisés aux problèmes soulevés par les femmes et assument leurs responsabilités en la matière, et pour bloquer les tentatives de plus en plus nombreuses pour faire taire les groupes de défense des droits indépendants. »

Les campagnes proposées portaient sur les thèmes suivants :

les compressions de budget
la violence contre les femmes
l'avenir des femmes dans le monde du travail
la sauvegarde du réseau d'assistance social canadien

L'inquiétude qui était la nôtre de voir le gouvernement fédéral mettre en danger la démocratie dans notre pays était malheureusement fondée. L'année a commencé par une réunion de onze hommes de race blanche qui ont tenté de prendre pour nous des décisions fondamentales dans le cadre de l'entente du Lac Meech. Puis, des militaires sont intervenus à Oka sans que des délibérations parlementaires aient d'abord pris place; le pays s'est ensuite jeté tête première dans la guerre du Golfe en dépit de l'opposition de la majorité de la population; et, dans un contexte où les jeux étaient faits d'avance, la taxe la plus controversée de l'histoire du pays a été votée de force. Il n'est donc pas surprenant que les Canadiens aient l'impression d'avoir perdu tout contrôle sur leur gouvernement. De nouvelles compressions des fonds destinés aux organismes de défense des droits; une attaque idéologique portée contre les « groupes d'intérêts spéciaux »; et de nouveaux règlements proposés pour la Chambre qui auraient pour effet de limiter sévèrement l'accès populaire aux comités parlementaires : voilà autant d'initiatives qui contribuent à élargir le fossé entre le gouvernement et les grandes questions qui touchent les femmes et tous ceux qui luttent pour tenter de changer la société.

Néanmoins, le CCA est parvenu à augmenter de beaucoup sa visibilité auprès des médias, à augmenter le nombre de ses membres et à obtenir d'autres sources de financement afin de continuer à se faire entendre.

Nous avons beaucoup appris au cours de l'année sur les campagnes et sur la façon de les organiser. Cette leçon se reflète, nous l'espérons, dans des propositions plus précises pour les campagnes de l'année qui vient. Il est devenu évident que les comités chargés des campagnes nationales devaient être regroupés dans une seule ville afin de mieux fonctionner.

La mise sur pied des campagnes nous a permis de mieux cerner les domaines qui pourraient bénéficier de changements au niveau de l'organisation, en particulier au niveau régional. Les propositions qui en découlent figurent dans le « Rapport sur les changements au niveau de l'organisation ». Cette année a été incroyablement intense et bourdonnante d'activité. Deux campagnes d'urgence touchant la réalité politique canadienne, à savoir Oka et la guerre du Golfe, ont également exigé du CCA un investissement considérable d'énergies. Néanmoins, bien plus de ressources ont été allouées aux campagnes qu'aux comités chargés des politiques

et ce, conformément aux priorités adoptées par la dernière assemblée générale annuelle. De plus, les campagnes occupaient une place importante à l'ordre du jour des réunions de la direction. Nous avons entrepris trop de choses à la fois cette année. Et bien qu'il nous reste à parfaire l'énoncé de nos priorités afin de les rendre encore plus claires et précises, nous avons tout de même accompli pas mal de progrès.

Compressions de budget

L'assemblée générale annuelle de l'an dernier a eu lieu après la lutte formidable du mouvement des femmes pour que soient restitués les fonds aux centres pour femmes, aux publications nationales et aux groupes de recherches. On a reproché au CCA de ne pas s'être impliqué assez vite dans les actions au niveau de la rue et de ne pas avoir répondu assez rapidement à l'occupation organisée à Terre-Neuve. Ces critiques révèlent notre faiblesse en matière d'organisation d'actions au niveau populaire --faiblesse que nous essayons de corriger à l'aide d'un certain nombre de changements suggérés au niveau de l'organisation. Soulignons toutefois le rôle important joué par le CCA dans le rapprochement et l'obtention d'un consensus entre les divers centres pour femmes et organismes nationaux, renforçant d'autant le réseau et fixant l'attention de la presse nationale sur les compressions de budget.

Un réseau de groupes de femmes nationaux a organisé, au cours de l'été, un projet de banderoles pour continuer de faire entendre la voix du mouvement sur des problèmes qui touchent les Canadiennes et sur les ressources nécessaires pour les régler. Dans une participation incroyable, 170 groupes ont fait preuve d'une grande créativité dans la préparation de banderoles fort belles exprimant la diversité du mouvement des femmes. Le temps maussade a malheureusement nuit aux activités tenues à Ottawa.

Les préparatifs du CCA face au budget fédéral de 1991 et la réaction qui a suivi sa parution se sont faits en grande partie en collaboration avec d'autres groupes de femmes nationaux. On a eu recours à des activités de sensibilisation du public et à un lobby intensifs pour empêcher que le budget du Programme de promotion de la femme ne soit réduit encore davantage. Nous en savons pas encore si d'autres compressions suivront cette année.

Le CCA a investi davantage de ressources et de temps du personnel dans cette campagne que dans toute autre cette année. Nous avons beaucoup appris au sujet du rôle que peut jouer le CCA lorsque ses membres sont mobilisés autour d'une question. Nous avons appris entre autres quel type de ressources sont nécessaires (téléphone, personnel, imprimés) pour renforcer la communication d'un bout à l'autre du pays, comment rendre une campagne plus visible, et quel type de coordination nationale est appropriée lorsque les actions proposées sont locales. La mobilisation entre les groupes de femmes a été un succès remarquable : les fonds ont été restitués aux centres pour femmes et la solidarité demeure présente autour des questions touchant l'avenir du Programme de promotion de la femme. Nous avons le sentiment d'avoir participé à l'édification d'un réseau important regroupant les organismes nationaux et populaires, réseau qui ne manquera pas de s'avérer très utile dans les luttes à venir.

Violence contre les femmes

La campagne sur la violence contre les femmes a débouché sur la décision de demander que le 6 décembre soit désigné Jour du souvenir des femmes. Le CCA a en effet fait appel au premier ministre pour que ce dernier fasse officiellement du 6 décembre une journée commémorative en souvenir des 14 femmes tuées à l'École polytechnique et de toutes les autres femmes victimes de la violence masculine. En dépit d'un appui généralisé au Canada et dans le reste du monde, le gouvernement a rejeté notre proposition. Les femmes de presque

toutes les collectivités du pays ont néanmoins organisé des vigiles et autres activités commémoratives. Dans bien des collectivités, le personnel et la direction du CCA ont joué un rôle central dans l'organisation de ces activités, mais les efforts déployés sont allés bien au-delà du CCA. Nous avons pu recueillir des fonds pour engager des coordonnatrices et donner aux activités une plus grande visibilité dans les médias. Non seulement les activités du 6 décembre avaient lieu partout en même temps, mais, plus important encore, la campagne visant à faire du 6 décembre une journée officielle de commémoration a permis de sensibiliser le public face à la crise sérieuse de la violence masculine dirigée contre les femmes. L'initiative sur la violence domestique annoncée par le gouvernement avant le dépôt du budget était, en dépit de ses problèmes, en partie due à cette campagne.

Pendant le reste de l'année, le comité chargé de cette campagne s'est concentré sur diverses questions, y compris l'appui en faveur d'une Commission royale sur la violence faite aux femmes; l'appui en faveur d'un plus grand contrôle des armes à feu; et une présentation devant un sous-comité parlementaire sur la violence faite aux femmes. Le CCA est parvenu, au cours de l'année écoulée, à faire entendre haut et clair sa voix sur la question de la violence. Bien que le CCA et d'autres organismes soient dotés d'une politique sur des questions précises concernant la violence masculine contre les femmes, il nous semble que se fait sentir le besoin d'une stratégie globale plus unifiée, tirée de l'expérience du mouvement des femmes.

Les compressions de budget et la campagne du 6 décembre ont tous deux contribué à intensifier la collaboration avec les groupes de femmes du Québec et du reste du Canada, fournissant par le fait même un modèle d'effort commun.

L'avenir des femmes sur le marché du travail

L'année écoulée en a été une de planification de la campagne sur l'avenir des femmes sur le marché du travail. Le comité chargé de cette campagne s'est concentré sur la mise en place d'une campagne visant à promouvoir le débat et l'élaboration de stratégies au niveau local, et à unifier en un plan d'action plus vaste l'ensemble des efforts locaux. Le comité a également commencé à envisager de quelle façon les ressources nécessaires à la réalisation de ces projets pourraient être obtenues.

Le comité présentera à l'AGA une proposition de campagne appelée « Que serait le Canada sans nous : l'avenir des femmes dans le monde du travail ». La campagne proposée portera sur la nature du travail des femmes dans le domaine des services (tant rémunéré que bénévole), des changements que connaît ce domaine, et des liens entre ces changements et les changements survenant dans l'économie. La campagne se propose d'examiner le manque de reconnaissance économique et sociale du « travail des femmes », les formes précises que prend cette réalité au Canada, et les stratégies à employer aux niveaux local, régional et national. Des modèles d'éducation populaire serviront de base aux efforts investis dans ce domaine cette année et au cours des années à venir.

Le comité chargé de cette campagne a élaboré, à partir de l'expérience des femmes, un processus important permettant l'organisation des débats au niveau populaire. C'est là une nouvelle façon de monter une campagne et le comité attend avec impatience le moment de mettre cette campagne sur pied au cours de l'année qui vient.

Maintenir et défendre le filet de sécurité sociale

Le comité chargé de cette campagne avait deux objectifs suite à l'AGA de 1990, à savoir bloquer le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et sonner l'alarme face aux dangers qui guettent les Canadiennes suite à la tendance croissante vers la délégation et la décentralisation des programmes sociaux nationaux.

Nous avons accompli, au cours de l'année, des progrès importants dans la consolidation de coalitions avec d'autres organismes nationaux de défense des droits et de services sociaux dans le but d'opposer le projet de loi C-69 (qui permet la réduction des paiement de transfert, y compris le RAPC). Le CCA a présenté des mémoires aux comités de la Chambre et du Sénat chargés d'étudier la loi en question, a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de l'opposition face au rôle du premier ministre auprès du Sommet mondial de l'enfance en septembre 1990, et a aidé à la mise du pied d'un tabloïd sur le projet de loi C-69, produit par le Conseil canadien de développement social.

Nos efforts pour monter une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation du public ont été limités par le manque de ressources nécessaires pour produire le matériel populaire requis et par la difficulté éprouvée à obtenir l'attention du public sur la question complexe des paiements de transfert. La campagne devait également être réalisée surtout au niveau national.

Campagnes en cours

Les membres de l'assemblée générale annuel ont également voté pour que se poursuivent les campagnes d'opposition au projet de loi C-43 (sur l'avortement) et à la TPS. Les efforts se sont poursuivis, bien qu'à un degré moindre, pour faire rejeter le projet de loi C-43. Le CCA a participé, en collaboration avec l'ACDA, à un lobby intensif auprès des députés et a présenté un mémoire au comité du Sénat. Nous avons également encouragé les groupes membres à participer à la Journée d'action pour le choix qui a eu lieu en octobre à l'échelle nationale, et à protester vivement contre la recriminalisation de l'avortement par le biais des médias. Le comité sur le choix n'ayant pu fonctionner de façon régulière cette année, les activités n'ont pas été aussi bien coordonnées que l'an dernier. Le mouvement des femmes est parvenu à une victoire historique avec le rejet du projet de loi C-43.

Le CCA continue de collaborer avec le Réseau Pro-Canada (maintenant connu sous le nom de Réseau Canada d'Action) et d'encourager les groupes membres à participer au référendum populaire national contre la TPS, où plus de deux millions de signatures ont déjà été recueillies. Le CCA a également pris part à des rencontres avec le caucus libéral du Sénat afin d'encourager son opposition à la TPS.

Campagnes d'urgence

OKA

En réponse aux demandes de l'Assemblée des Premières Nations et de la Native Women's Association of Québec (association des femmes autochtones du Québec), le CCA n'a pas ménagé ses efforts au cours de l'été pour organiser la solidarité avec le peuple Mohawk à Kanesatake et à Kahnawake. En collaboration avec Greenpeace et l'Alliance canadienne pour la paix, nous avons préparé une annonce d'une page entière dans le Globe and Mail qui a eu un impact important. Dans une coalition avec l'Alliance canadienne pour la paix, nous avons organisé des manifestations de solidarité dans plusieurs villes. Nous avons également aidé à organiser des coalitions, des conférences de presse et des manifestations dans de nombreuses

villes du pays. Au Québec, nous avons aidé l'association des femmes autochtones dans l'assistance apportée aux gens vivant dans les collectivités concernées. On nous a également invitées à prendre la parole à toutes les principales manifestations organisées par l'Assemblée des Premières Nations. Cette campagne a permis de renforcer les liens au sein du mouvement autochtone en général, et avec les femmes autochtones en particulier. Étant donné la nature urgente de cette campagne, nous n'avons pas pu consulter suffisamment les femmes du reste du pays sur les gestes à poser et les activités ont par conséquent été plutôt hétérogènes d'une région à l'autre. Cette campagne de solidarité reflète notre souci constant de faire avancer la cause des femmes doublement opprimées.

Guerre du Golfe

Le CCA est parvenu à soulever fortement la protestation féministe pendant la guerre du Golfe. Nous avons collaboré étroitement avec l'Arab Canadian Women's Network (réseau des femmes arabo-canadiennes), un groupe membre du CCA, dans l'élaboration de notre approche politique, de même qu'avec Voix des femmes, dans des actions diverses. Le travail de longue haleine du Comité sur la survie de la planète pour la mise en place d'un solide réseau de militantes d'un bout à l'autre du pays a porté fruits dans cette campagne. En effet, chaque région disposait d'un centre d'organisation capable de travailler avec la direction du CCA et avec les groupes de femmes pour organiser des occupations, des coalitions de femmes, des groupes de femmes pour les marches pour la paix et autres activités. Notre alliance avec divers groupes canadiens pour la paix et notre collaboration avec l'Alliance canadienne pour la paix et Greenpeace en ont également été renforcées. Dans cette campagne, nous avons pu élaborer un plan d'action détaillé au niveau de la direction, ce qui a permis d'assurer le succès, dans presque toutes les régions, de la Journée d'action des femmes contre la guerre.

Autres faits saillants de l'année

Conformément aux directives données lors de l'AGA, la direction du CCA a consacré une journée de chaque réunion à la question de la réorganisation du CCA. Les représentantes du groupes de travail de la Colombie-Britannique qui avaient présenté une série de propositions à l'AGA de l'an dernier ont pris part à ces réunions. Nous en sommes arrivées à une entente sur un certain nombre de questions importantes qui sont reflétées dans le Rapport sur les changements au niveau de l'organisation, rapport qui sera présenté à l'AGA de 1991.

L'alliance entre le CCA et le mouvement ouvrier a été sensiblement améliorée cette année. Des responsables du CCA ont pris la parole lors des congrès de femmes des organismes suivants : le Congrès du travail du Canada, les fédérations du travail de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique, le Syndicat canadien de la Fonction publique, les Travailleurs canadiens de l'automobile, le Syndicat des postiers du Canada, et la fédération du travail de l'Alberta. Un certain nombre de syndicats se sont joints au CCA et le mouvement ouvrier a considérablement augmenté son appui financier.

Le CCA a fait des progrès importants dans sa campagne de financement visant à contrebalancer les compressions de fonds gouvernementales. Notre appel au public par le biais de la poste a été un succès. Nous recevons déjà 30 000 \$ par année en retraits bancaires pré-autorisés, après seulement 6 mois de campagne. Notre appel aux membres plus importants a également reçu une réponse merveilleuse. Le Congrès du travail canadien fera parvenir en notre nom notre demande de fonds à 15 000 syndicats. Tout en continuant à lutter pour obtenir des fonds du gouvernement, nous devons bâtir une base financière parmi nos membres et sympathisants afin d'assurer la survie du CCA, peu importe l'étendue des compressions qui pourraient suivre.

Nous avons également lancé une nouvelle publication cette année. A L'ACTION, un bulletin mensuel qui souligne les activités reliées aux campagnes du CCA et d'autres actions nationales importantes, a été très bien accueilli par nos membres et apporte un appui important à nos campagnes.

Le CCA s'est engagé plus activement dans la lutte pour les droits des hommes et femmes homosexuels, jouant le rôle d'intervenant dans l'affaire Brian Mossop et participant à la campagne ayant pour but d'amender le Code des droits de la personne de façon à y inclure l'orientation sexuelle.

Les questions touchant les femmes doublement opprimées ont constitué le point de référence de tous nos efforts. Nous avons ainsi pu établir certaines priorités et orienter nos efforts sur le plan politique. Nous devons poursuivre nos efforts dans cette direction. Sur un autre plan, le travail international, dans la solidarité avec les autres groupes de femmes autour du monde, exigera davantage d'attention au cours des prochaines années.

Et enfin, nous avons réalisé cette année deux documents qui ont été largement disséminés et lus. « Nouveau regard sur la situation des femmes au Canada (1991) » documente la détérioration des conditions économiques et sociales qui guette les Canadiennes en 1991 et se révèle une source d'information importante. Le second ouvrage, un mémoire présenté à la Commission royale sur les nouvelles technologies de la reproduction, a porté le débat au niveau des média nationaux et attiré l'attention du public sur cette question vitale.

PRIORITÉS DU CCA EN MATIÈRE DE CAMPAGNES

La direction propose que les efforts du CCA portent cette année sur trois campagnes prioritaires. La plus grande partie des ressources du CCA, tant nationales que régionales, seront consacrées à la réalisation de ces campagnes. Dans le cadre de l'AGA, le débat prendra la forme d'ateliers où l'on élaborera ces campagnes et les ajustera à la réalité des diverses régions et des divers groupes représentés par notre organisme.

LA SOLUTION DE LA MAJORITÉ

OBJECTIF : Mobiliser le mouvement des femmes afin de mettre au point une alternative au programme des Conservateurs qui soit dotée de cœur.

MOTIVATION : Une grande partie des progrès accomplis par le mouvement des femmes au cours des vingt dernières années est maintenant en danger à cause du programme conservateur et de la montée de forces de droite comme le Reform Party (parti réformateur). Les politiques économiques des Conservateurs, les compressions imposées aux services sociaux et au secteur bénévole, les politiques en matière de défense et les propositions constitutionnelles visant à déléguer aux provinces la plupart des pouvoirs fédéraux, voilà autant de facteurs qui font reculer les femmes dans leur lutte pour l'égalité. Nous ne pouvons plus nous permettre de lutter sur une seule arène à la fois. Il nous faut adopter une vision alternative. La Solution de la majorité incorpore les compressions budgétaires de l'an dernier et les campagnes centrées sur le filet de sécurité sociale.

ACTIVITÉS :

A : Présenter l'alternative féministe

Le CCA est doté d'une série de politiques sur diverses questions économiques, sociales, constitutionnelles, ainsi que sur la sécurité non militaire, qui forment une alternative logique aux politiques néo-conservatrices. Un document de travail fondé sur les politiques actuelles sera distribué aux groupes membres au cours de l'été et sera élaboré dans chaque région à l'automne par le biais de débats de petits et de grands groupes au cours. Un guide permettant d'organiser la discussion sera fourni. À partir des résultats de ces débats, sera lancée au début de l'année nouvelle une brochure à l'intention du grand public. S'inspirant de cette brochure, les groupes membres seront invités à participer aux débats sur la constitution, à l'Enquête populaire sur la paix et la sécurité et à tout autre débat concernant le genre de Canada dans lequel nous voulons vivre.

B : Édifier le mouvement des femmes pour en faire un outil de changement

À partir des débats sur l'alternative féministe, le CCA cherchera à aller au-delà de ses groupes membres pour rejoindre les autres groupes au sein du mouvement des femmes ainsi que les femmes de diverses villes et régions. Le comité chargé de la campagne élaborera des stratégies qui permettront d'atteindre ce but tant au niveau national que régional. Nous allons consolider davantage le réseau féministe né de la lutte pour sauver les centres pour femmes et les organismes nationaux et pour s'opposer à la guerre du Golfe, afin de pouvoir réagir plus efficacement à toute autre compression à venir.

C : Tisser les liens

Le CCA participera à divers efforts visant à édifier un mouvement contre le programme des Conservateurs, s'assurera que la perspective féministe est à la base de ses efforts, et encouragera les groupes membres à s'engager au niveau local. Les objectifs suivants sont visés :

- Collaborer avec les groupes de femmes et autres pour lutter contre les compressions de fonds imposées aux groupes de défense des droits.
- Collaborer avec le Réseau Canada d'action au niveau national.
- Rejoindre les groupes oeuvrant pour l'égalité qui ne font pas encore partie du Réseau.

- Créer des coalitions au niveau local par le biais d'actions communes et par l'élimination des obstacles qui empêchent les femmes de participer à ces coalitions.
- Mobiliser les groupes de femmes dans le cadre de la manifestation de l'Ontario Coalition for Social Justice (coalition de l'Ontario pour la justice sociale) qui aura lieu en même temps que le congrès national du Parti Conservateur.
- Participer aux activités de la journée d'action du 26 octobre contre la politique des Conservateurs.

RESSOURCES :

La Solution de la majorité sera la grande priorité du CCA pour l'année qui vient et ce fait sera refléter au niveau des ressources en terme de personnel et de la direction. C'est à cette priorité que la nouvelle organisatrice consacrera son attention. Une levée de fonds spéciale aura lieu pour financer la publication de la brochure sur la Solution de la majorité et, dans la mesure du possible, les ressources seront partagées avec les partenaires dans la coalition.

UNIES CONTRE LA VIOLENCE MASCULINE

OBJECTIF : Renforcer, à l'échelle nationale, la voix des femmes qui luttent contre la violence faite aux femmes.

MOTIVATION : Près du tiers des groupes membres du CCA sont actifs au premier rang de la lutte contre la violence faite aux femmes. L'accroissement de la violence contre les femmes donne à cette question une place prioritaire. Bien que l'organisation locale contre la violence soit solide, on fait des efforts pour créer une voix unifiée au niveau national.

ACTIVITÉ :

A : Actions nationales

L'an dernier, les événements du 6 décembre en ont fait une véritable Journée du souvenir de la femme. Le CCA poursuivra ses efforts pour convaincre le gouvernement de déclarer le 6 décembre journée officielle de commémoration en mémoire des femmes victimes de violence masculine et encouragera ses groupes membres à organiser des activités dans toutes les villes. A ce niveau également, le CCA peut augmenter la visibilité nationale des activités par le biais des médias et des groupes membres.

B : La Pression sur le gouvernement fédéral

Une campagne sera montée et des pressions exercées pour convaincre le ministre de la Justice, Kim Campbell, de mettre sur pied un programme de sensibilisation juridique et de procédures disciplinaires pour les juges qui font des remarques ou passent des jugements sexistes.

Le CCA exercera des pression auprès de divers ministères fédéraux afin d'obtenir des fonds pour permettre aux responsables des maison de transition et de l'Association canadienne des centres d'urgence viol de se réunir.

C : Une stratégie féministe unifiée pour mettre fin à la violence contre les femmes

Le CCA facilitera des discussions entre les représentantes de divers secteurs du mouvement des femmes concernés par les questions de violence, y compris : les travailleuses des maisons de transition et des centres d'urgence viol; les survivantes d'actes de violence; les immigrantes et les femmes des minorités visibles; les femmes handicapées; les femmes autochtones; les syndiquées; les travailleuses de la loi, etc., pour élaborer une stratégie commune visant à réduire considérablement la violence que subissent les femmes. De ces discussions sera issu un document qui sera présenté à la prochaine AGA et qui servira de base à une intervention auprès d'une commission royale en la matière, si une telle commission venait à être créée.

RESSOURCES : Les autres activités seront financées à même notre budget annuel. Les efforts du personnel et des membres de la direction seront particulièrement nécessaires autour des activités du 6 décembre.

QUE SERAIT LE CANADA SANS NOUS : L'AVENIR DU TRAVAIL DES FEMMES

OBJECTIF : Obtenir la participation des femmes d'un bout à l'autre du pays dans le débat sur l'avenir du travail des femmes à partir de ce débat, analyser et élaborer des stratégies susceptibles de répondre aux besoins des femmes.

MOTIVATION : Le travail effectué par les femmes, tant rémunéré que bénévole, s'est intensifié depuis les années 80. Les femmes les moins bien payées supportent une partie disproportionnée du coût associé aux changements dans l'économie. La privatisation du secteur public peut potentiellement diviser les femmes. Il nous faut élaborer de nouvelles stratégies relatives à l'égalité économique des femmes étant donné les changements survenus dans l'économie, le manque continu de reconnaissance économique et sociale face au « travail des femmes », et l'expérience du mouvement des femmes au cours des vingt dernières années.

ACTIVITÉS :

A : Mettre au point une trousse de matériel de sensibilisation populaire comprenant de l'information générale sur certaines questions capables de centrer l'attention, ainsi que des suggestions concernant ces techniques et des ressources permettant d'orienter le débat et d'élaborer des stratégies.

B : Fournir le soutien et trouver les ressources pour permettre la tenue de trois tribunes-pilotes qui seraient mises sur pied au niveau local par un ou plusieurs groupes membres du CCA à l'aide du matériel susmentionné.

C : Compiler les résultats des tribunes et préparer un guide, à même le matériel mentionné en A et révisé, à l'intention des groupes d'un bout à l'autre du pays pour leur permettre d'organiser des débats semblables, et de promouvoir et distribuer le guide.

RESSOURCES : Une levée de fonds importante devra être effectuée pour permettre la réalisation de cette campagne. Si des fonds suffisants ne sont pas trouvés, y compris les fonds nécessaires à l'embauche d'une coordonnatrice, la campagne devra être réduite en importance.

CALENDRIER DES CAMPAGNES

Le calendrier qui suit contient la liste des activités qui peuvent être planifiées. Les campagnes sont suffisamment souples pour permettre d'augmenter ou de réduire les activités prévues, par exemple celles du 26 octobre, selon les autres exigences ou activités qui se présenteront. Certaines activités continues, comme l'édification de coalitions, les efforts pour rejoindre les groupes, les présentations faites devant divers comités sur la constitution ou comités parlementaires ne figurent pas au calendrier.

Ce calendrier se veut simplement un outil pour aider à la planification. Nous ne pouvons pas fixer avec précision les dates de toutes ces activités puisqu'elles dépendent des événements politiques aux niveaux national et régional. L'idée est de conserver la plus grande souplesse possible au niveau régional.

CALANDRER DES CAMPAGNES

<p style="text-align: center;"><u>Juin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AGA - Préparatifs en vue du congrès du PC - Lutte possible contre les compressions budg. - Commencer la levée de fonds spéciale 	<p style="text-align: center;"><u>Juillet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vacances - Efforts de solidarité possible avec les autoch. - Préparation de l'ébauche de la Solution de la majorité (SM) 	<p style="text-align: center;"><u>Août</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déménagement - bureau de Toronto - Congrès du PC - Grève de l'AFPC
<p style="text-align: center;"><u>Septembre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution de l'ébauche de la SM - Début de l'Enquête pop. sur la paix et la séc. - Réunion de la direction - Commencer à planifier l'AGA 	<p style="text-align: center;"><u>Octobre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée d'action du 26 oct. - Commencer les préparatifs pour le 6 déc. - Réunions sur la SM - Décisions de la table ronde sur l'avenir du travail des femmes (ATF) 	<p style="text-align: center;"><u>Novembre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparations pour le 6 déc. - Réunions sur la SM - Commencer les préparatifs pour la table ronde et pour l'ATF
<p style="text-align: center;"><u>Décembre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée du souvenir des femmes, le 6 déc. - Compiler l'info. provenant des réunions sur la SM 	<p style="text-align: center;"><u>Janvier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de la direction - Commencer à préparer les tribunes locales sur l'ATF (dates propices aux tribunes régionales) 	<p style="text-align: center;"><u>Février</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication de la brochure sur la SM - Budget fédéral possible
<p style="text-align: center;"><u>Mars</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités de la journée inter. de la femme - Vaste dissémination de la SM - Lutte possible contre les compressions - Réunion de la direction - Tribune sur l'ATF 	<p style="text-align: center;"><u>Avril</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparatifs - AGA - Tribunes sur l'ATF 	<p style="text-align: center;"><u>Mai</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparatifs - AGA - Action de coalition possible

JUIN 1992 : 20^e ANNIVERSAIRE DU CCA

RAPPORT SUR LES CHANGEMENTS AU NIVEAU DE L'ORGANISATION 1991

1. MANDAT DE L'AGA DE 1990

Les déléguées de l'AGA de 1990 ont demandé à la direction de poursuivre le processus de changements structuraux en s'inspirant des principes et des recommandations présentés par le groupe de travail de la Colombie-Britannique sur l'étude organisationnelle.

En réponse à la recommandation du groupe de la Colombie-Britannique concernant la mise en oeuvre de ces directives, la direction a ajouté un journée supplémentaire à chacune de ses réunions afin de pouvoir prendre les décisions nécessaires concernant les changements budgétaires et structuraux. Debra Lewis et Marcy Cohen, représentantes du groupe de travail de la Colombie-Britannique ont assisté à ces réunions ainsi qu'à de nombreuses sessions de planification.

Pour la cinquième année, notre organisme a entrepris de faire l'étude de sa structure et d'apporter des changements dans son fonctionnement. Il a été généralement reconnu cette année que les recommandations et accords de principe accumulés depuis devaient se traduire par des changements pratiques et budgétaires, et que la direction et le personnel étaient les mieux placés pour effectuer ces changements.

Les débats sur ce sujet se sont déroulés dans un contexte de transition, c'est-à-dire que le CCA, d'organisme financé par le gouvernement qu'il était, allait devenir un organisme supporté par ses membres. Le budget opérationnel étant déjà réduit à son stricte minimum, tout changement apporté a donc exigé que certaines activités existantes soient éliminées et que notre façon de procéder soit modifiée.

La direction a cerné huit domaines où un débat et des changements sont nécessaires. Ce sont les suivants :

- * le CCA et le mouvement des femmes
- * les comités chargés des campagnes et des politiques
- * l'organisation au niveau régional
- * la diversité au sein du CCA
- * l'adhésion et la prise de décisions
- * les levées de fonds et les finances
- * des honoraires pour la présidente
- * le personnel

Le principal résultat des efforts de l'année est un ensemble de recommandations susceptibles de renforcer nos capacités de PLANIFICATION A LONG TERME. La planification à long terme que nous recommandons ici détournera l'organisme de sa façon traditionnelle de fonctionner, qui était d'organiser des activités de lobby à court terme et de réagir aux situations de crise. Nous croyons que la planification proposée permettra de rendre l'organisme capable d'orchestrer des CAMPAGNES NATIONALES ACTIVES DANS TOUTES LES RÉGIONS. Nous proposons que, dès cette année, des ressources soient allouées à l'embauche de la première d'un certain nombre d'ORGANISATRICES afin de renforcer notre capacité d'organisation à l'échelle du pays. Nous recommandons également un certain nombre de changements susceptibles de rendre l'organisme plus accessible, dont : une ACTION AFFIRMATIVE au niveau de la direction, CHANGER L'ENDROIT OU SE TIENT L'AGA, éclaircir la question des MEMBRES INDIVIDUELS SANS DROIT DE VOTE, et offrir des HONORAIRES A LA PRÉSIDENTE.

2. LE CCA ET LE MOUVEMENT DES FEMMES

En 1988, les membres de notre organisme ont reconnu que celui-ci devait trouver un équilibre entre, d'une part, jouer le rôle de chef de file dans l'élaboration de politiques et dans la sensibilisation du grand public et, d'autre part, développer des processus susceptibles de renforcer l'adhésion à l'organisme et de permettre aux membres de participer aux activités de ce dernier. Les déléguées à l'AGA de 1990 proposèrent un ensemble de principes qui devraient sous-tendre tout changement apportés, à savoir : le CCA devrait faire partie du grand mouvement des femmes; le CCA devrait fournir une tribune qui permettrait d'établir des priorités concernant le travail accompli et qui permettrait également aux membres d'avoir accès à ce travail; et le CCA ne devrait pas avoir à tout faire, en d'autres termes, que le travail accompli par ses membres soit considéré comme l'oeuvre du CCA également.

De l'avis des deux dernières coordonnatrices générales, il est essentiel de redéfinir l'image du CCA, tant interne que publique, afin de refléter les changements survenus au cours des quatre ou cinq dernières années. Il n'est plus juste de dire, par exemple, que le CCA est un organisme qui ne s'occupe que de lobby. Nous avons investis des efforts considérables pour faire du CCA un organisme plus militant et fonctionnant davantage par le biais de campagnes. Avant toute chose, notre constitution doit refléter ce changement de nos intentions et de nos pratiques. Voir les changements recommandés dans le répertoire des propositions, **Proposition n° 3.**

3. COMITÉS CHARGÉS DES CAMPAGNES ET DES POLITIQUES

Au cours des cinq dernières années, diverses recommandations ont été présentées concernant la façon dont le CCA devrait organiser l'élaboration de politiques, la mobilisation et la sensibilisation du public. Notre organisme a graduellement appris à mobiliser les membres d'un bout à l'autre du pays en s'inspirant des points forts et de la diversité de ces derniers. Bien que certains comités chargés de politiques aient été très actifs et aient accomplis nombre de bonnes choses, la structure même de ce type de comité est plutôt difficile à manier, centrée qu'elle est surtout sur les présidentes des comités, et ne s'en rapportant pas directement aux membres. Nous avons également lutté pour déterminer comment établir les priorités, c'est-à-dire, comment faire le meilleur usage possible des ressources limitées dont nous disposons.

Depuis 1989, nous avons essayé diverses méthodes pour décider des priorités et combiner les comités chargés des politiques. Les changements tentés ont été des réussites partielles.

Nous proposons donc d'assigner du personnel aux campagnes du CCA, d'insister pour que tous les comités chargés des campagnes et des politiques soumettent un plan d'action avant de recevoir tout financement de l'organisme, et de prolonger le processus de planification de façon à permettre la participation des groupes membres plus tôt dans le processus.

3.1 ORGANISATRICES RÉMUNÉRÉES -- PLAN A LONG TERME

Les membres de la direction ont consacré passablement de temps à débattre du genre d'activités considérées jusqu'ici comme des campagnes, ainsi que de la façon de les poursuivre. Voici la gamme d'activités qui ont fait l'objet de campagnes :

- i) les campagnes d'urgence en réponse à des événements politiques précis (par exemple, la guerre du Golfe);
- ii) les campagnes centrées autour d'une date précise (par exemple, le 6 décembre);
- iii) les campagnes à long terme (par exemple, l'avenir des femmes dans le monde)

- du travail);
- iv) les campagnes centrées sur une grande question (par exemple, la violence, les programmes sociaux, les compressions de fonds);
- v) le travail de coalition.

Comme tout autre tâche, une organisation efficace à l'échelle national exige des connaissances et une expertise qui ne sont pas nécessairement l'apanage de tout le personnel du CCA. L'affectation permanente, aux différentes campagnes, de personnel approprié aura pour effet de développer notre capacité collective de mobilisation sur une grande échelle.

En 1990-1991, le CCA a consacré environ 10 000 \$, à même le budget alloué aux comités, à l'embauche d'organisatrices contractuelles pour diverses campagnes. Notre expérience confirme qu'il est de beaucoup préférable de ne pas avoir à constamment former de nouvelles personnes et à les familiariser avec le réseau complexe du CCA. Un personnel permanent nous permettra d'apprendre davantage et de mieux bâtir d'une campagne à l'autre.

Les membres de la direction ont décidé qu'au cours des quelques années à venir, le CCA engagerait cinq organisatrices dont la tâche serait de travailler aux campagnes et au développement régional, en collaboration avec les représentantes et membres régionaux. Ce processus débutera avec l'embauche d'une organisatrice en 1991-1992. Une deuxième organisatrice à mi-temps sera embauchée au Québec.

Dans le but de rendre cette décision financièrement réalisable en 1991-1992, la direction se réunira une fois de moins au cours de l'année, s'adressera à des oeuvres de charité pour obtenir une partie des fonds nécessaires pour le poste de responsable de l'information, et réduira le budget alloué aux comités.

3.2 PRIORITÉS ET CHOIX

En ce moment, les bénévoles, les membres de la direction et le personnel du CCA entreprennent plus qu'ils ne le peuvent étant donné les ressources actuelles. C'est à partir de la structure suivante que les choix seront faits, tenant compte des priorités politiques du CCA et des ressources disponibles (fonds, temps du personnel, et exigences auprès des représentantes régionales, des autres membres de la direction et des membres).

STRUCTURE A PARTIR DE LAQUELLE LES PRIORITÉS SERONT ÉTABLIES

i) Le CCA n'entreprendra pas plus de deux campagnes d'envergure dans toute période donnée. Règle générale, l'une des celles-ci sera une campagne à long terme et l'autre sera plus immédiate. (Une troisième campagne pourra être au stade de la planification.) Si une campagne supplémentaire vient s'ajouter, il faudra en annuler ou remettre une autre à plus tard. Un horaire sera établi pour éviter que les périodes de travail intensif dans chacune des campagnes ne se chevauchent.

ii) Tout projet proposé doit être accompagné d'un plan de travail, d'un budget et d'une liste de contrôle remplie (voir ANNEXE A) avant qu'une décision ne soit prise. **AUCUN PROJET NE SERA APPROUVÉ SANS UN PLAN DE TRAVAIL, UN BUDGET ET UNE LISTE DE CONTROLE.**

iii) Il faudra déterminer, avant que l'approbation ne soit donnée, d'où proviendront les fonds nécessaires pour la campagne, la proposition du comité ou tout autre action.

iv) Tout le travail accompli par le CCA, et en particulier le travail accompli en coalition avec d'autres groupes, doit être doté d'un mécanisme de responsabilité face au CCA.

v) Les détails de la procédure mentionnée en iv) doivent être transmis aux membres de la direction et aux groupes membres.

3.3 COMITÉS CHARGÉS DES POLITIQUES

La direction a décidé, conformément à la structure susmentionnée, que les comités chargés des politiques ne verraient le jour qu'après avoir soumis un plan de travail et un budget. En d'autres termes, il n'y aura pas de comités « permanents » chargés des politiques qui recevront automatiquement un budget. Chaque comité devra élaborer une proposition avant de recevoir des fonds du CCA ou d'être considéré comité actif pendant l'année en question.

3.4 ÉLECTION DE PRÉSIDENTES DE CAMPAGNES

D'abord présentée en 1988, la proposition concernant l'élection de présidentes de campagnes a été reprise en 1990 par le groupe de la Colombie-Britannique.

La direction recommande qu'un nombre maximal de trois présidentes de campagnes soient élues pour un mandat d'un an à chaque AGA. Afin de ne pas trop augmenter le nombre de femmes au niveau de la direction, nous proposons que la présidente sortante ne soit plus membre de la direction et que le nombre de membres indépendants soit réduit à quatre. Si cette proposition est adoptée par les membres, la première élection des présidentes de campagnes aura lieu à l'AGA de 1992. L'une des trois campagnes pourrait comprendre la présidente d'un comité administratif, par exemple la présidente de la campagne des levées de fonds. Voir Propositions n^{os} 4, 5, 6 et 7.

4. STRUCTURE RÉGIONALE

Depuis 1981, la direction et les membres ont à maintes reprises appuyé le principe voulant que les membres du CCA de chaque région se réunissent au moins une fois par an. En 1988, les membres ont demandé au CCA de voir comment les structures régionales pourraient être consolidées. En 1989, on a encouragé les représentantes régionales à former des comités régionaux afin de soutenir leur travail et les membres leur ont demandé de tenir des élections dans chaque région pour choisir les représentantes régionales.

En 1990, on nous a également demandé d'évaluer le nombre de régions officiellement représentées par l'organisme, d'examiner diverses méthodes pour améliorer la communication interne et externe, et d'explorer de nouveaux rapports possibles avec les organismes de femmes provinciaux.

La direction s'est penchée sur la question de l'irrégularité des réunions régionales, de l'irrégularité des communications avec les groupes membres, et de la difficulté apparente relative à la création de comités régionaux. Le travail de cette année a consisté principalement à améliorer l'appui aux représentantes régionales au sein de la direction.

Les recommandations suivantes sont déjà en place : une période de temps importante a été réservée aux représentantes régionales lors des réunions de la direction et la formation des représentantes régionales a été améliorée.

Nous recommandons que les thèmes suivants soient examinés plus avant en 1991-1992 :

- Que les représentantes régionales aient accès au soutien fourni par le personnel (voir Article 3.1 sur les organisatrices).
- Que chaque représentante régionale, en consultation avec les membres de sa région, prépare une description de la structure régionale la plus appropriée à sa région. Cela pourrait se traduire par un changement dans les rapports formels ou dans le processus de consultation avec les organismes régionaux, là où ils existent.
- Le mandat des représentantes régionales devrait être défini et des lignes directrices élaborées concernant la participation des représentantes aux activités locales, au travail des membres du CCA et aux activités des autres groupes de femmes locaux. Ces lignes directrices donneraient un certain pouvoir aux membres locaux, renforceraient leur autonomie et assureraient le partage des tribunes publiques.
- Un mécanisme sera conçu pour faire face aux situations où des difficultés surgissent entre les représentantes élues et les membres.
- Le CCA devrait chercher à rejoindre les femmes de façon à consolider la base, en cherchant à inclure les minorités visibles, les personnes handicapées et les femmes autochtones.

5. ADHÉSION ET PRISE DE DÉCISIONS

5.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les déléguées à l'AGA de 1990 ont demandé à la direction d'envisager des changements importants au niveau de l'assemblée générale annuelle. La tenue de l'assemblée générale annuelle ailleurs qu'à Ottawa était l'un de ces changements, et la tenue d'une réunion pan-canadienne tous les deux ans et de régions régionales tous les ans en était un autre.

La direction reconnaît que la possibilité de tenir l'AGA dans des régions différentes pourraient susciter un plus grand intérêt régional et faciliter l'accès à notre organisme. Certains membres se disent toutefois d'avis que la rencontre entre les déléguées du CCA et les députés fédéraux à Ottawa est une pratique trop importante pour la laisser tomber, et n'étaient pas disposés à recommander que l'AGA quitte Ottawa de façon permanente. D'autres croyaient plutôt que le lobby le plus efficace se fait durant une campagne et que la rencontre annuelle avec les députés fédéraux n'était pas une raison suffisamment convaincante pour demeurer à Ottawa. La proposition qui suit se veut un compromis. Au moment de débattre de la proposition concernant la rencontre aux deux ans, nous avons pris en compte les statuts et règlements du CCA, les mandats échelonnés des membres de la direction, la nécessité de tenir des élections annuelles et la difficulté inhérente à la tenue d'élections par correspondance. Plus important encore, la direction a décidé que l'organisme avait besoin, chaque année, de la direction formelle des membres à cause de la rapidité avec laquelle changent les conditions et les questions d'importance pour les femmes.

Nous recommandons que le CCA tienne chaque année une assemblée générale, mais qu'il alterne l'endroit. L'assemblée aura lieu à Ottawa une année, et dans une autre ville l'année suivante, pour revenir ensuite à Ottawa.

Nous proposons que le processus de soumission pour la ville ou région autre qu'Ottawa qui recevra l'AGA ait lieu à l'AGA, et que la décision soit prise par les déléguées. La première soumission aurait lieu à l'AGA de 1992 et la première assemblée à l'extérieur d'Ottawa aurait lieu en 1993.

5.2 MEMBRES INDIVIDUELS

La question des membres individuels est soulevée dans les débats sur les changements structureaux depuis 1988.

Nous recommandons que les Amies du CCA actuels soient considérés membres individuels sans droit de vote. L'organisme les considérera comme des particuliers intéressés au travail politique du CCA. Elles verseront une cotisation annuelle et recevront toutes les publications du CCA et seront encouragées à assister à l'AGA pour un tarif « observatrice » spécial.

Nous recommandons également que les rapports entre les représentantes régionale et les Amies du CCA soient abordés dans les débats de l'an prochain sur les structures régionales. Chaque représentante régionale se verra remettre une liste des Amies du CCA de sa région.

5.3 ADHÉSION COLLECTIVE : GROUPES NATIONAUX

Depuis 1989, les comités chargés des changements structureaux recommandent que le CCA revoie ses rapports avec d'autres organismes nationaux. Nous avons commencé, cette année, une série de rencontres avec des groupes de femmes nationaux de grande envergure, dont l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada, le YWCA national, le Conseil consultatif canadien, le comité des femmes du Congrès du travail du Canada, la United Church, etc. concernant l'accroissement des communications et l'accroissement de la participation et de l'appui au CCA. L'un des groupes nationaux a suggéré que nous envisagions l'adoption d'un incitatif qui permettrait aux groupes nationaux d'encourager leurs affiliés locaux à se joindre au CCA. La direction a accepté de proposer une catégorie de membres collectifs où, si plus de 50 % des groupes affiliés d'un organisme provincial ou national se joignent au CCA, un rabais (maximum 25 %) sera offert sur l'adhésion. Voir Proposition n° 11.

5.4 COMMUNICATIONS

Pour réaliser nos campagnes, nous devons nous assurer que la communication est aussi efficace que possible, tant entre les membres et la direction qu'au sein de la direction même.

La direction a décidé que la communication avec les membres devait comprendre à tout le moins : Feminist Action féministe, A l'action; une visite par année dans chacune des régions; un arbre « téléphonique » ou réseau de télécopieurs mis sur pied dans chaque région par la représentante régionale; et une mise à jour d'une page envoyée aux membres après chaque réunion de la direction. Nous recommandons également que le CCA envisage la publication d'une revue annuelle qui regrouperait tous les mémoires et toutes les présentations les plus importantes.

Dans le but de faciliter la communication entre les membres de la direction, nous avons adopté un certain nombre de procédures administratives, dont les suivantes : explorer des moyens de communication autres que les réunions (conférences téléphoniques, télécopieur, conférence électronique -- tout en reconnaissant les inconvénients et les obstacles inhérents au courrier électronique); désigner un membre du personnel comme personne-ressource auprès de la direction; continuer les mises à jour mensuelles de la coordonnatrice générale aux membres

de la direction; améliorer la formation des nouveaux membres de la direction en modifiant le manuel, établissant un système de partenaires entre les nouveaux et les anciens membres de la direction, réalisant un vidéo, clarifiant les rôles et les responsabilités; et développer des trousseaux que les membres de la direction pourront utiliser dans les campagnes.

6. DIVERSITÉ AU SEIN DU CCA

En 1987, les membres ont demandé à la direction d'examiner les obstacles inhérents au système qui empêchaient la participation de certains groupes de femmes et ont demandé au porte-parole du CCA de représenter tous les groupes au sein du CCA. L'adoption du rapport québécois sur l'étude organisationnelle présenté en 1988 a eu les effets suivants : l'AGA dispose d'une interprétation de qualité, toutes les activités sociales et culturelles sont bilingues, et toute la correspondance avec les membres se fait dans les deux langues. En 1989, on a proposé de désigner certains postes au niveau de la direction qui assureraient la présidence de différents groupes représentés par le CCA, mais cette structure a été jugée susceptible de continuer à marginaliser les femmes de ces groupes. Les déléguées de cette année-là ont demandé à la direction de produire un plan d'action affirmative incluant des objectifs et un échéancier.

Les déléguées de l'an dernier ont à nouveau insisté sur le fait que le « CCA doit chercher à devenir véritablement représentatif des Canadiennes, en particulier des groupes qui ont traditionnellement été exclus, à savoir les femmes autochtones, les femmes handicapées, les minorités raciales et linguistiques, les immigrantes, les homosexuelles, les femmes démunies, les ouvrières et les femmes isolées d'un point de vue géographique. »

La direction a proposé divers amendements aux statuts et règlements du CCA afin de refléter les changements survenus au niveau des membres. Voir *Propositions n° 1 et 2*.

Nous avons également recommandé que la structure des postes de la direction soit changée de façon à désigner une vice-présidente et quatre membres indépendants comme autant de postes sujets à l'action affirmative. Nous croyons que ce changement encouragera une plus grande participation chez les femmes des groupes auparavant exclus. Voir *proposition n° 7*.

La direction recommande également la mise en place, d'ici la réunion des membres de la direction prévue pour septembre 1991, d'un mécanisme pour traiter des accusations au sein de notre organisme de racisme, d'homophobie ou de fanatisme contre les personnes handicapées.

7. LEVÉES DE FONDS ET FINANCES

En 1990-1991, près de 40 % du financement du CCA provient de sources non gouvernementales. La stratégie de l'an dernier en matière de levées de fonds voulait que l'organisme développe des sources de financement le moins contraignantes possibles du point de vue politique, et fassent des levées de fonds qui sensibiliseraient le grand public et qui seraient associées à nos campagnes politiques. Toujours selon cette stratégie, nous devons nous entendre avec nos groupes membres les plus importants quant au type de contribution, soit monétaire soit sous forme de services, qu'ils étaient disposés à nous offrir.

En 1991-1992, plus de 60 % de nos revenus, ou environ 500 000 \$, devront provenir de sources non gouvernementales. C'est l'année où le soutien de nos membres et des sympathisants du mouvement remplace le financement gouvernemental comme principale source de revenu. Cela signifie qu'il faudra changer la gestion financière de l'organisme pour l'adapter à des rentrées irrégulières d'argent. Le travail accompli au bureau continuera de

changer pour répondre aux besoins reliés aux levées de fonds sous forme de petites subventions ou de sollicitations individuelles. Le plan de levée de fonds pour l'année englobe toutes les sources de fonds que nous connaissons. Toute proposition engageant des dépenses doit être accompagnée par des compressions équivalents ailleurs dans le budget -- plutôt que par une proposition de levée de fonds. Dans un tel contexte financier, toute proposition de changement implique des décisions qui ne seront pas faciles à prendre.

8. HONORAIRES POUR LA PRÉSIDENTE

Actuellement, le poste de présidente du CCA n'est accessible qu'à une femme qui a déjà un emploi à temps plein ou qui a une autre source de revenu. Les exigences de ce poste peuvent équivaloir à celles d'un emploi à temps plein. Notre constitution interdit toute rémunération pour le travail accompli par la présidente. La direction propose de modifier la constitution de façon à pouvoir verser des honoraires à la présidente. Voir Propositions n° 8 et 12.

La direction a l'intention de trouver des ressources permettant de verser des honoraires équivalents à ceux d'un poste à temps plein en 1991-1992.

La direction préparera une description de tâches qui souligne la présence publique de la présidente, à savoir, la collaboration avec les médias, les conférences, les rencontres avec les membres du CCA et les levées de fonds.

8.1 PRENDRE LA PAROLE AU NOM DU CCA -- LIGNES DIRECTRICES

Tout en constatant la nécessité d'offrir des honoraires à la présidente, nous entrevoyons la création d'une tendance à concentrer sur une seule personne la tâche de prendre la parole au nom de l'organisme. De plus, nous reconnaissons qu'une visibilité accrue pourrait se traduire par un plus grand pouvoir d'attraction des médias comparativement à bon nombre de groupes membres. Un mécanisme doit par conséquent être mis en place afin de nous assurer que ce pouvoir est utilisé de façon stratégique, conformément aux désirs des membres locaux.

La plus grande visibilité du CCA peut attirer d'autres problèmes si, par exemple les médias, ou d'autres organismes en viennent à identifier le CCA à une seule personne (vraisemblablement la présidente) ou à une seule personne par région. C'est là une question qu'il n'est pas facile de régler, étant donné la tendance des médias de se concentrer sur une seule personne plutôt que sur notre but en tant que féministes qui cherchent à démontrer que nous voulons partager la responsabilité de tout le travail accompli. Nous avons adopté les lignes directrices suivantes :

- tous les plans de travail des campagnes et des comités devraient inclure une liste des porte-paroles dans ce domaine;
- des efforts doivent être faits pour que les porte-paroles prennent la parole à tour de rôle dans les conférences de presse du CCA;
- les porte-paroles des comités de campagnes et de politiques devraient faire connaître leur disponibilité pour prendre la parole devant des groupes à l'extérieur de leur région, et on devrait chercher à faire appel à elles.

Nous recommandons que cette question soit examinée dans le cadre des débats de 1991-1992 sur les changements structuraux, avec une attention particulière sur les fruits de nos efforts à partir d'avril 1991 et sur la question de l'accès aux médias, qui n'est pas le même pour le CCA et pour ses membres.

9. PERSONNEL

L'AGA de 1990 a demandé à la direction d'examiner l'impact, sur le personnel actuel, des changements structureaux. Les membres du personnel ont participé à tous les débats sur la question cette année.

Les membres du personnel du CCA ont assumé, au cours des trois dernières années, une gamme et une quantité de plus en plus importantes de responsabilités, en partie suite à la décision de la direction de rediriger un certain nombre de tâches des bénévoles aux membres du personnel. La seule augmentation de personnel pendant cette même période a eu lieu dans le domaine d'activité à haute densité de main-d'oeuvre qu'est la recherche et la gestion de nouvelles sources de fonds. Il existe en ce moment trois postes et demi portant sur les politiques, les relations avec les médias, la dissémination d'information et le soutien aux membres et à la direction; une administratrice financière; et deux postes de levées de fonds. Le personnel actuel accomplit un maximum de travail. Toute augmentation au niveau des activités, le succès de nos campagnes, une présence publique accrue et de nouveaux membres du personnel, voilà autant de facteurs qui augmentent le travail du personnel existant.

Une grande partie de ce surplus de travail prend la forme de demandes d'information provenant du public, des groupes membres, des médias et du gouvernement. L'allocation d'honoraires à la présidente, qui signifie lui permettre d'augmenter la présence publique du CCA, ainsi que l'embauche d'une organisatrice auront pour effet d'augmenter encore plus le fardeau du personnel permanent déjà sur-utilisé.

La direction a l'intention d'ajouter au personnel une assistante à l'administration à temps partiel. La réallocation des ressources existantes qui sera par conséquent nécessaire sera abordée en juin lors de la réunion des membres de la direction.

Il a été décidé que le bureau national, le bureau d'Ottawa, les membres de la direction et les présidentes de comités mettront sur pied un meilleur système de gestion de l'information et de référence au cours de l'année qui vient.

10. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE TRAVAIL RELATIF AUX CHANGEMENTS APPORTÉS A L'ORGANISME EN 1991-1992

10.1 Qu'à chaque réunion de la direction en 1991-1992, au moins une demi-journée soit réservée à la question des changements au niveau de l'organisme.

10.2 Que les questions débattues en 1991-1992 comprennent :

- a) Les structures régionales pour le CCA :
 - Chaque représentante régionale soumettra, en consultation avec les groupes de sa région, une description générale de la structure régionale la plus appropriée à sa région. Cela pourrait inclure la modification des rapports formels ou types de consultation avec les organismes régionaux, s'il y a lieu.
 - Le mandat des représentantes régionales sera défini et des lignes directrices seront élaborées concernant la participation des représentantes aux activités locales, au travail des membres du CCA et auprès des autres groupes de femmes locaux. Les lignes directrices assureront aux membres locaux un certain pouvoir, leur autonomie sera encouragée et les tribunes publiques seront partagées.

- Dans le contexte d'un plus grand soutien accordé aux représentantes régionales, un mécanisme sera mis en place pour faire face aux situations où des difficultés surgissent entre les représentantes élues et les membres.

N.B. : Il faudra régler un certain nombre de questions particulières au sud de l'Ontario, dues au grand nombre et à la diversité des groupes membres dans cette région.

b) La structure de la direction (hiérarchique plutôt qu'horizontale, reflétant davantage un modèle collectif).

c) La mise en place, d'ici la réunion de la direction en septembre 1991, d'un mécanisme permettant de répondre aux accusations au sein de notre organisme concernant le racisme, l'homophobie ou le fanatisme contre les personnes handicapées.

d) Mettre au point une meilleure gestion de l'information publique et un système de référence plus fiable.

e) Élaborer un processus à suivre concernant les questions ou les campagnes d'urgence (tenant compte de l'effet de ce processus dans les régions).

f) Des mécanismes permettant de rejeter certaines demandes.

g) Une étude de la représentation des médias, en particulier suite à nos efforts à partir d'avril 1991, et de la question de l'inégalité d'accès aux médias pour le CCA et ses membres.

10.3 Que deux membres n'étant pas de la direction et possédant une certaine expérience au niveau de l'étude organisationnelle, plus précisément Marcy Cohen et Jacqui McDonald, soient incluses dans les débats sur la question.

Liste de contrôle

La présente liste de contrôle comprend une série de critères politiques, de questions concernant les ressources et un mécanisme relatif à la responsabilité qui doivent être abordés avant qu'une décision ne soit prise concernant tout ouvrage important entrepris par le CCA. Cette liste ne fournira pas une réponse affirmative ou négative simple aux projets concernés, mais permettra d'effectuer la comparaison entre les différents projets, de faciliter l'établissement des priorités et de jeter les bases à partir desquelles la réponse, affirmative ou négative, pourra être donnée, compte tenu des ressources disponibles. On pourra ajouter à cette liste ou la réviser au fil de l'expérience.

Critères politiques

- a) Quel est le lien entre cette campagne/ce projet de comité/cette action et le travail du CCA (y compris les priorités déjà établies, le mandat, l'inclusion des femmes doublement opprimées, etc.)?
- b) Comment le CCA en sera-t-il consolidé en tant qu'organisme?
- c) Quelle différence (en quantité ou en qualité) cela fera-t-il à ce qui se passe et à la façon dont les choses se passent?
- d) Ce travail est-il déjà effectué ou pourrait-il être effectué par d'autres groupes?
- e) Ce projet peut-il être mis en place dans les régions?
- f) Quel sera le prix à payer si ce projet n'est pas réalisé?

Questions de ressources

Ces questions permettent de déterminer quelles ressources seront nécessaires et d'où elles proviendront (c'est-à-dire, quelles sont les activités qui devront être mises de côté pour que le projet en question puisse voir le jour). Ces ressources doivent être examinées dans le contexte global de l'oeuvre du CCA.

- a) Temps du personnel (qui, de quelle façon son travail sera-t-il réalloué pour accommoder les nouvelles tâches, etc.). Le personnel doit être consulté avant même que la proposition ne soit présentée.
- b) Les fonds nécessaires (combien, d'où proviendront-ils).
- c) Demandes imposées aux membres de la direction, aux membres de l'exécutif.
- d) Demandes imposées aux représentantes régionales pour du travail qu'elles devront effectuer dans les régions.

Responsabilité

- a) De quelle manière le travail accompli sera-t-il soumis au contrôle de la direction? Cela est tout particulièrement important pour le travail de coalition.
- b) Qui sera chargée de voir à ce que le travail se fasse?
- c) Qui seront les porte-paroles du CCA pour ce travail?

NOTE DU COMITÉ SUR LES RÉSOLUTIONS A L'INTENTION DES DÉLÉGUÉES

Comme c'est le cas tous les ans, l'AGA du CCA dispose de deux courtes journées pour se pencher sur un grand nombre de propositions très importantes pour le mouvement des femmes canadien. Nous sommes conscientes du fait que les déléguées à l'AGA peuvent trouver les limites de temps tant soit peu frustrantes. Nous espérons que le processus décrit ci-dessous aura pour effet de faciliter la bonne marche de l'assemblée.

Le Comité sur les résolutions aimerait profiter de la présente pour définir les quatre catégories de résolutions qui feront l'objet du vote des déléguées à l'AGA. Nous précisons également de quelle façon chaque catégorie sera traitée le samedi 15 et le dimanche 16 juin prochains.

(1) Changement au niveau de l'organisation (y compris les modifications aux statuts et règlements du CCA)

Ces propositions seront présentées vers la fin de la plénière prévue pour le samedi matin, de 9 h 30 à 10 h 30. Les déléguées se répartiront en ateliers de discussion sur les changements proposés à l'organisation et examineront le rapport et les changements aux statuts et règlements. Les propositions retenues seront ensuite présentées à la plénière où elles seront débattues et feront l'objet d'un vote le dimanche, entre 10 h 30 et 12 h 30.

(2) Propositions concernant les campagnes prioritaires

Des propositions sur trois campagnes prioritaires pour l'année qui vient seront présentées lors de l'assemblée générale annuelle dans le cadre d'une plénière, entre 14 h et 24 h 15 le samedi. Les déléguées se répartiront ensuite en ateliers d'une durée d'une heure quinze minutes pour débattre de la direction générale de ces propositions et de la forme qu'elles pourraient prendre dans les régions. Le vote sur les propositions concernant les campagnes prioritaires aura lieu entre 10 h et 10 h 30 le dimanche.

(3) Propositions de politiques

Les déléguées discuteront des propositions de politiques présentées par les groupes membres et voteront avant les plénières de l'AGA qui auront lieu de 15 h 45 à 17 h 30 le samedi et de 14 h 30 à 16 h 30 le dimanche.

Si des propositions d'urgence sont présentées, elles seront également abordées le dimanche après-midi.

Une grande partie des propositions ne seront pas de nature à soulever la controverse et les déléguées pourront les examiner et voter rapidement. D'autres, cependant, concernent des domaines complexes de la politique, soit nouveaux soit anciens, et exigeront un débat plus approfondi. Les déléguées présentes au congrès du vendredi auront l'occasion de consacrer du temps à l'exploration de ces domaines.

Le Comité sur les résolutions fait appel à la collaboration des déléguées pour ce qui est des propositions de politiques, plus précisément, nous aimerions que :

- 1) si des déléguées ont l'intention de proposer DES CHANGEMENTS MAJEURS à des propositions présentées par un autre groupe membre, elles en informent le Comité sur les résolutions aussitôt que possible. Le Comité cherchera alors à amener les groupes membres concernés à s'entendre sur les changements à apporter, ou à tout le moins, à décider de la manière la plus constructive dont les différences soulevées devraient être présentées à l'assemblée plénière;
- 2) si des DIFFÉRENCES D'OPINION MAJEURES risquant de changer les propositions de politiques surgissent suite à la réunion du vendredi, le Comité sur les résolutions aimerait en être informé le plus tôt possible pour faciliter, une fois encore, la discussion au niveau de l'assemblée plénière.

Veillez contacter le Comité sur les résolutions avant l'AGA, aux soins du bureau du CCA à Toronto, ou encore, au secrétariat du CCA pendant le congrès.

(4) Propositions d'urgence

Il existe des règlements très précis concernant les propositions d'urgence. Les déléguées qui envisagent de présenter une proposition d'urgence devraient revoir ces règlements. Toute proposition d'urgence soumise sera examinée lors de la plénière du dimanche après-midi, en même temps que les propositions de politiques soumises par les groupes membres. La date limite pour présenter les propositions d'urgence est midi, le samedi 15 juin 1991.

Les propositions urgentes peuvent se rapporter à une question:

- (i) survenue dans les 60 jours qui précèdent l'AGA, et,
- (ii) sur laquelle le CCA n'a pas de politique ou a une politique insuffisante, ou
- (iii) qui nécessite des mesures avant la prochaine réunion du Conseil de direction.

Les propositions urgentes doivent être formulées comme les autres propositions, mais elles doivent incorporer les éléments suivants:

- (i) quand la question s'est posée;
- (ii) s'il existe déjà (au CCA) des politiques traitant de la question et pourquoi elles ne répondent pas aux besoins dans cette circonstance;
- (iii) si des politiques suffisantes existent (au CCA), pourquoi l'affaire ne peut être remise à la prochaine réunion du Conseil de direction;
- (iv) pourquoi la question est urgente.

Si possible, veuillez soumettre les propositions urgentes en anglais et en français.

Dernière remarque

Notre expérience des assemblées générales annuelles du CCA révèle que lorsqu'il y a des différends, petits ou grands il est plus facile d'en arriver à une entente entre petits groupes se réunissant en-dehors des plénières. Lorsqu'un différend est soulevé en assemblée plénière, l'AGA se retrouve parfois enchevêtrée dans la procédure, ce qui a pour effet d'exagérer les différends plutôt que de promouvoir un consensus.

Le Comité sur les résolutions aimerait donc recommander aux déléguées de profiter au maximum des discussions de petits groupes, tant dans le cadre des ateliers que dans les regroupements informels, pour explorer les questions qui les intéressent, et pour identifier et résoudre les différends pouvant surgir.

Votre collaboration est très appréciée.

Barbara Cameron et Yvonne Stanford, co-présidentes du Comité sur les résolutions

I. AMENDEMENTS AUX STATUTS DU CCA

1. Article III - CARACTERE DE L'ORGANISME

Paragraphe 4

Texte actuel :

« 4. Le CCA doit gérer ses affaires, libre de tout préjugé fondé sur les croyances politiques ou religieuses, la race, l'origine nationale, l'origine ethnique, la provenance géographique, l'âge, l'état matrimonial, la position sociale, l'orientation sexuelle ou les multihandicaps. »

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le paragraphe 4 de l'article III des statuts du CCA soit modifié comme suit :

« 6. Le CCA doit gérer ses affaires, libre de tout préjugé fondé sur les croyances politiques ou religieuses, la race, l'origine nationale, l'origine ethnique, la provenance géographique, l'âge, l'état matrimonial, la position sociale, l'orientation sexuelle ou les multihandicaps. Le CCA s'efforce de véritablement représenter les Canadiennes, et tout spécialement les femmes isolées. »

2. Article III - CARACTERE DE L'ORGANISME

Paragraphe 5

Texte actuel :

« 5. Le CCA est un organisme non sectaire et non partisan.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le paragraphe 5 de l'article III des statuts du CCA soit modifié comme suit :

« 5. Le CCA lutte pour l'égalité et la justice pour toutes les femmes et oeuvre au Canada pour éliminer les obstacles empêchant la pleine participation économique, sociale, culturelle, juridique et politique des femmes. Le CCA se soucie particulièrement des questions d'intérêt pour les femmes des minorités et les femmes démunies, et est conscient du fait que les systèmes social, politique et économique ont des effets différents sur différentes femmes. Nous sommes d'avis que ces systèmes doivent être modifiés afin que la justice sociale et économique devienne réalité. Le CCA s'oppose au militarisme et oeuvre d'une manière anti-sexiste, anti-raciste, anti-hétérosexiste. Il agit également dans le respect des principes féministes et de la dignité des femmes. Le CCA est un organisme non sectaire et non partisan. »

3. Article III - CARACTERE DE L'ORGANISME

Nouveau paragraphe 6 proposé

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'article III des statuts du CCA soit modifié par l'ajout d'un nouveau paragraphe 6. Le nouveau paragraphe 6 se lirait comme suit :

« 6. Le CCA regroupe dans une même coalition un grand nombre de groupes féministes et collabore en outre avec des individus et d'autres organismes par le biais d'alliances et de coalitions. Nous sommes d'avis que les femmes sont les mieux placées pour décider de leurs propre vie et nous tirons profit des connaissances et des ressources de nos membres. Le CCA cherche à provoquer des changements dans la société en modelant l'opinion publique, en influant sur les décideurs et en mobilisant ses membres et le grand public canadien. »

4. Article VIII - ADMINISTRATION

Paragraphe 2. COMPOSITION DU CONSEIL DE DIRECTION

Sous-alinéa (a)(ii)

Texte actuel :

« 2.(a)(ii) Cinq (5) membres sans poste désigné. »

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le sous-alinéa 2.(a)(ii) de l'article VIII des statuts du CCA soit modifié de la façon suivante :

« 2.(a)(ii) Quatre (4) membres sans poste désigné. »

5. **Article VIII - ADMINISTRATION**
Paragraphe 2. COMPOSITION DU CONSEIL DE DIRECTION
Sous-alinéa (a)(iv)

Texte actuel :

« 2.(a)(iv) La présidente sortante. »

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le sous-alinéa (a)(iv) du paragraphe 2 de l'article VIII des statuts du CCA soit modifié comme suit :

« 2.(a)(iv) Un maximum de trois (3) présidentes de Comités chargés d'une campagne. »

6. **ARTICLE VIII - ADMINISTRATION**
Paragraphe 2 - COMPOSITION DU CONSEIL DE DIRECTION
Sous-alinéa (b)(ii)

Texte actuel :

« 2.(b)(ii) les années impaires,
la vice-présidente,
la trésorière,
3 membres indépendants,
6 représentantes régionales
seront élues pour une période d'un (1) an.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le sous-alinéa 2.(b)(ii) des statuts du CCA soit modifié de la façon suivante :

« 2.(b)(ii) les années impaires,
la vice-présidente,
la trésorière,
2 membres indépendants,
6 représentantes régionales
seront élues pour une période d'un (1) an.

7. **Article VIII - ADMINISTRATION**
Paragraphe 2. COMPOSITION DU CONSEIL DE DIRECTION
Alinéa (b)
Nouvel alinéa (b)(iii) et (c) proposés

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le paragraphe 2 de l'article VIII des statuts du CCA soit modifié par l'ajout des nouveaux alinéas 2.(b)(iii) et 2.(c). Les nouveaux alinéas se liraient comme suit :

« 2.(b)(iii) Les présidentes de Comité chargés d'une campagne sont élues chaque année pour un mandat d'une année.

(c) Les principes de l'action affirmative sont appliqués lors des élections pour tous les autres postes. Les postes des quatre (4) membres indépendants et d'une vice-présidente sont désignés postes d'action affirmative et doivent être remplis par des femmes provenant de groupes sous-représentés, soit les minorités visibles, les immigrantes, les personnes handicapées ou les autochtones. »

8. **Article VIII - ADMINISTRATION**
Paragraphe 3. RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DU CONSEIL
DE DIRECTION

Alinéa (h)

Texte actuel :

« 3.(h) Aucun membre du Conseil de direction n'a le droit d'être rémunéré pour des services rendus au CCA. »

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'alinéa (h) du paragraphe 3 de l'article VIII des statuts du CCA soit modifié comme suit :

« 3.(h) Aucun membre du Conseil de direction n'a le droit d'être rémunéré pour des services rendus au CCA, exception faite de la présidente. »

9. **Article VIII - ADMINISTRATION**
Paragraphe 5. MANDATS
Alinéa (d)

Texte actuel :

« 5.(d) Un membre du Conseil de direction y siège au maximum quatre (4) années consécutives, sauf dans le cas d'une candidate à la présidence. »

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'alinéa (d) du paragraphe 5 de l'article VIII des statuts du CCA soit modifié comme suit :

« 5.(d) Un membre du Conseil de direction y siège au maximum six (6) années consécutives, sauf dans le cas d'une candidate à la présidence.

REGLEMENTS

Les règlements suivants ont été approuvés par le Conseil de direction en janvier 1991. Les membres peuvent les rejeter ou les accepter, mais ne peuvent cependant les modifier.

10. **REGLEMENTS - ARTICLE IV - MEMBRES**
Paragraphe 4. AMIE DU CCA
Alinéa (a)

Texte actuel :

« 4.(a) La cotisation annuelle des Amies du CCA ne sera pas moins de 40 \$. »

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'alinéa (a) du paragraphe 4 de l'article IV des règlements du CCA soit modifié comme suit :

« 4.(a) La cotisation annuelle des Amies du CCA est fixée de temps en temps par le Conseil de direction et comprend un tarif réduit pour les personnes à revenu modeste ou sans revenu. »

11. **REGLEMENTS - ARTICLE VI - COTISATIONS**
Paragraphe 1. COTISATIONS DES MEMBRES
Nouvel alinéa 1(b) proposé

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'alinéa 1(b) du paragraphe 1 de l'article VI des statuts du CCA soit modifié par l'ajout d'un nouvel alinéa 1(b); les présents alinéas (b) et (c) étant renommés (c) et (d). Le nouvel alinéa 1(b) se lirait comme suit :

« 1.(b) Une cotisation de groupe à un tarif réduit est offerte aux organismes nationaux ou provinciaux, ainsi qu'à leurs branches ou divisions lorsque plus de cinquante pour cent (50 %) des membres locaux se joignent au CCA. Cette adhésion porte le nom d'« adhésion collective ». Le tarif réduit n'est pas inférieur à soixante-quinze pour cent (75 %) du tarif normal. »

12. **REGLEMENTS - ARTICLE VII - ADMINISTRATION**

Paragraphe 5. **MANDATS**

Nouvel alinéa 5(b) proposé

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'alinéa 5 de l'article VII des statuts du CCA soit modifié par l'ajout d'un nouveau sous-alinéa 5(b) qui se lirait comme suit :

« 5.(b) Toute rémunération destinée à la présidente est déterminée par le Conseil de direction et calculée d'après un honoraire quotidien, jusqu'à un maximum équivalent au salaire à temps plein de la coordonnatrice générale. Le Conseil de direction établit la description d'emploi de la présidente. »

II. PROPOSITIONS DE POLITIQUE

DROITS DE LA PERSONNE ET CONSTITUTION

13. Qu'il soit résolu que le CCA appui la création de nouveaux rapports politiques entre les peuples qui composent le Canada, à savoir le Québec, les Premières Nations et le reste du pays.

Qu'il soit de plus résolu que ces nouveaux rapports politiques soient fondés sur le principe du droit à l'auto-détermination de chaque collectivité nationale.

Qu'il soit également résolu que le Comité canadien d'action appui les Premières Nations dans leur désir d'établir leur propre gouvernement, qui est la forme d'auto-détermination qu'elles ont choisie.

Présentée par Women for a New Canada

14. Qu'il soit résolu que de nouveaux rapports politiques entre le Québec, les Premières Nations et le reste du Canada soient le résultat d'un processus qui :

- a) permette au Québec, aux Premières Nations et au reste du Canada de développer respectivement, dans la démocratie, une proposition relative à l'instauration desdits rapports politiques;
- b) implique que des représentant(e)s du Québec, des Premières Nations et du reste du Canada négocient ces nouveaux rapports politiques sur une base d'égalité.

Qu'il soit de plus résolu que, dans le Canada hors-Québec, la tribune permettant l'élaboration de propositions relatives à l'instauration de nouveaux rapports politiques soit une assemblée constituante composée de représentant(e)s élus spécialement dans ce but, et non de législateurs ou de délégations choisies par des législateurs.

Qu'il soit également résolu que soit garantie, dans cette assemblée constituante, la représentation des femmes, des minorités visibles, des personnes handicapées, des minorités francophones, et des minorités raciales et ethniques par le biais de « délégations égalitaires », et que ces dernières soient choisies par les groupes représentés et jouissent des mêmes pouvoirs au sein de l'assemblée constituante que les autres délégations.

Généralités

Le Comité canadien d'action adoptait, en 1981, une politique s'opposant aux assemblées de premiers ministres comme méthode employée d'adoption de réformes constitutionnelles, et recommandait plutôt

la formation d'une assemblée constituante qui inclurait un nombre représentatif de femmes. Depuis, le Québec et les Premières Nations ont élaboré leurs propres propositions constitutionnelles par le biais des institutions politiques qu'ils contrôlent. La présente résolution demande que le reste du Canada se dote d'une assemblée constituante chargée de développer, d'une manière démocratique et représentative, sa position constitutionnelle, et que suivent des négociations sur une base d'égalité entre les représentant(e)s du Québec, des Premières Nations et du reste du Canada.

Présentée par Women for a New Canada

15. Qu'il soit résolu que le Comité canadien d'action sur le statut de la femme appui le gouvernement fédéral dans l'adoption d'un rôle énergique en matière de politiques touchant le Canada hors-Québec dans des domaines comme l'égalisation régionale aux points de vue social et économique, les politiques culturelles et la protection des droits fondamentaux, y compris les droits en matière d'égalité et de langues, par le biais de la Charte des droits et libertés. Le CCA appui, non pas le démantèlement, mais bien la démocratisation des institutions politiques fédérales, afin de permettre une représentation plus équitable.

Qu'il soit de plus résolu que le CCA s'oppose aux propositions qui auraient pour effet de décentraliser et de provincialiser le Canada hors-Québec en accordant à tous les gouvernements provinciaux les pouvoirs dont seul le Québec a besoin.

Généralités

Les mêmes intérêts financiers et intellectuels qui ont fait la promotion de l'accord de libre-échange et de l'intégration économique du Canada avec les États-Unis cherchent maintenant à encourager la décentralisation des pouvoirs fédéraux vers les niveaux provincial ou régional. Ils voient dans ceci une façon de créer un fédéralisme plus « efficace », soit un fédéralisme d'où seraient absents une politique d'égalisation régionale et des programmes sociaux universels. Ils se cachent derrière les aspirations légitimes du peuple québécois qui désire un plus grand pouvoir pour son gouvernement et en font un prétexte pour imposer à tous les Canadiens un programme commercial de droite.

Présentée par Women for a New Canada

VIOLENCE

16. Qu'il soit résolu que le CCA mette sur pied une campagne d'envergure nationale contre la violence faite aux femmes et en fasse la question principale de la prochaine campagne électorale fédérale, avec les éléments suivants :

- a) que le CCA exerce des pressions sur les différents partis politiques fédéraux pour que ceux-ci prennent des engagements concrets et précis afin de trouver des solutions;
- b) que le CCA continue d'exercer des pressions auprès du gouvernement fédéral afin que celui-ci déclare le 6 décembre « Journée commémorative » à l'intention des 14 femmes tuées à l'École polytechnique et de toutes les femmes victimes de la violence masculine;
- c) que le CCA lance une campagne sous forme de pétition à l'intention du gouvernement fédéral concernant le 6 décembre et que le CCA appuie et aide à la préparation de vigiles, d'événements commémoratifs, etc., à l'échelle nationale;
- d) que le CCA exerce des pressions auprès du ministre de la Justice fédéral pour que celui-ci mette en place un programme d'éducation judiciaire obligatoire qui serait offert, moyennant des frais de consultation, en partie par le biais des services populaires destinés aux femmes;
- e) que le CCA exerce des pressions pour que soient rayés de la magistrature les juges qui font des remarques sexistes au moment de prononcer une sentence, remarques ayant pour but de justifier l'allégement de la sentence imposée à un contrevenant;
- f) que le CCA encourage les efforts de lobbisme auprès des conseils scolaires locaux pour mettre sur pied le projet de la Fédération canadienne des enseignant(e)s « Pouce : La prévention en milieu scolaire de la violence faites aux femmes »;
- g) que le CCA entreprenne d'évaluer le projet de loi C-53 (loi relative à l'agression sexuelle) et le projet de loi C-15 (Loi sur la preuve au Canada) et recommande certains changements;
- h) que le CCA exerce des pressions visant à apporter des amendements à la loi sur les

- restrictions dans les cas d'inceste;
- i) que le CCA s'oppose au recours à un groupe disciplinaire dans les professions dotées d'une réglementation interne pour renverser les accusations de victimisation et d'exploitation sexuelle énoncées par les femmes à l'endroit des professionnels;
- j) que le CCA propose des changements au système de la santé afin qu'une attention spéciale soit portée aux problèmes de santé des femmes et des enfants victimes d'abus;
- k) que le CCA exerce des pressions sur le gouvernement fédéral afin que celui-ci mette en place des programmes visant le traitement des femmes victimes d'abus sexuel dans les pénitenciers fédéraux.

Présentée par le Comité sur la violence, CCA

17. Qu'il soit résolu que le CCA adopte un rôle de chef de file énergique dans la conception et le lancement en 1991 d'une campagne de grande envergure pour lutter contre la violence faite aux femmes à la maison, au travail et au sein de la collectivité; et que le CCA fasse appel à tous ses groupes membres, aux syndicats et aux divers comités de femmes afin de mettre un terme à la violence que subissent les femmes dans notre société.

Généralités

La violence faite aux femmes est une question des plus sérieuses et constitue un problème sans cesse croissant dans les résidences privées, au travail et dans la collectivité. Cette violence affecte la vie des membres du CCA et de leur famille. Le CCA s'est engagé à chercher des solutions aux problèmes qui touchent les femmes et à établir un réseau avec les regroupements de femmes et les syndicats.

Présentée par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario – Comité provincial des femmes

BESOINS ET SERVICES EN MATIERE DE SANTÉ

18. Qu'il soit résolu que le CCA exerce des pressions auprès de Roussel Canada Inc. pour que celui-ci demande au gouvernement fédéral la permission de mettre la substance connue sous le nom de RU 486 sur le marché au Canada pour que des essais soient effectués.

Qu'il soit de plus résolu que le CCA exerce des pressions auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour que ces derniers demandent à Roussel Canada Inc. de permettre que le RU 486 fasse l'objet d'essais au Canada.

Généralités

Le RU 486, en combinaison avec la prostaglandine, constitue une découverte. Il s'agit d'une substance anti-progestérone capable de mettre fin à une grossesse de moins de sept semaines sans intervention chirurgicale. Après des essais cliniques effectués au cours d'une dizaine d'années, les Françaises ont accès à cette substance. Les Britanniques y auront accès au cours de la prochaine année. Le RU 486 et la prostaglandine sont administrés sous surveillance médicale; la femme doit rencontrer son médecin à trois reprises.

Présentée par l'Association canadienne pour le droit à l'avortement

19. Qu'il soit résolu que le CCA incite le gouvernement fédéral à imposer un moratoire immédiat sur le diagnostic pré-implantation et ce, jusqu'à ce qu'une évaluation physique et sociale complète de ces techniques ait été effectuée;

Qu'il soit de plus résolu que l'assemblée générale annuelle du CCA donne aux membres de la direction nouvellement élus des directives à l'effet que ces derniers préparent et distribuent un document de travail, ou mémoire, sur les expériences et technologies génétiques, en vue de la préparation de résolutions de politiques pour l'AGA de 1992.

Généralités

Le diagnostic pré-implantation de cellules de l'embryon humain a été interdit en Allemagne et en France. Cette technologie modifie les gamètes (cellules de départ à partir desquelles se développent les tissus et les organes) sans qu'il ait été démontré que ce procédé est sûr. Cette technologie ouvre les portes à la sélection eugénique et au génie génétique sans limites. Une université de l'Ontario prévoit déjà offrir un

tel programme.

Les implications du transfert, à l'espèce humaine, des techniques génétiques de manipulation de plantes et d'animaux sont très alarmantes à bien des niveaux, entre autres la santé, les conséquences potentielles d'une intervention génétique incompétente et l'aspect social de la question où les principes eugéniques pourraient être encouragés et devenir la règle. La fécondation in vitro ayant été jusqu'ici le centre d'attention, ni le mouvement des femmes ni la Commission royale n'ont eu l'occasion d'examiner ces technologies et d'en discuter.

Présentée par le Comité sur la santé, CCA

20. Qu'il soit résolu que le CCA demande au gouvernement de refuser une licence aux cliniques se spécialisant dans la sélection du sexe d'un enfant à naître;

Qu'il soit de plus résolu que le CCA demande aux divers gouvernements d'interdire le commerce des mères porteuses et que, jusqu'à ce qu'une loi soit créée et appliquée, tous les contrats liant des mères porteuses soient rendus sans force.

Généralités

La pratique de la sélection du sexe d'un enfant à naître, dans le contexte de relations sociales patriarcales, signifie presque toujours l'élimination des embryons et foetus féminins. Le CCA trouve cette pratique misogyne et odieuse au plus haut point.

Le commerce des mères porteuses constitue un prolongement de l'exploitation des femmes et de l'ascendance que prennent les lois sur la propriété et les contrats par rapport aux droits de la femme enceinte. Les intérêts des hommes et femmes bien nantis se trouvent ainsi légitimés au détriment des droits des femmes démunies, qui souvent sont des femmes de couleur. Cela accélère également le processus qui fait une commodité tant des enfants que de la capacité de reproduction de la femme.

Présentée par le Comité sur la santé, CCA

21. Qu'il soit résolu que le CCA demande aux gouvernements fédéral et provinciaux de mettre fin à tout développement des installations de fécondation in vitro, et que les installations existantes fassent l'objet d'un examen rigoureux, conformément aux suggestions de l'Organisation mondiale pour la santé en 1990;

Qu'il soit de plus résolu que le CCA exige que des fonds importants soient consacrés à des campagnes de prévention de l'infertilité, en combinaison avec les questions de prévention actuelles, comme par exemple le sida et les MTS, la santé et la sécurité au travail et l'information à l'intention des patients.

Généralités

De nombreux organismes de femmes partout dans le monde en sont arrivés à la conclusion que la fécondation in vitro est une procédure qui comportent de nombreux risques et qui échouent généralement, avec des conséquences sociales négatives, ainsi que des risques physiques. De plus, l'accès aux procédures de fécondation in vitro est limité et, dans la plupart des provinces, offert seulement aux personnes bien nanties. Plutôt que de consacrer des sommes énormes à une procédure qui ne vient en aide qu'à une minorité infime de femmes, les gouvernements devraient acheminer des ressources vers la prévention de l'infertilité afin de venir en aide à la majorité des femmes qui en souffrent.

Présentée par le Comité sur la santé, CCA

22. Qu'il soit résolu que le secrétaire d'État, nommé ministre délégué à la condition des personnes handicapées, s'inspirant d'un modèle semblable à celui de l'Étude sur la santé et l'incapacité au Canada (Statistique Canada, 1983-1984), effectue une étude sur les personnes non touchées dans la première étude, à savoir celles qui présentent des problèmes de santé mentale et des difficultés d'apprentissage, en particulier les difficultés invisibles comme la dyslexie, la dyslalie, etc. chez les femmes d'âge adulte.

Qu'il soit de plus résolu que, conformément aux résultats de l'étude susmentionnée, le ministre

délégué à la condition des personnes handicapées, continue d'accorder le supplément d'incapacité aux personnes susmentionnées après l'âge de la majorité, et leur vienne en aide à l'aide de cours pratiques, de matériel scolaire, etc.

Généralités

Le secrétaire d'État a été nommé ministre délégué à la condition des personnes handicapées, mais les adultes souffrant de dyslexie, de dyslalie et de problèmes de santé mentale ont été laissés pour compte dans l'étude régionale. Un supplément peut être versé aux personnes qui ont des difficultés d'apprentissage, difficultés déterminées par des tests psychologiques. Ce supplément n'est plus disponible, dans certains cas, pour les personnes handicapées qui ont atteint l'âge de 18 ans, et qui se retrouvent avec, pour tout recours, l'assistance sociale.

Présentée par le Comité des femmes, Barbados Association of Canada

EMPLOI ET ÉCONOMIE

23. Qu'il soit résolu que le CCA poursuive ses efforts pour faire annuler l'accord du libre-échange avec les États-Unis et oppose vigoureusement la renégociation de l'accord visant à inclure le Mexique.

Qu'il soit de plus résolu que le CCA travaille avec les groupes de femmes du Mexique et des États-Unis pour élaborer des stratégies sur le commerce et le développement susceptibles de faire avancer la cause des femmes et trouvent des façons de collaborer pour bloquer les initiatives de libre-échange.

Qu'il soit également résolu que le CCA englobe dans ses efforts les femmes des pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du sud qui sont menacées par le programme de libre-échange des États-Unis connu sous le nom d'« Enterprise America ».

Généralités

L'accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada a eu des effets dévastateurs sur les Canadiennes. L'élargissement de cet accord de façon à inclure le Mexique aggravera sérieusement la situation économique et sociale des femmes, et nuira beaucoup aux emplois.

Présentée par le Comité sur l'emploi, CCA

24. Qu'il soit résolu que le CCA s'oppose à la dérèglementation de l'industrie des télécommunications en opposant la soumission d'Unitel qui cherche à pénétrer le marché des appels interurbains.

Généralités

Les appels locaux étant dans une grande partie subventionnés par les tarifs interurbains, la tentative d'Unitel de pénétrer le marché en offrant seulement des services interurbains rendra beaucoup plus difficile l'accès au service téléphonique pour les personnes démunies et les résidents des régions rurales.

Présentée par le Comité sur l'emploi, CCA

25. Qu'il soit résolu que le CCA incite vivement le ministre des Transports fédéral à abandonner son intention d'instaurer le libre-échange aérien (Ciel ouvert) avec les É.-U., et à plutôt mettre à jour les accords bilatéraux aériens actuels avec un plus grand nombre de villes jumelées, pour que le Canada obtienne, pour les transporteurs canadiens, une part plus équitable des itinéraires aériens.

Généralités

Le gouvernement fédéral a entrepris des négociations avec les É.-U. en vue d'un accord de libre-échange aérien (Ciel ouvert), ignorant ainsi le rapport unanime du comité parlementaire spécial sur la politique « Ciel ouvert ». Ce dernier mettait en garde contre une concurrence ouverte entre les É.-U. et le Canada, précisant que cela pourrait avoir des effets dévastateurs sur notre industrie aérienne nationale. Les pertes d'emploi qui s'ensuivront toucheront principalement les femmes.

Présentée par le Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'automobile du Canada

26. Qu'il soit résolu que le CCA appui le plein accès, pour les femmes, les personnes handicapées et

les membres des minorités visibles, aux programmes de formation, que ces derniers soient financés par les employeurs ou par le gouvernement.

Qu'il soit de plus résolu que le Comité canadien d'action sur le statut de la femme s'oppose aux politiques fédérale actuelles visant à privatiser la formation, et qu'il presse les partis fédéraux de l'opposition d'insister pour que le gouvernement fédéral recommence à contribuer au régime d'assurance-chômage.

Qu'il soit également résolu que le CCA appui le principe voulant que le coût de la formation des travailleurs occupant un emploi relève de l'employeur, et que les fonds proviennent d'une taxe nationale de formation, sous forme d'un prélèvement salarial.

Qu'il soit finalement résolu que le Comité canadien d'action considère que les programmes de formation font partie intégrale des politiques économiques visant à assurer le plein emploi, et ne sont pas un substitut pour ces dernières.

Généralités

En dépit de toute son éloquence sur le sujet de la formation, le gouvernement fédéral est en train de réduire la formation et de la privatiser. Il a en effet éliminé sa contribution au fonds d'assurance-chômage et, dans le budget de février 1991, il a réduit de 100 millions de dollars le budget de la Stratégie en matière d'emploi. A moins que de nouveaux fonds soient acheminés, par le biais d'une taxe sur les salaires, l'argent actuellement utilisé pour la formation des femmes et des jeunes qui entrent sur le marché du travail pour la première fois, pour ceux qui y retournent et pour les chômeurs sera réacheminé vers les employeurs et servira à couvrir les frais de la formation pour des personnes déjà employées.

Présentée par le Comité sur l'emploi, CCA

27. Qu'il soit résolu que le ministre délégué à la condition des personnes handicapées se penche sur la question d'autonomie des femmes adultes handicapées dans le but de les aider à enrichir leur style de vie, soit en offrant une formation académique, professionnelle ou de l'aide pour trouver un emploi, selon leurs besoins particuliers; et que le droit à l'autonomie des personnes handicapées soit respecté, de même que leur droit de continuer leurs études et d'apprendre à leur propre rythme.

Généralités

Il existe une tendance chez les professionnels des établissements sociaux et scolaires à pousser les personnes handicapées à travailler dans des ateliers qui ne sont pas nécessairement avantageux pour elles, afin de les rendre admissibles à l'assistance sociale. Il arrive souvent que l'on ne cherche même pas à identifier les besoins précis des personnes qui présentent un handicap invisible, par exemple, la dyslexie. Ces dernières se retrouvent très souvent dans des programmes qui n'ont pas été conçus pour venir en aide à ce type de handicap.

Présentée par le Comité des femmes, Barbados Association of Canada

28. Qu'il soit résolu que les étudiantes adultes qui présentent des difficultés d'apprentissage aient droit aux mêmes avantages financiers que les étudiants réguliers qui doivent quitter la province ou le pays pour poursuivre leurs études dans une université ou un collège.

Généralités

Il existe un certain nombre de cas où des femmes ont dû quitter la province ou le pays pour recevoir la formation particulière à leurs besoins. Toutes n'étaient admissibles à une assistance financière. Comparativement aux étudiants des programmes réguliers, les personnes qui présentent des difficultés d'apprentissage éprouvent de la difficulté à obtenir des prêts et bourses dans le cadre de leur programme. Soulignons le fait qu'un handicap ne disparaît pas à l'âge de 18 ans. Au besoin, les personnes handicapées devraient avoir droit à une assistance financière leur vie durant.

Présentée par le Comité des femmes, Barbados Association of Canada

29. Qu'il soit résolu que le CCA incite le gouvernement fédéral à élargir le mandat du Programme d'équité en matière d'emploi des entrepreneurs fédéraux afin d'exiger que les employeurs qui sont

touchés par le programme mettent en place des règles de conduite en matière de harcèlement sexuel et racial sur les lieux du travail.

Généralités

En vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi du Canada, les employeurs(euses) (dont le nombre d'employé(e)s est supérieur à 100) qui désirent présenter au gouvernement fédéral une soumission pour un contrat de plus de 200 000 \$ doivent démontrer leur engagement face à l'équité en matière d'emploi. En ce moment, l'iniquité est maintenue non seulement par le biais des politiques et pratiques en matière d'emploi, mais également par le biais de harcèlement (punitions et menaces souvent avec des connotations sexuelles ou raciales et qui ont pour but de renforcer la sous-évaluation et la ségrégation).

Présentée par l'Association du personnel de l'Université de Toronto

AFFAIRES INTERNATIONALES

30. Qu'il soit résolu que les groupes membres du CCA appuient et participent à l'Enquête populaire sur la paix et la sécurité facilitée par l'Alliance canadienne pour la paix.

Généralités

Les événements de la guerre du Golfe ont clairement démontré que les femmes voient le rôle du Canada dans la prévention de la guerre et la conservation de la paix d'une manière bien différente de celle de leur gouvernement. Depuis 1980, le budget militaire a connu une augmentation de 42 % et se chiffrait à 12,7 milliards de dollars en 1990. Vous sentez-vous plus en sécurité pour autant? L'Enquête populaire donne aux femmes la chance de se faire entendre et le CCA est l'un des co-parrains de l'Enquête populaire.

Présentée par le Comité sur la survie de la planète, CCA

31. Qu'il soit résolu que le CCA appui et encourage la Coalition to Oppose the Arms Trade (COAT) et d'autres groupes qui cherchent à promouvoir la conversion économique de la production militaire à des activités qui soient utiles pour la société et sensibles à l'environnement, fournissant par la même occasion une alternative à l'économie de guerre.

Généralités

Le coût de la conversion industrielle à des usages civiles pourrait parvenir des fonds actuellement consacrés au Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD), qui est la méthode employée par Ottawa pour subventionner l'industrie militaire. Depuis 1980, les programmes PPIMD ont augmenté de plus de deux fois et demie, pour passer à 300,9 millions de dollars en 1990.

Présentée par le Comité sur la survie de la planète, CCA

32. Qu'il soit résolu que le CCA exige que le gouvernement fédéral cesse d'organiser et de participer à des expositions commerciales pour l'industrie de la défense et les industries connexes, et de financer la participation d'entreprises canadiennes à ce genre d'expositions outre-mer.

Qu'il soit de plus résolu que le CCA incite ses groupes membres à en faire autant.

Généralités

Le ministère des Affaires extérieures et du commerce international ne fait actuellement aucune distinction morale entre les biens destinés au commerce militaire et les biens destinés au commerce civil. Le ministère organise tous les deux ans un bazar d'armement au Canada et finance la participation au même genre d'activité outre-mer. Le résultat final, à savoir la guerre et la répression; est ignoré dans la poursuite du gain. Ces fonds devraient être acheminés vers des programmes importants (par exemple les centres pour femmes) qui promettent une sécurité véritable pour les Canadien(ne)s.

Présentée par le Comité sur la survie de la planète, CCA

33. Qu'il soit résolu que le CCA condamne le rôle qu'a joué le Canada dans la guerre du Golfe et recommande vivement au gouvernement canadien d'oeuvrer pour la paix dans le monde.

Généralités

L'attaque menée contre l'Iraq le 16 janvier 1991 par les É.-U. allait à l'encontre de l'article 33 de la Charte des Nations Unies, qui exige que toutes les avenues pacifiques soient explorées dans un conflit international avant d'avoir recours à d'autres mesures. Le Canada est également connu dans le monde pour son rôle de gardien de la paix. Pour ces deux raisons, la Women's International League for Peace and Freedom (WILPF) (regroupement international des femmes pour la paix et la liberté) condamne vivement la participation du gouvernement canadien à la guerre dans le Golfe.

Présentée par la Women's International League for Peace and Freedom

34. Qu'il soit résolu que le CCA incite le gouvernement canadien à fournir une aide financière continue aux victimes innocentes de la guerre dans le Golfe, soit les femmes et les enfants.

Généralités

Par le rôle actif qu'il a joué dans la guerre du Golfe, le gouvernement canadien a participé à la destruction de nombreuses vies, et est donc moralement tenu de fournir une aide directe aux victimes innocentes, dont une grande partie sont des femmes et des enfants.

Présentée par la Women's International League for Peace and Freedom

35. Qu'il soit résolu que le CCA incite le gouvernement canadien à demander que soit dévoilé le processus qui a mené à la résolution n° 678 des Nations Unies, autorisant le recours à « tous les moyens nécessaires » pour forcer l'Iraq à se retirer du Kuwait.

Généralités

Le processus qui a mené le Conseil de sécurité à adopter la résolution n° 678 des Nations Unies est douteux. Il semblerait que le Conseil de sécurité ait été manipulé par le gouvernement américain qui possède encore la capacité d'exercer des pressions sur d'autres pays par le biais de stratagèmes économiques. Les É.-U. se sont servis des Nations Unies pour donner une impression de légitimité à leur intervention militaire, alors qu'ils devaient encore aux Nations Unies la somme de 750 millions de dollars en cotisations. Une telle manipulation dangereuse de la part de l'un des pouvoirs remet en jeu le rôle des Nations Unies.

Présentée par la Women's International League for Peace and Freedom

SERVICES SOCIAUX - LOGEMENT

36. Qu'il soit résolu que le CCA : a) appui l'ébauche de Déclaration du droit à un logement adéquat (tout en étant conscient que la version finale d'une telle déclaration tiendra compte des suggestions provenant d'une ample consultation avec la collectivité) et b) exerce des pressions auprès du gouvernement fédéral pour que celui-ci modifie la Charte des droits et libertés afin d'y inclure explicitement le droit au logement; et c) exerce des pressions auprès du gouvernement fédéral pour que celui-ci fournissent des fonds adéquats pour permettre aux groupes communautaires de femmes de déterminer la forme que prendra le droit au logement dans leur propre collectivité.

Présentée par le Comité sur le logement, CCA

37. Qu'il soit résolu que le CCA exerce des pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il a) finance des initiatives visant à déterminer la signification de « logement sûr » pour les femmes, et b) exige que tous les bénéficiaires de fonds gouvernementaux destinés aux projets de logement tiennent compte de la signification de « logement sûr » pour les femmes.

Généralités

La réalité quotidienne des femmes comprend la violence, la féminisation de la pauvreté à l'intérieur du continuum de privations économiques, et le fardeau disproportionné des responsabilités en matière

d'enfants. De telles réalités particulières à la femme donnent lieu à une définition strictement féminine de ce qu'est un logement sûr.

Présentée par le Comité sur le logement, CCA

ENVIRONNEMENT

38. Qu'il soit résolu que le CCA demande de façon formelle : 1. au Gouvernement du Canada d'effectuer une évaluation environnementale, complète et indépendante, du développement hydroélectrique proposé dans les régions de la Baie de James et de la Baie d'Hudson, y compris le projet de Grande-Baleine et son infrastructure (routes, aéroports, etc.); 2. que le Gouvernement du Québec a) nomme une commission indépendante qui aura pour mission d'entreprendre une enquête publique complète et accessible sur les effets environnementaux, sociaux et économiques du développement hydroélectrique au Québec et b) impose un moratoire sur ce dernier jusqu'à ce que la commission ait terminé son travail.

Généralités

Depuis le début des années 70, le développement hydroélectrique effectué sur les terres ancestrales des peuples autochtones vivant dans la région de la Baie de James dans le nord du Québec a eu pour effet d'inonder de grandes parties des terrains de chasse traditionnels, détruisant l'habitat naturel de la faune et provoquant, dans l'eau et dans la chaîne alimentaire, des niveaux élevés de contamination au mercure. Le fœtus étant particulièrement sensible à l'empoisonnement par le mercure, on recommande aux femmes en âge d'avoir des enfants qui vivent dans la région de s'abstenir de consommer du poisson.

Présentée par la Voix des femmes du Québec/Voice of Women - Québec

SENSIBILISATION DU PUBLIC

39. Qu'il soit résolu que le CCA incite vivement le CRTC à participer davantage à l'évaluation de la performance de l'industrie de la diffusion et fasse appliquer le règlement qui veut qu'un permis de diffusion ne soit délivré qu'à la condition de respecter la juste représentation des personnes des deux sexes.

Généralités

Le 28 décembre 1990, le CRTC a publié les résultats d'une étude menée en 1988 par Erin Research sur le portrait de personnes des deux sexes tracé par la radio et la télévision canadiennes. Dans une étude effectuée plus tôt (1984) sur l'analyse du contenu, Erin en arrivait à la conclusion que les femmes n'étaient pas montrées dans leur diversité d'âge, de race, de classe et d'apparence physique. Quatre ans plus tard, pratiquement rien n'a changé. Les résultats révèlent jusqu'à quel point les femmes continuent de faire l'objet de discrimination au sein du réseau de diffusion canadien.

Présentée par Mediawatch

COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME**STATUTS AVEC RÈGLEMENTS EN APPENDICE****I NOM**

L'organisation s'appelle THE NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN/LE COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME. Elle peut être désignée par les sigles NAC/CCA.

II BUTS ET OBJECTIFS

Les buts et objectifs du CCA consistent à entreprendre des mesures pour l'amélioration de la condition féminine et à travailler à cette fin:

1. par des actions visant à modifier les lois, attitudes, coutumes et pratiques;
2. en évaluant et recommandant des changements à l'avantage des femmes, y compris les mesures proposées par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme et celles adoptées par le CCA;
3. en encourageant la formation d'organismes dont le but serait d'améliorer la condition féminine au Canada, de même que la communication et la co-opération entre ces organismes;
4. en échangeant des informations avec les groupes membres et autres associations ou personnes intéressées et en informant le public de la condition féminine courante et des changements recommandés pour l'améliorer.

III CARACTÈRE DE L'ORGANISATION

1. Le CCA est un organisme à but non lucratif incorporé aux termes de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes.
2. Le CCA est une organisation oeuvrant partout au Canada et reconnaissant les deux langues officielles du pays.
3. Le CCA est un organisme sans capital-action à but non lucratif. Tout bénéfice ou autre revenu appartenant au CCA doit servir à promouvoir ses buts et objectifs.
4. Le CCA devra gérer ses affaires, libre de tout préjugé fondé sur les croyances politiques ou religieuses, la race, l'origine nationale l'origine ethnique, la provenance géographique, l'âge, l'état matrimonial, la position sociale, l'orientation sexuelle ou les multihandicaps.
5. Le CCA est une organisation non sectaire et non partisane.

IV SITUATION DU OU DES BUREAUX

Le siège social du CCA est situé dans la Ville de Toronto, dans la province de l'Ontario. Le CCA pourra en outre, ouvrir ailleurs d'autres bureaux selon les besoins.

V MEMBRES**1. COMPOSITION; ADMISSION; DROITS ET OBLIGATIONS**

- a) Le CCA est constitué d'organisations membres.

Une organisation membre est une association de dix (10) membres ou plus dont les objectifs explicites démontrent qu'elle se consacre à l'avancement du statut de la femme au Canada. Un groupe membre doit souscrire aux buts et objectifs du CCA et payer une cotisation annuelle. Il a le droit de parole et de vote à l'Assemblée annuelle et aux autres assemblées générales. Il reçoit les publications et les communications du CCA.

- b) D'autres organisations peuvent aussi participer aux activités du CCA en tant qu'organisations coopérantes.

Une organisation coopérante est une organisation qui appuie les buts et objectifs du CCA et coopère avec lui pour la réalisation de buts communs. Après s'être engagée à coopérer avec le CCA, une organisation a le droit de recevoir les publications et les communications du CCA en échange des siennes et d'assister à l'Assemblée annuelle ainsi qu'aux autres assemblées générales à titre d'observatrice.

- c) Les groupes membres peuvent être soit des sections féminines d'autres organisations ou institutions, (par exemple, divisions/programmes/composantes).
- d) Les ministères ou agences des gouvernements ainsi que tout service relevant d'eux ne peuvent devenir membres du CCA.

- a) Pour pouvoir devenir membre du CCA ou d'une organisation coopérante, une organisation doit être recommandée par un membre en règle du CCA ou par le Comité d'adhésion.
- b) Une organisation devient membre en recevant l'approbation du Conseil de direction et en payant la cotisation annuelle. L'admission à titre d'organisation coopérante est aussi sujette à l'approbation du Conseil de direction.
- c) Une organisation qui devient membre trente (30) jours avant l'Assemblée annuelle ou tout autre réunion spéciale a le droit de participer et de voter à cette réunion.

3. RÉVOCATION; RETRAIT; RÉINTÉGRATION

- a) Un groupe cesse d'être membre suite à une révocation ou un retrait.

b) Révocation

- i) Selon qu'il le juge nécessaire, le Conseil de direction peut révoquer le titre de membre d'une organisation qui:
 - (1) contrevient aux statuts ou aux règlements du CCA;
 - (2) agit à l'encontre des buts et objectifs du CCA; ou
 - (3) doit sa cotisation depuis plus d'un an.
- ii) Le Conseil de direction doit notifier l'organisation visée par écrit trente (30) jours avant la tenue de la réunion au cours de laquelle la décision de révocation sera discutée. Lors de cette réunion, l'organisation a le droit de plaider sa cause en personne ou par écrit.
- iii) La révocation requiert un vote des deux-tiers des membres du Conseil de direction présents à la réunion désignée.
- iv) Une organisation dont le titre de membre a été révoqué par le Conseil de direction a le droit de faire appel de cette décision à l'Assemblée annuelle suivante. Un vote des deux-tiers des déléguées est nécessaire pour que la décision du Conseil de direction soit ratifiée.

c) Retrait

Un organisation peut se retirer en notifiant la présidente du CCA au moyen d'une lettre de retrait signée par au moins deux (2) de ses membres dirigeants. La démission prendra effet trente (30) jours après la date d'envoi de l'avis à moins que celui-ci ne soit annulé dans l'intervalle.

Réintégration

- d) Après une période d'un an suivant sa révocation ou son retrait, une organisation peut demander d'être réintégrée. Le Conseil de direction répondra à cette demande dans les trois (3) mois suivant la date de sa réception.

4. AMI(E)S DU CCA

- a) Une personne qui appuie les buts et objectifs du CCA et paie la cotisation requise est admise comme "Amie du CCA." Les Amies du CCA reçoivent ses publications et peuvent assister à l'Assemblée annuelle ainsi qu'aux autres assemblées générales à titre d'observatrices.

VI FINANCES

1. ANNÉE BUDGÉTAIRE

L'année budgétaire commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année civile.

2. RESPONSABILITÉ DES FONDS ET DES ACTIFS

- a) Les budgets annuels du CCA seront présentés chaque année aux déléguées lors de l'Assemblée générale annuelle pour qu'elles en discutent et les approuvent.
- b) Le CCA prendra les dispositions nécessaires pour assurer la protection de tous les fonds et actifs lui appartenant.
- c) Le Conseil de direction tient une comptabilité complète et fidèle des rentrées et sorties de fonds de la Corporation dans des registres comptables appropriés; il conserve également les pièces justificatives des recettes et dépenses, les détails de toutes les ventes et de tous les achats, de l'actif et du passif et de toutes les autres transactions relatives à la situation financière du CCA.
- d) Les registres comptables sont conservés au siège social du CCA ou à d'autres endroits permis par la loi et jugés appropriés par le Conseil de direction; ils doivent en tout temps pouvoir être inspectés par tous les membres du Conseil de direction.
- e) Si le CCA venait à être dissout, le Conseil de direction a le pouvoir de distribuer les biens restants après paiement des dettes à une ou plusieurs organisations charitables servant la cause des femmes au Canada.

3. **VÉRIFICATION COMPTABLE**

- a) Un ou des vérificateurs-comptables seront nommés à chaque Assemblée annuelle. Ils devront soumettre au Conseil de direction, à la fin de chaque année budgétaire, un rapport financier certifié qui sera présenté à l'Assemblée annuelle.

4. **FINANCEMENT**

- a) Le CCA est financé par les cotisations de ses membres, par des dons, par des abonnements et par des subventions.

5. **INDEMNITÉS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION ET LES AUTRES MEMBRES**

Tous les membres du Conseil de direction du CCA ou les autres personnes qui ont entrepris ou vont entreprendre une action engageant leur responsabilité civile au nom du CCA ou de tout autre organisme ou de ses ayants cause que le CCA contrôle, seront indemnisés, ainsi que leurs héritier-e-s, exécuteurs-trices et administrateurs-trices, à même les fonds de la corporation et exemptés de toute responsabilité personnelle, pour :

- a) Tous les coûts, quels qu'ils soient, que les personnes susmentionnées ont engagés pour toute action intentée contre elles de par leurs actes dans l'exercice de leur charge comme membres du Conseil de direction ou représentantes du CCA.
- b) Tous les autres coûts qu'elles ont engagés pour ce qui est des affaires du CCA, à l'exception de ceux entraînés par leur propre défaut ou omission délibérée.

VII COTISATIONS

1. **COTISATIONS DES MEMBRES**

- a) Les cotisations annuelles des membres sont fixées par le Conseil de direction selon les directives établies lors de l'Assemblée générale annuelle précédente.

2. **GROUPES EN REGLE - RETARDATAIRES**

- a) Une organisation qui a payé sa cotisation tel que stipulé dans les Statuts et Règlements est considérée comme membre en règle du CCA;
- b) Nonobstant ces dispositions, le Conseil de direction peut dans certains cas accorder un sursis pour le paiement de la cotisation. Le groupe qui paie sa cotisation avant la date limite précisée dans la décision de sursis sera considéré comme membre en règle.

VIII ADMINISTRATION

1. **ADMINISTRATION**

- a) Les affaires, les fonds et les actifs du CCA sont gérés par le conseil d'administration, qui porte le nom de Conseil de direction.

2. **COMPOSITION DU CONSEIL DE DIRECTION**

- a) Le Conseil de direction comprend:

- (i) Les membres à poste désigné, à savoir: la présidente, trois (3) vice-présidentes, la secrétaire et la trésorière;
- (ii) Cinq (5) membres sans poste désigné;
- (iii) Treize (13) représentantes régionales, représentant:
- | | |
|--|--|
| - le nord de la Colombie Britannique et le Yukon | - le centre et le sud de la Colombie Britannique |
| - l'Alberta | - les Territoires du Nord-Ouest |
| - la Saskatchewan | - le Manitoba |
| - le sud de l'Ontario | - le nord de l'Ontario |
| - le Québec | - le Nouveau-Brunswick |
| - l'Île-du-Prince-Édouard | - la Nouvelle-Écosse |
| - Terre-Neuve et le Labrador | |

Le CCA instaure une structure de représentation régionale de partage limité du travail pour les régions reculées du nord où le temps et les déplacements sont prohibitifs pour une seule personne.

- (iv) La présidente sortante.

- (i) Les années paires,
2 vice-présidentes
la secrétaire
2 membres indépendants
7 représentantes régionales
seront élues pour une période de deux (2) ans.
- (ii) Les années impaires,
la présidente
1 vice-présidente
la trésorière
3 membres indépendants
6 représentantes régionales
seront élues pour une période d'un (1) an.

3. RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DU CONSEIL DE DIRECTION

- a) Le Conseil de direction gère toutes les affaires du CCA de façon à mettre en oeuvre ses buts et objectifs tels que stipulés dans les statuts, et de façon à suivre les politiques du CCA telles qu'approuvées par l'Assemblée annuelle.
- b) Le Conseil de direction peut:
 - (i) selon qu'il le juge opportun, utiliser les services d'employé(e)s dont il décidera les conditions d'emploi et la rémunération prélevée à même les fonds du CCA;
 - (ii) rembourser les dépenses raisonnables encourues par les membres du Conseil de direction au cours de leurs fonctions officielles;
 - (iii) selon qu'il le juge nécessaire, payer des honoraires à divers conseillers/ères ou à toute autre personne non membre du Conseil de direction;
 - (iv) inviter des personnes provenant d'organisations membres ou des expert(e)s reconnu(e)s à participer à des réunions pour s'assurer la représentation ou l'aide technique adéquate qu'il juge nécessaire. Ces invité(e)s n'auront aucun droit de vote.
 - (v) ouvrir des bureaux du CCA n'importe où au Canada, s'il le juge à propos; ce pouvoir ne concerne pas la situation du siège social.
- c) Le Conseil de direction peut :
 - (i) emprunter de l'argent sur le crédit de la Corporation;
 - (ii) limiter ou augmenter le montant de l'emprunt.
- d) Le Conseil de direction peut déléguer à un sous-comité composé d'au moins cinq de ses membres, ses pouvoirs en matière d'emprunt décrits à l'alinéa (c) ci-dessus.
- e) Les membres à poste désigné peuvent, entre les réunions du Conseil de direction, entreprendre des actions conformes aux politiques du CCA. La présidente devra rendre compte de ces actions à chaque réunion du Conseil de direction.
- f) La trésorière doit présenter un rapport financier à chaque réunion du Conseil de direction, y compris un compte-rendu des fonds reçus et déboursés. A l'Assemblée générale annuelle, la trésorière doit présenter des prévisions budgétaires dans le cadre du rapport annuel.
- g) Les représentantes régionales et les directrices des comités du CCA doivent rendre compte au Conseil de direction.
- h) Aucun membre du Conseil de direction n'a le droit d'être rémunéré pour des services rendus au CCA.

4. POSTES VACANTS

- a) S'il advenait qu'un poste au Conseil de direction devienne vacant suite à la démission, la mort ou la révocation d'un membre du conseil, le poste vacant sera rempli de la façon suivante:
 - (i) Présidente, vice-présidentes, secrétaire, trésorière:
par une élection parmi les membres restants du Conseil de direction;
 - (ii) Membre sans poste désigné:
si possible, la remplaçante sera choisie parmi les candidates défaites aux postes de membres sans poste désigné selon le nombre de votes qu'elles auront obtenus aux élections de l'Assemblée annuelle.
 - (iii) Représentante régionale:
 - 1) si possible, la remplaçante sera choisie parmi les candidates défaites au poste de représentante régionale selon le nombre de votes qu'elle aura obtenus aux élections; ou
 - 2) par une élection régionale, menée par une représentante du Conseil de direction du CCA, qui sera chargée de recueillir les candidatures des organisations membres de la région, d'envoyer une liste des candidates aux organisations membres et de s'assurer qu'une élection régionale appropriée ait lieu dans les soixante (60) jours suivant la vacance du poste.

5. MANDATS

- a) Le mandat des membres du Conseil de direction et de tous les comités dure normalement deux ans à compter de l'Assemblée générale annuelle à laquelle ils ont été élus.
- b) Révocation:
- (i) Un membre du Conseil de direction peut faire l'objet d'une révocation lorsqu'il:
 - 1) manque deux (2) réunions consécutives du Conseil de direction;
 - 2) agit à l'encontre des buts et objectifs ou des politiques ou procédures du CCA; ou
 - 3) agit au détriment de l'organisation.
 - (ii) Le Conseil de direction prendra une décision sur la révocation d'un de ses membres s'il le juge nécessaire ou si quinze pour cent (15%) des organisations membres lui en font la demande.
 - (iii) Le Conseil de direction notifiera par écrit le membre concerné de son intention trente (30) jours avant la réunion au cours de laquelle la révocation sera discutée. Le membre a le droit de plaider sa cause en personne ou par écrit à cette réunion.
 - (iv) La révocation requiert un vote des deux-tiers des membres du Conseil de direction présents à la réunion désignée.
 - (v) Un membre qui a été l'objet d'une révocation aura le droit d'en appeler en se présentant personnellement ou en écrivant à l'Assemblée annuelle suivante.
- c) Aucune individu ne sera présidente, vice-présidente, secrétaire ou trésorière pour plus de deux (2) années consécutives.
- d) Un membre du Conseil de direction y siège au maximum quatre (4) années consécutives, sauf dans le cas d'une candidate à la présidence.

6. LISTES

- a) La liste des candidates défaites, classées selon le nombre de votes obtenus aux élections de l'Assemblée annuelle, est gardée aux bureaux du CCA jusqu'aux élections de l'Assemblée annuelle suivante au cours de laquelle elle est détruite.

7. SIGNATAIRES

- a) Tous les documents légaux doivent être signés par la présidente ou par une personne désignée par elle et autorisée par le Conseil de direction, et par au moins un autre membre du Conseil de direction.
- b) Tous les chèques, traites bancaires et mandats doivent être signés par la trésorière ou par une autre signataire désignée par elle et autorisée par le Conseil de direction, ainsi que par la présidente ou une vice-présidente.

IX RÉUNIONS

1. RÉUNIONS DU CONSEIL DE DIRECTION

- a) Les réunions du Conseil de direction doivent se tenir au moins quatre (4) fois par an et sont convoquées par la secrétaire à la date et au lieu déterminés par la présidente en consultation avec les membres du Conseil de direction. Un groupe de travail, composé des membres à poste désigné, d'une représentante des représentantes régionales, et d'une représentante des responsables des comités politiques, doit se rencontrer au moins quatre (4) fois par an entre les réunions du Conseil de direction.
- b) L'avis de réunion doit être envoyé par écrit au moins vingt et un (21) jours avant la date de la réunion.
- c) Une majorité (51%) des membres du Conseil de direction en constitue le quorum.
- d) Les représentantes des organisations membres peuvent assister aux réunions du Conseil de direction. D'autres personnes peuvent également y assister avec le consentement du Conseil de direction.

2. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES: ASSEMBLÉES ANNUELLES

- a) Une Assemblée annuelle doit se tenir chaque année civile, et pas plus de quinze (15) mois après l'Assemblée annuelle précédente, à la date et au lieu déterminés par le Conseil de direction.
- b) L'avis indiquant la date et le lieu de l'Assemblée annuelle ainsi que l'appel à l'inscription des déléguées doivent être envoyés aux membres au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de la réunion.
- c) L'Assemblée annuelle élit les membres du Conseil de direction, à l'exception des représentantes régionales, reçoit le rapport financier vérifié, nomme les vérificateurs, reçoit les comptes-rendus de la présidente, de la trésorière, des comités, approuve les résolutions de politiques et les amendements aux statuts, ratifie les changements apportés aux règlements tel que stipulé dans les statuts, et traite de toute autre question pertinente qui lui est présentée.

- d) La présidente de l'Assemblée décide si une question est assez pertinente pour être présentée aux membres de l'Assemblée, sous réserve d'un vote de la majorité des déléguées.
 - e) Le Conseil de direction nomme une ou plusieurs expertes chargées de conseiller la présidente de l'Assemblée sur la procédure à suivre.
- 3. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES; RÉUNIONS SPÉCIALES**
- a) Une réunion spéciale peut être convoquée par le Conseil de direction sur demande écrite à la présidente par dix (10) membres du Conseil de direction ou quinze pour cent (15%) des organisations membres.
 - b) Si la demande est faite lors d'une réunion du Conseil de direction, l'avis de réunion sera envoyé immédiatement. Sinon, il sera envoyé dans la semaine suivant la réunion du Conseil de direction immédiatement après la réception de la demande.
 - c) La secrétaire envoie l'avis de réunion par écrit à toutes les organisations membres et aux membres du Conseil de direction au moins vingt et un (21) jours avant la date de la réunion. Elle y indique le nom des personnes ou des organisations demandant la réunion, l'heure, la date, le lieu et la raison de la réunion telle qu'indiquée dans la demande.
 - d) Les personnes ou organisations qui ont demandé la réunion peuvent annuler leur demande en notifiant la présidente par écrit.
 - e) Si une majorité (51%) des organisations membres indique par écrit qu'elle ne souhaite pas que cette réunion ait lieu, ou si le nombre de personnes ou d'organisations demandant la réunion devient insuffisant, le Conseil de direction peut annuler la réunion spéciale.

4. PROCÉDURE À SUIVRE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

- a) Les personnes ayant droit de vote sont les suivantes:
 - (i) une déléguée votante désignée par chaque organisation membre en règle ou en son absence, une remplaçante désignée. La déléguée ou sa remplaçante doit être membre de l'organisation qu'elle représente et doit avoir été dûment choisie comme représentante avant l'Assemblée;
 - (ii) les membres du Conseil de direction
- b) Aucune déléguée ne peut voter pour plus d'une organisation membre. Les votes par procuration ne sont pas permis.
- c) Le quorum est atteint si au moins vingt-cinq pour cent (25%) des organisations membres en règle sont représentées par une déléguée.
- d) Les élections se font par scrutin secret; les autres votes se font par carte de vote.
- e) Les Assemblées générales sont ouvertes aux représentant(e)s des groupes membres et des organisations coopérantes, aux Amies du CCA et au public. Le public peut être exclu par un vote de la majorité des déléguées.
- f) En l'absence de disposition contraire dans les statuts ou règlements concernant la procédure, on se servira des règlements de Roberts.

X ELECTIONS

1. ELECTIONS

- a) Les membres du Conseil de direction, à l'exception des représentantes régionales, sont élues par scrutin secret à l'Assemblée annuelle.
- b) Lorsqu'une seule personne pose sa candidature à un poste, elle est élue par acclamation.
- c) Lorsqu'il y a plus de candidates que nécessaire pour occuper un ou des postes, la ou les candidates ayant obtenu le plus de votes l'emporteront.
- d) L'élection des représentantes régionales se fait par région; les déléguées votent seulement pour une candidate de leur région. Les représentantes régionales sont élues dans leur région avant l'Assemblée annuelle.
- e) Lorsque deux candidates obtiennent le même nombre de votes, la présidente d'élection procède à un tirage au sort.

2. MISES EN CANDIDATURE

- a) Les mises en candidature pour le Conseil de direction, à l'exception des représentantes régionales, doivent être envoyées à la secrétaire par une organisation membre avec le consentement écrit de la candidate quarante-cinq (45) jours avant la date d'ouverture de l'Assemblée annuelle et de la manière prévue par le Conseil de direction.
- b) Le groupe qui fait une mise en candidature doit indiquer le ou les postes pour le(s) quel(s) il présente sa candidate.

- c) Une candidate peut être présentée pour plusieurs postes mais elle n'en détiendra qu'un seul, à savoir, le poste le plus important pour lequel elle a été élue. L'ordre d'importance des postes du Conseil de direction est celui qui est suivi dans ces statuts, à l'article VIII, section 2.
- d) Les candidates aux postes de représentantes régionales doivent être nommées par une organisation membre de la même région, conformément aux procédures établies dans les règlements.
- e) Aucune candidature ne sera acceptée au cours de l'Assemblée annuelle.

3. AVIS

- a) Un avis de mise en candidature pour un poste au conseil de direction présenté conformément à l'article X, section 2, doit être envoyé à tous les membres au moins 30 (trente) jours avant l'Assemblée générale annuelle.

4. HEURES DE SCRUTIN

- a) Les heures de scrutin sont déterminées par le Conseil de direction.

5. LISTE DES MEMBRES AYANT DROIT DE VOTE

- a) La secrétaire fournira une liste des personnes ayant droit de vote au moins deux (2) heures avant l'ouverture des élections.

XI COMITÉS (sauf le Conseil de direction)

1. COMITÉS

- a) Chaque comité est constitué d'au moins trois membres, dont l'un doit faire partie du Conseil de direction. En outre, la présidente est membre d'office de tous les comités à l'exception du Comité de mise en candidature.
- b) Sauf s'ils sont stipulés dans ces statuts, le mandat, la composition et les obligations des comités sont définis par le Conseil de direction.
- c) Tous les comités doivent rendre compte au Conseil de direction et à l'Assemblée annuelle.

2. COMITÉS PERMANENTS

- a) Des comités permanents sont constitués pour mener à bien les obligations du CCA. Ce sont

(i)	Finances
(ii)	Adhésion
(iii)	Rédaction
(iv)	Assemblée annuelle
(v)	Personnel
(vi)	Résolutions
(vii)	Levée de fonds
(viii)	Relations publiques et relations avec les médias

- b) Ces comités sont dirigés par des présidentes choisies parmi les membres du Conseil de direction.

3. COMITÉS AD HOC

- a) Les comités ad hoc sont créés par le Conseil de direction lorsqu'il le juge bon.

XII MODIFICATION DES STATUTS

1. AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

- a) Les statuts peuvent être modifiés ou révoqués à l'Assemblée annuelle par un vote des deux-tiers des déléguées votantes inscrites. Les changements prennent effet immédiatement après la clôture de l'Assemblée au cours de laquelle ils ont été approuvés.

2. PERSONNES AUTORISÉES À PROPOSER DES MODIFICATIONS

- a) Les changements aux statuts peuvent être proposés par une organisation membre en règle et par le Conseil de direction.

3. AVIS

- a) Les changements proposés par le Conseil de direction doivent être notifiés aux membres au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date prévue de l'Assemblée annuelle.

- b) Les amendements aux changements, ainsi que tout autre amendement proposé par les membres, doivent parvenir par écrit aux bureaux du CCA au moins soixante (60) jours avant la date prévue de l'Assemblée annuelle.
- c) Les amendements aux changements proposés par le Conseil de direction, ainsi que les autres amendements reçus par écrit aux bureaux du CCA soixante (60) jours avant la date prévue de l'Assemblée annuelle, seront distribués aux membres par la secrétaire au moins trente (30) jours avant la date prévue de l'Assemblée annuelle. Tout amendement ne parvenant pas aux bureaux du CCA dans ces conditions ne sera ni distribué, ni pris en considération à l'Assemblée annuelle.

XIII RÈGLEMENTS

- a) Le Conseil de direction peut adopter, révoquer ou amender les règlements en conformité avec les statuts pour régler les questions de forme et de procédure qui surgissent lors de la mise en œuvre des statuts.
- b) Tout règlement nouvellement adopté, révoqué ou amendé doit être soumis à l'Assemblée annuelle, qui a le pouvoir de le ratifier ou de le rejeter mais ne peut pas le modifier.
- c) Un amendement aux règlements qui a été rejeté par l'Assemblée annuelle ne peut être proposé à nouveau moins d'un an après son rejet. Toutefois, aucune action prise conformément à un règlement rejeté ne peut être annulée.
- d) Les règlements sont annexés aux statuts.

XIV RÉOLUTIONS DE POLITIQUES

1. APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

- a) Des résolutions de politiques peuvent être adoptées à l'Assemblée annuelle par une majorité des déléguées présentes et ayant droit de vote. Ces résolutions sont valables dès la clôture de l'Assemblée au cours de laquelle elles ont été approuvées.

2. PROVENANCE

- a) Les résolutions de politiques peuvent être proposées par une organisation membre en règle, par le Conseil de direction ou par un comité du CCA. Chacun peut soumettre au maximum trois (3) résolutions qui recevront la priorité à l'Assemblée annuelle.

3. AVIS

- a) Un avis de demande de résolutions de politiques doit être envoyé aux groupes membres au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date prévue de l'Assemblée annuelle.
- b) Les résolutions de politiques doivent parvenir aux bureaux du CCA au moins soixante (60) jours avant la date prévue de l'Assemblée annuelle.
- c) Les résolutions de politiques reçues au moins soixante (60) jours avant l'Assemblée annuelle seront envoyées par la secrétaire aux membres au moins trente (30) jours avant l'Assemblée annuelle. Les résolutions de politiques n'ayant pas été reçues au moins soixante (60) jours avant l'Assemblée annuelle ne seront ni distribuées, ni prises en considération à l'Assemblée annuelle.

4. RÉOLUTIONS DE POLITIQUES URGENTES

- a) Des résolutions définies comme "résolutions de politiques urgentes" peuvent émaner de l'Assemblée annuelle.
- b) Une "résolution de politique urgente" est une résolution politique concernant une question ou un cas
 - (i) survenu dans les soixante (60) jours précédant l'Assemblée annuelle; et
 - (ii) pour lequel la politique du CCA est insuffisante ou inexistante; ou
 - (iii) qui nécessite des mesures avant la réunion suivante du Conseil de direction
- c) Une "résolution de politique urgente" devra être remise, par écrit, au comité des résolutions.
- d) Une "résolution de politique urgente" sera examinée à l'Assemblée annuelle si les deux tiers (2/3) des déléguées présentes et ayant droit de vote décident qu'elle constitue une urgence ou qu'elle devrait être entendue pour toute autre raison.
- e) En dépit de la disposition 4 b), deux tiers (2/3) des déléguées présentes et ayant droit de vote peuvent décider qu'une résolution de politique proposée est une résolution de politique urgente.

IV MEMBRES**4. AMIE DU CCA**

- a) La cotisation annuelle des Amies du CCA ne sera pas moins de 40 \$.

V FINANCES**2. RESPONSABILITÉ DES FONDS ET DES ACTIFS**

- a) La présidente, ou en son absence, un membre du Conseil de direction désigné par elle, et la trésorière, ou en son absence, un membre du Conseil de direction désigné par elle, doivent approuver tous les comptes avant qu'ils ne soient payés.
- b) Le budget, de même que toute dépense non prévue dans le budget, doivent être soumis à l'approbation du Conseil de direction.
- c) La trésorière doit payer les comptes tel qu'autorisés par le Conseil de direction.
- d) Garantie financière:
La présidente, la trésorière et tous les autres membres et employées que le Conseil de direction juge bon d'inclure, doivent être couverts par un bon de cautionnement global jusqu'à concurrence du montant déterminé par le Conseil de direction. La prime de ce cautionnement sera payée par le CCA.

3. VÉRIFICATION COMPTABLE

- a) Le rapport financier vérifié doit être remis à toute personne inscrite à l'Assemblée annuelle avant son ouverture.

VI COTISATIONS**1. COTISATIONS DES MEMBRES**

- a) Les cotisations annuelles seront normalement de:
- (i) 20 \$ pour les organisations ayant moins de 20 membres
 - (ii) 50 \$ pour les organisations ayant de 20 à 50 membres
 - (iii) 75 \$ pour les organisations ayant de 51 à 200 membres
 - (iv) 150 \$ pour les organisations ayant de 201 - 1000 membres
 - (v) 200 \$ pour les organisations ayant de 1001 - 5000 membres
 - (vi) 300 \$ pour les organisations ayant de 5001 - 10000 membres
 - (vii) 500 \$ pour les organisations ayant plus de 10000 membres
- b) Les cotisations annuelles sont dues et payables le 1^{er} janvier de chaque année.
- c) Une réduction de la cotisation serait envisagée dans le cas d'une organisation qui serait incapable de payer la cotisation régulière.

2. GROUPES EN RÉGLE - RETARDATAIRES

- a) Un groupe qui ne paie pas sa cotisation tel que stipulé avant le dernier jour de février, et qui a été dûment avisé, sera considéré comme retardataire et ne sera plus en règle auprès du CCA.

VII ADMINISTRATION**5. MANDATS**

- a) Le Conseil de direction doit informer un membre qui a manqué deux (2) réunions consécutives des conséquences possibles de manquer une troisième réunion.

6. LISTES

- a) Le CCA fournira la liste de ses membres aux organisations membres à condition qu'elle ne soit transmise à aucun groupe ou particulier de l'extérieur.
- b) La liste des "Amies du CCA" ne sera donnée à personne excepté sur une base régionale à la demande d'un groupe membre et avec le consentement du Conseil de direction.

7. SIGNATAIRES

- a) Le Conseil de direction peut donner l'autorisation à un membre du personnel de signer les chèques, traites, mandats ou autres effets de commerce.

1. RÉUNIONS DU CONSEIL DE DIRECTION

- a) Chaque membre du Conseil de direction a droit de vote pour chaque motion.
- b) En cas d'égalité du nombre de votes, la motion n'est pas retenue.
- c) Les procès-verbaux des réunions du Conseil de direction seront envoyés aux groupes membres qui en feront la demande.

4. PROCÉDURE À SUIVRE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

- a) Un vote par procuration est un vote exercé au nom d'un groupe membre par une personne qui n'est pas déléguée par ce groupe.

IX ÉLECTIONS

1. ÉLECTIONS

- a) Toute campagne en faveur des candidates aux élections est interdite.
- b) Par campagne électorale, on entend feuillets, affiches, macarons, chansons, défilés, appuis dans des lettres ou dans des discours et autres par les organisations membres, les membres du Conseil de direction, les déléguées ou les observatrices.
- c) Une candidate qui enfreint ce règlement sera disqualifiée des élections par la présidente des élections.

2. MISES EN CANDIDATURE

- a) (i) Les mises en candidature doivent être reçues au plus tard quatorze (14) jours avant l'ouverture de l'Assemblée annuelle.
- (ii) Aucune mise en candidature ne sera acceptée après cette date.
- (iii) La liste des candidates de même que la liste des membres du Conseil de direction en fonction seront placées dans la pochette devant être remise à toute personne inscrite à l'Assemblée annuelle.

3. HEURES DE SCRUTIN

- a) Les heures de scrutin doivent être indiquées dans le programme de l'Assemblée annuelle; elles seront annoncées chaque jour à la session d'ouverture et seront affichées dans la salle de réunion.

X COMITÉS (sauf le Conseil de direction)

1. COMITÉS

- a) Les présidentes des comités sont nommées par la présidente du CCA en consultation avec les membres à poste désigné et avec l'approbation du Conseil de direction.
- b) (i) Le Conseil de direction doit nommer un Comité de mise en candidature et un Comité accréditeur avant l'Assemblée annuelle.
- (ii) Le Conseil de direction doit nommer un Comité de résolutions chargé de présenter les résolutions susceptibles d'être considérées par l'Assemblée annuelle. La présidente de ce comité doit être membre du Conseil de direction.

2. COMITÉS ADMINISTRATIFS

- a) (i) **Finances**
Le Comité des finances doit préparer et soumettre le budget au Conseil de direction et faire les recommandations nécessaires pour maintenir une situation financière solide.
- (ii) **Membres**
Le Comité d'adhésion doit:
 - 1) inviter et encourager de nouveaux groupes à devenir membres du CCA;
 - 2) établir l'admissibilité des organisations désirant devenir membres ou organisations coopérantes;
 - 3) étudier les demandes d'adhésion, les révocations, les retraits et les réintégrations et faire les recommandations appropriées au Conseil de direction.
- (iii) **Rédaction**
Le Comité de rédaction doit:
 - 1) s'occuper de tout ce qui concerne la publication de la revue du CCA;
 - 2) encourager la distribution la plus large possible des publications du CCA, y compris la vente par abonnement.
- (v) **Ressources humaines**
Le comité des ressources humaines :
 - 1) sera composé des membres désignés du Conseil de direction ainsi que des représentantes des employées;
 - 2) devra s'occuper des questions relevant de la gestion du personnel.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 1990

Le samedi 12 mai 1990

Personnes-ressources en matière de procédure : Danielle Dionne
Kathleen Connors

- A. Présentations
- B. Rapport annuel
- C. Recommandations en matière de priorités
- D. Procès-verbal

PROPOSITION N° 1

Il est proposé par Janet Maher, appuyé par Rabab Naqui, QUE LE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 1989 SOIT ACCEPTÉ. Adoptée

E. Ordre du jour

PROPOSITION N° 2

Il est proposé par Marguerite Anderson, appuyé par Janet Maher, QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ.

Amendement amical :

Que, pendant que se réunit le Comité sur l'emploi et l'économie le dimanche de 8 h 30 à 10 h 30 pour aborder la question de la campagne prioritaire L'avenir du travail des femmes, deux autres réunions de comité sur les questions prioritaires aient lieu en même temps, pour discuter respectivement de la Violence faite aux femmes et de la Protection du réseau de soutien social.

Affaires découlant de la dernière réunion :

1. Concernant le renvoi de la proposition sur les pensions issue de l'AGA de 1989, « Que le CCA fasse une recherche sur l'attribution d'une pension gouvernementale à toutes les femmes âgées de 60 ans », cette proposition a été abordée par le Comité sur les pensions au cours de l'année écoulée. Il s'agit de la résolution n° 14 de ce comité.

2. Concernant le renvoi de la proposition sur « l'étude des revenus et des dépenses en vue d'augmenter l'efficacité », le Comité sur les finances s'est effectivement penché sur la question et en a fait mention dans son rapport.

PROPOSITION N° 2 - Adoptée

F. Rapport annuel

PROPOSITION N° 3

Il est proposé par Janet Maher, appuyé par Rabab Naqui, QUE LE RAPPORT ANNUEL SOIT ACCEPTÉ.

Amendement amical :

Que le Rapport sur les changements au niveau de l'organisation et ses recommandations soient abordés séparément du rapport annuel.

Amendement :

Que les mots suivants soient ajoutés au nom de la première campagne d'action sur la violence faite aux femmes : « **et aux enfants** ». (Viaud/McWaters) REJETÉE

Amendement :

Que les mots « **défendre et** » soient ajoutés au nom de la troisième campagne prioritaire, devant « élargir le réseau de soutien social au Canada. » (MacDonald/Mathieson) ADOPTÉE

PROPOSITION N° 3 - Adoptée

G. Rapport de la trésorière

PROPOSITION N° 4

Il est proposé par Janet Maher, appuyé par Anne McGrath, QUE LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 1990 SOIENT ACCEPTÉS. Adoptée

PROPOSITION N° 5

Il est proposé par Janet Maher, appuyé par Marion Mathieson, QUE KOSTER, SPINKS AND KOSTER SOIENT NOMMÉS VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE 1990-1991. Adoptée

PROPOSITION N° 6

Il est proposé par Janet Maher, appuyé par Rabab Naqui, QUE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RECOMMANDÉES POUR 1990-1991 SOIENT ACCEPTÉES. Adoptée

PIECE JOINTE N° 1

H. Débat sur les compressions budgétaires

Présidente : Amy Gottlieb

PIECE JOINTE N° 2

PROPOSITION N° 7

Il est proposé par Patti Monroe, appuyé par Emma Evans, QUE LE CCA ENTREPRENNE UNE CAMPAGNE PRIORITAIRE POUR LUTTER CONTRE LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES ACTUELLES ET A VENIR VISANT LE PROGRAMME DE PROMOTION DE LA FEMME DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT, ET QUE LE CCA COORDONNE, EN CONSULTATION AVEC UN COMITÉ REPRÉSENTANT LES GROUPES NATIONAUX ET LES CENTRES POUR FEMMES, UNE STRATÉGIE NATIONALE VISANT A ASSURER LE MAINTIEN DU FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES. Adoptée

PROPOSITION N° 8

Il est proposé par Amy Gottlieb, appuyé par Lynn Kaye, QUE LES PRINCIPES SUIVANTS FORMENT LA BASE DE LA CAMPAGNE DU CCA CONTRE LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES FÉDÉRALES : QUE LE PROGRAMME DE PROMOTION DE LA FEMME DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT CONTINUE SON EXISTENCE A TITRE D'ORGANISME QUI ACHEMINÉ DES FONDS D'EXPLOITATION AUX GROUPES DE FEMMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX AFIN DE PERMETTRE A CES DERNIERS DE POURSUIVRE LEURS ACTIVITÉS; QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL REDONNE AU PROGRAMME DE PROMOTION DE LA FEMME DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT TOUS LES FONDS RETRANCHÉS EN 1989-1990 ET EN 1990-1991, QUE CES FONDS SOIENT REDONNÉS AUX DESTINATAIRES ORIGINAUX; QUE LES FONDS FÉDÉRAUX DESTINÉS AUX ORGANISMES DE FEMMES SOIENT AUGMENTÉS, EN PARTICULIER POUR LES GROUPES REPRÉSENTANT LES FEMMES DÉFAVORISÉES SUR PLUSIEURS PLANS**; QUE LE RETOUR DES FONDS FÉDÉRAUX NE SE FASSE PAS AUX DÉPENS DES AUTRES GROUPES LUTTANT POUR L'ÉGALITÉ, COMME LES ORGANISMES AUTOCHTONES ET LES ORGANISMES DE MINORITÉS VISIBLES, ET QUE LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE A REDONNER LES FONDS AUX GROUPES LUTTANT POUR L'ÉGALITÉ QUI ONT ÉTÉ TOUCHÉS PAR LES COMPRESSIONS; ET ENFIN, QUE DANS UNE DÉMONSTRATION DE BONNE VOLONTÉ, L'ON RENONCE A TOUTES LES ACCUSATIONS PENDANTES CONTRE LES MANIFESTANTES.

Amendement amical : Que l'on ajoute à la proposition n° 11 les mots « **maintenus et** » après « que les fonds fédéraux destinés aux groupes de femmes soient... »

PROPOSITION N° 8 - Adoptée

PROPOSITION N° 9

Il est proposé par Jackie Larkin, appuyé par Donalda Viaud, QUE LES ORGANISATRICES DU CONGRES ENTREPRENNENT IMMÉDIATEMENT DE TROUVER DES TRAVAILLEURS COMPÉTENTS POUR LA GARDERIE. Adoptée

** Le texte original se lisait comme suit : LES FEMMES AUTOCHTONES, LES FEMMES HANDICAPÉES, LES IMMIGRANTES ET LES FEMMES DE COULEUR.

Le dimanche 13 mai 1990

Personnes-ressources en matière de procédure : Caroline Andrew

Denyse Côté

Comité des résolutions : Kerry McCuaig

PROPOSITION N° 1

Il est proposé et appuyé par le Comité des résolutions, QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ÉTABLI COMME SUIT :

11 h - 12 h 30 PROPOSITIONS DE POLITIQUES, AMENDEMENTS A LA CONSTITUTION PROPOSÉS PAR LA DIRECTION, AMENDEMENTS A LA CONSTITUTION PROPOSÉS PAR LE COMITÉ DES LEVÉES DE FONDS

14 h 15 - 15 h 45 PROPOSITION SUR LA RESTRUCTURATION DU CCA - GROUPE DE TRAVAIL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

16 h - 17 h30 RAPPORTS DES COMITÉS D'ACTION, RÉOLUTIONS D'URGENCE

PROPOSITION N° 2

Il est proposé par Pat Young, appuyé par Janet Stevenson, QUE LA PROPOSITION DE RESTRUCTURATION DU CCA SOIT PLACÉE EN TETE DE L'ORDRE DU JOUR.

PROPOSITION N° 3

Il est proposé par Janet Maher, appuyé par Marguerite Pyron, QUE LES BULLETINS DE VOTE SOIENT DÉTRUITS. Adoptée

PROPOSITION N° 2 - Retirée (Les documents nécessaires à la discussion étaient encore au stade de la production.)

PROPOSITION N° 1 - Adoptée

RÉSOLUTIONS DE POLITIQUES PRIORITAIRES

LOGEMENT

RÉSOLUTION N° 1 - Adoptée

PAIX

RÉSOLUTION N° 2 - Adoptée

RÉSOLUTION N° 3 - Adoptée

Amendement : Ajout : « appuyer toute proposition significative concernant la présence d'un organisme des Nations Unies qui assurerait la vérification et la surveillance lors de la réunion du groupe d'experts en vérification des Nations unies qui aura lieu en juillet et également lors du suivi qui aura lieu en septembre. » (McEwan/Pyron) REJETÉE

Amendement : Ajout : « et de promouvoir la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) comme remplacement logique de l'OTAN et du Traité de Varsovie dans les négociations pour une Europe sans armes où règne la sécurité. » (McEwan/Pyron) REJETÉE

RÉSOLUTION N° 4 - Adoptée

RÉSOLUTION N° 5 - Adoptée telle qu'amendée

Amendement : Ajout : « et que le CCA et ses groupes membres fassent pression auprès du gouvernement pour que ce dernier cherche à promouvoir la PAIX en encourageant les enseignants à profiter de toutes les occasions qu'offrent les programmes scolaires actuels pour montrer aux enfants qu'il est possible de régler un conflit par des moyens pacifiques. » (Aimone/McDermont) ADOPTÉE

N.B. : La version française devrait se lire ainsi : « des gouvernements ».

RÉSOLUTION N° 6 - Adoptée avec amendement amical

Amendement amical : Ajouter « Canadiens les plus démunis et les femmes de ce pays » après « gouvernement pour que les », et enlever le mot « Canadiens ».

EMPLOI

RÉSOLUTION N° 7 - Adoptée telle que remplacée par les proposeuses

Proposition de remplacement : Que le CCA reconnaisse la valeur du travail domestique et de la prestation de soins et appuie activement les droits à l'égalité des travailleuses domestiques au Canada; qu'il s'oppose au service par contrat dit synallagmatique qui limite les travailleuses domestiques étrangères dans leur choix d'emploi, d'employeur et de résidence; et qu'il appuie l'entrée au Canada des travailleuses domestiques étrangères à titre d'immigrant(e)s admi(e)s. (LaRosa/Colley)

PORNOGRAPHIE

PROPOSITION 8 - Retirée

ARMES DE POING

RÉSOLUTION N° 9 - Adoptée telle qu'amendée

Amendement : « et que le CCA demande aux autorités de promulguer immédiatement une loi interdisant à toute personne se trouvant en territoire canadien d'avoir en sa possession toute arme militaire ou para-militaire, exception faite des membres des forces armées et des forces de l'ordre dans l'accomplissement de leur devoir. » (Aimone/McDermott)
Adoptée

FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE PROMOTION DE LA FEMME

RÉSOLUTION N° 10 - Étudiée le samedi 12 mai 1990. Voir la discussion sur les compressions budgétaires.

RÉSOLUTION N° 11 - Adoptée avec amendement amical

Amendement amical : Après femmes, ajouter « et les stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme. »

Amendement amical : Remplacer « fédéral » par « territorial. »

SANTÉ

RÉSOLUTION N° 12 - Adoptée

DROITS DE LA PERSONNE

RÉSOLUTION N° 13 - Adoptée

PENSIONS

RÉSOLUTION N° 14 - Adoptée avec amendement amical

Amendement amical : Remplacer « femmes » par « personnes »

VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS

RÉSOLUTION N° 15 - Adoptée avec amendement amical

Amendement amical : Après CCA, ajouter « en consultation avec d'autres groupes luttant contre la violence. »

**RÉSOLUTIONS D'URGENCE EN MATIÈRE DE POLITIQUES
(VOIR PIÈCE JOINTE)**

Résolution n° 6 - IL EST PROPOSÉ QUE le CCA félicite chaleureusement Monique Simard pour sa réélection et nous lui transmettons nos sincères souhaits pour une collaboration fructueuse à l'avenir. Adoptée (Fernandez/Rose)

Résolution n° 2 - IL EST PROPOSÉ QUE le CCA condamne le ministère de l'Immigration pour avoir administré des narcotiques à des personnes déportées et pour le refus de la ministre de l'Immigration et de l'Emploi, Madame Barbara McDougall, de reconnaître le malfondé d'un tel geste.

IL EST PROPOSÉ QUE le CCA insiste pour que le gouvernement interdise immédiatement de telles mesures et fasse en sorte qu'à l'avenir aucune personne déportée ne se voit administrer de narcotiques à son insu. Adoptée (Lucas/Maher)

Résolution n° 3 - IL EST PROPOSÉ QUE le CCA recommande à toutes ses affiliées de démontrer publiquement leur opposition au projet de loi C-43 (Loi concernant l'avortement) par les moyens suivants :

- 1) En organisant des protestations de tout genre et de toute envergure visant les établissements fédéraux, bureaux des député(e)s fédéraux, bureaux de poste, bureau du Parti Conservateur, dans villes et cités, le 25 mai prochain;
- 2) En mobilisant leurs membres pour qu'elles téléphonent à leur député(e);
- 3) En participant à des actions organisées par des coalitions pro-choix au cours des deux prochaines semaines;
- 4) En écrivant des lettres aux journaux, en participant à des lignes ouvertes, en faisant connaître par tous les moyens imaginables l'opposition des femmes au projet de loi C-43. Adoptée (Rebick/Jones)

Résolution n° 4 - IL EST PROPOSÉ QUE le CCA demande que soit tenue une enquête publique et approfondie sur les événements entourant le massacre de 14 femmes à l'École polytechnique de l'Université de Montréal, le 6 décembre 1989. Que notre demande soit communiquée aux ministères responsables et aux médias, par le comité de direction du CCA. Adoptée (Ladenovic/McCormack)

Résolution n° 5 - IL EST PROPOSÉ QUE le CCA exige du gouvernement que le Programme des langues officielles du secrétariat d'État verse des subventions pour les services de traduction. Adoptée (Ligue des femmes du Québec/Maher)

Résolution n° 1 - IL EST PROPOSÉ QUE le CCA demande l'interruption de tout autre développement de bases militaires (Forward Operations Locations) dans les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à ce qu'il y ait une révision et un examen approfondis et publics de l'Évaluation initiale de l'environnement (IEE) effectuée par les Forces de l'air stratégiques américaines (U.S.S.A.) et notre ministère de la Défense nationale.

IL EST PROPOSÉ QUE le CCA recommande fortement au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de tenir solidement à sa politique officielle d'opposition aux vols à basse altitude. Adoptée (Levan/Whyte)

Résolution n° 7 - IL EST PROPOSÉ que le CCA demande instamment la tenue d'une consultation publique sur la sécurité et la défense avant que ne soit finalisée la révision des politiques du ministère des Affaires extérieures et du Commerce et du ministère de la Défense nationale.

(Cette proposition n'a pas été abordée pendant la plénière; elle a été adoptée par le nouveau conseil de direction lors de sa première réunion le dimanche en soirée.)

PROPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Présidente : Debra Lewis

Proposition concernant la procédure :

Il est proposé par Kerry McCuaig, appuyé par Janet Maher, DE REMPLACER LES AMENDEMENTS CONSTITUTIONNELS SOUMIS PAR LE CENTRE DE RECHERCHE DES FEMMES AU NOM DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (RÉPERTOIRE DES RÉOLUTIONS) PAR LE DOCUMENT INTITULÉ RÉSUMÉ - PROPOSITION D'ÉTUDE ORGANISATIONNELLE DU CCA. Adoptée

PIECE JOINTE N° 3

RÉSOLUTION N° 1

Il est proposé par Debra Lewis, appuyé par Anne Frost, QUE LA SECTION 1 : PRINCIPES DE CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS SERVE DE DIRECTION AU TRAVAIL FUTUR DU CCA.

Amendement amical :

Remplacer I. 6 par « La restructuration du CCA devrait refléter l'amplitude du mouvement des femmes. Le CCA doit chercher à représenter véritablement les Canadiennes, en particulier les immigrantes, les femmes noires, les femmes du sud-est asiatique, et les autres femmes de couleur, les autochtones, les homosexuelles, les femmes de la classe ouvrière et les femmes qui présentent un handicap. » (Jones/Gellatly)

Amendement :

Amender l'amendement amical en remplaçant « les immigrantes, les femmes noires, les femmes du sud-est asiatique, et les autres femmes de couleur, les autochtones, les homosexuelles, les femmes de la classe ouvrière et les femmes qui présentent un handicap » par « les femmes qui sont doublement opprimées. » (Alter/Williams) ADOPTÉE

(N.B. : Erreur dans la version française : la Section 5 a été oubliée et la section 6 porte le numéro 5.)

Proposition concernant la procédure :

Il est proposé par Marion Mathieson, appuyé par Miriam Jones, QUE L'AMENDEMENT A LA RÉOLUTION N° 1 SOIT RÉMIS EN QUESTION ET QUE L'ON DEMANDE A L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE D'ACCORDER AUX FEMMES DE COULEUR UN MOMENT POUR SE RÉUNIR. Adoptée

Amendement amical : Ajouter, à titre de préambule à la Section I, « Tout en reconnaissant l'habileté du CCA à fournir un moyen d'expression national sur les questions qui touchent les femmes, nous sommes d'avis que des changements s'imposent au niveau de l'organisme. » (Rebick/Frost)

Réunion des femmes de couleur : Présentation de l'amendement de la Section I. 6)

RÉSOLUTION N° 3

Il est proposé par Fleurette Osborne, appuyé par Drina McCormack, QUE I. 6) SOIT REMPLACÉ PAR « LE CCA DOIT CHERCHER A DEVENIR VÉRITABLEMENT REPRÉSENTATIF DES CANADIENNES, EN PARTICULIER DES GROUPES QUI ONT TRADITIONNELLEMENT ÉTÉ EXCLUS, A SAVOIR LES FEMMES AUTOCHTONES, LES FEMMES HANDICAPÉES, LES MINORITÉS RACIALES ET LINGUISTIQUES, LES IMMIGRANTES, LES HOMOSEXUELLES, LES FEMMES DÉMUNIES, LES OUVRIÈRES ET LES FEMMES ISOLÉES D'UN POINT DE VUE GÉOGRAPHIQUE. »

Amendement :

Amender la Section I. 2) en ajoutant, après « un lieu de débats », les mots suivants : « et un lieu où des politiques pourront être élaborées, des solutions trouvées à mesure que les problèmes se posent, et où le mouvement des femmes pourra puiser un sens de leadership. » (McCuaig/Simon) ADOPTÉE

Amendement :

Éliminer la section I. 3). (McCuaig/Whyte) REJETÉE

Amendement amical :

Amender la section I. 1) en ajoutant 7) « Que le CCA évalue régulièrement l'organisme du point de vue de l'efficacité. » (Simon)

RÉSOLUTION N° 1 - Adoptée telle qu'amendée.

Proposition concernant la procédure :

Il est proposé par Judy Rebick, appuyé par Jessica Simon, DE PASSER A LA SECTION 3 : MISE EN PLACE, ET DE TERMINER A 17 h 20 AFIN DE POUVOIR CONSACRER 10 MINUTES AUX AMENDEMENTS CONSTITUTIONNELS EN MATIERE DE LEVÉE DE FONDS. Adoptée

Proposition concernant la procédure :

Il est proposé par Lynn Kaye, appuyé par Miriam Alter, D'AMENDER L'ORDRE DU JOUR DE FACON A LAISSER LA PRÉPARATION DU LOBBY A L'ORDRE DU JOUR A 17 h 30 ET DE SE REGROUPER A 8 h 30 POUR POURSUIVRE LA DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE. (APPROBATION DES DEUX TIERS REQUISE) Rejetée

Amendement amical :

Que le mandat du Comité sur la restructuration inclue les recommandations de la Section II, concernant une rencontre pan-canadienne à tous les deux ans et une assemblée générale annuelle, ainsi que les questions soulevées dans les Sections II et III.

Amendement amical :

Amender la partie 3, item 3, par l'ajout de « examiner les méthodes susceptibles d'améliorer la communication interne et externe au niveau régional. »

Amendement amical :

Que trois membres du groupe de travail de la Colombie-Britannique sur l'étude organisationnelle fassent partie du groupe de travail sur les changements organisationnels.

Amendement amical :

Que le Comité chargé de l'étude organisationnelle fasse rapport à l'assemblée générale annuelle de l'an prochain, que ce rapport soit présenté plus tôt à l'ordre du jour, et que suffisamment de temps soit alloué à la discussion.

Question mise en délibération : Vote sur la mise en délibération de la question : adoptée

Demande de quorum : quorum 86; déléguées ayant droit de vote présentes, 82.

Proposition concernant la procédure : (Kaye/Alter)

On demande l'ajournement de la réunion pendant cinq minutes pour trouver d'autres déléguées ayant droit de vote afin d'atteindre le quorum. ADOPTÉE.

VOTE D'ESSAI sur la Section III : Mise en place (Rebick) ADOPTÉE.